L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1356 - VENDREDI 15 JANVIER 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



La bio en Bourgogne

Le Boom des conversions !

C'était prévisible, mais l'ampleur du phénomène surprend quand même. Avec près de 11 000 ha en conversion en 2015, la bio en Bourgogne passe la barre symbolique des 1000 producteurs. De quoi satisfaire les représentants professionnels de l'agriculture biologique de Bourgogne, mais de quoi aussi les amener à tirer la sonnette d'alarme, quant à la sous-évaluation chronique des besoins réels de financement du secteur, en termes d'accompagnement, d'animation, d'aides à la conversion et au maintien. La balle est maintenant dans le camp de la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté... *Page 16*

Encarté avec cette édition : Mailing Gaec Benas (sur certains cantons de Côte d'Or et de la Nièvre)

Côte d'Or

› Journées bâtiments, du 25 au 29 janvier

Découvrez les constructions «made in» Côte d'Or



Nièvre

› Agir Agri 58

Pour un accompagnement individualisé



Yonne

› Station de Charmoy

Les taureaux charolais dans les starting-blocks







▶ Sommaire

Côte d'Or
04 • Vœux 2016: «*Impossible de s'adapter indéfiniment*»
05 • Social: La MSA Bourgogne n'a pas failli à sa mission
06 • Vêlage: Sérénité hivernale
07 • Journées bâtiments: Constructions «made in» Côte d'Or

Nièvre
08 • Coopération: Axéréal reverse vingt-trois millions d'euros à ses adhérents
09 • Agir Agri 58: Pour un accompagnement individualisé
10 • Crédit Agricole Centre-Loire: L'agriculture récompensée
11 • MSA Bourgogne: Remise de médailles à Nevers

Yonne
12 • FDSEA 89: Au cœur des réunions cantonales
13 • MSA Bourgogne: L'heure de la mutualisation
14 • UCC et Cialyn: Les taureaux charolais de la station de Charmoy dans les starting-blocks
15 • Les vœux des présidents

Bourgogne et ailleurs
16 • Agriculture biologique en Bourgogne : Le boom des conversions
17 • Monde: L'incertitude en guise de toile de fond planétaire

Filières
18 • Élevage Bovins: La lettre «M» pour cette année
19 • Cultures Arboriculture: L'enherbement du verger, une solution testée en agriculture biologique

Infos Services
20 • Économie et gestion
21 • Équipement
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

enbref

Filière veau Réunion au ministère et manifestations dans un contexte de chute des cours

Selon plusieurs professionnels de la filière, une réunion au ministère était prévue le 13 janvier au matin, afin de trouver une solution à la chute des cours du veau. En effet, du fait de la fièvre catarrhale ovine (FCO), les veaux laitiers ou croisés (lait x allaitant) se vendent à très bas prix, faute de marché à l'export.
Négocié au plus bas jusqu'à 5€ l'animal, le niveau des cours du veau laitier rejoint donc celui de l'époque de la vache folle. Le protocole d'export avec l'Espagne, grande importatrice, a pris fin le 31 décembre, stoppant net une partie du marché. «*On ne peut pas dire que l'Espagne est complètement bloquée*», estime Hugues Beyler, directeur de la Fédération des commerçants en bestiaux. Il évoque le transit d'animaux de zone indemne vers l'Espagne. Les engraisseurs de zone indemne achetant les veaux de zone réglementée, à bas prix. «*Le marché se fait tout seul*», analyse Hugues Beyler, très inquiet cependant pour les élevages laitiers des zones réglementées.
Les éleveurs des départements en zone réglementée se retrouvent avec des veaux sur les bras et n'ont pas la place pour les loger. «*Il y a un risque sanitaire également*», rappelle Jean-Claude Croze, directeur de la FDSEA de Savoie, sans parler du coût supplémentaire que cela représente pour des élevages déjà en peine avec la crise. Des manifestations d'éleveurs sont prévues en Savoie, Lozère et Aveyron, le 12 janvier. «*Il s'agit de mettre la pression sur les préfets*», selon Jean-Claude Croze.

FCO La zone réglementée est entrée en période d'inactivité vectorielle

Selon un communiqué du ministère de l'Agriculture du 12 janvier, la zone réglementée, mise en place à la suite de la découverte de foyers de fièvre catarrhale ovine (FCO), est entrée en période d'inactivité vectorielle depuis le 5 janvier, sauf dans l'Aude. L'activité du moucheron vecteur de la maladie serait fortement réduite en raison du froid. De fait, le ministère annonce que «*dans le cadre des négociations ininterrompues entre l'Espagne et la France, les autorités espagnoles ont accepté que les veaux ayant fait l'objet, 14 jours après le début de la période d'inactivité vectorielle, d'analyses démontrant qu'ils n'étaient pas touchés par la FCO (résultat d'analyse PCR négatif) puissent entrer sur leur territoire*». Le marché du veau nourrisson est presque à l'arrêt du fait de l'arrêt des exportations vers l'Espagne, à la suite de la fin d'un protocole d'accord au 31 décembre.

UE Les cinq priorités des Pays-Bas

Du 1er janvier au 30 juin, les autorités néerlandaises seront à la tête de l'Union Européenne. Une des premières priorités néerlandaise consistera à œuvrer pour simplifier les politiques de verdissement. Une autre priorité cible la préparation de la PAC post 2020. La disponibilité du matériel génétique entre obtenteur et sélectionneur sera également mise sur la table. Une quatrième priorité concerne l'usage des antibiotiques et les résistances qui tendent à se développer. Le cinquième «chantier» que souhaite traiter la nouvelle présidence concerne la législation européenne Natura 2000 relative à la protection de la biodiversité et de ses habitats naturels.

▶ PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ou un associé ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec Chambre d'Agriculture. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'Etat). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Anne Marie Sennepin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

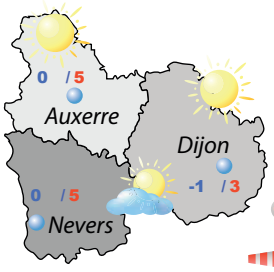
Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 15 au 24 janvier 2016

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 15 Janvier

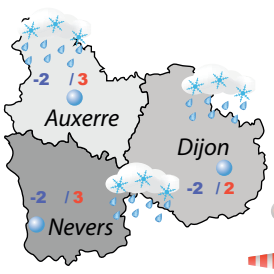


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 4 à 6 °C
Vents : Ouest 30 km/h

St Rémi
Soleil : 08:30 - 17:22
Lune : 11:24 - N.C.

Samedi 16 Janvier

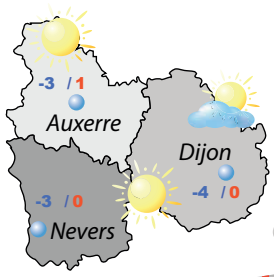


Perturbé
De nombreuses précipitations de pluie et neige mêlées sont attendues pour ce samedi. Les vents seront modérés.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 2 à 4 °C
Vents : Ouest 20 km/h

St Marcel
Soleil : 08:29 - 17:23
Lune : 11:55 - 00:09

Dimanche 17 Janvier



Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : -5 à -3 °C
T° maxi : 0 à 2 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Ste Roseline
Soleil : 08:29 - 17:24
Lune : 12:28 - 01:21

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 au Mercredi 20 Janvier :

Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : -4 à 2 °C T° maxi. : 2 à 4 °C

Jeudi 21 au Dimanche 24 Janvier :

Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : -1 à 7 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

clin d'œil



Région Bourgogne/Franche-Comté

«Une opportunité d'innovation»

5ème vice-présidente dans l'assemblée franc-comtoise sortante, Sophie Fonquernie a été réélue le 4 janvier vice-présidente en charge de l'agriculture à la Région Bourgogne/Franche-Comté



Comment avez-vous vécu, lundi dernier, l'élection de Marie-Guite Dufay à la tête de la Région Bourgogne/Franche-Comté ?
Sophie Fonquernie : *«Je suis soulagée de voir Marie-Guite Dufay reprendre la présidence de la Région Bourgogne/Franche-Comté. C'est pour moi l'assurance de travailler avec de la démocratie, une écoute de tous, des orientations et de la rigueur dans la gestion. Je suis satisfaite de me mettre de nouveau au service de notre Région dans ces conditions. Au niveau de l'agriculture, pour la grande Région, ma nomination de vice-présidente à l'agriculture et à l'agro-alimentaire, signifie que je n'aurai plus qu'un dossier à gérer au lieu de quatre. Néanmoins, des ponts resteront avec le bois et la forêt, l'environnement ou les énergies renouvelables. Par exemple en ce qui concerne la méthanisation qui est en plein développement, il y aura des liens à établir avec les énergies renouvelables. Il ne faudra pas être cloisonné mais avoir une vision transversale».*

Quel bilan tirez-vous de votre dernière mandature ?
S. F. : *«Au niveau global, j'ai l'impression d'une gestion saine et rigoureuse avec beaucoup d'efforts entrepris pour arriver à ce résultat. Je suis plutôt fière des orientations prises sur la formation des lycées, sur l'économie, la transition énergétique, les avances remboursables… Globalement, cela me laisse une impression de rigueur, d'honnêteté et de vision forte de l'avenir. Désormais concernant l'agriculture, il faudra je le répète donner un coup de pouce à la recherche et à l'innovation : une recherche axée sur la manière de produire mieux sans polluer, il y a à progresser dans ce domaine».*

Quelles seront les premières actions à mener ?
S. F. : *«Nous n'avons pas encore fait le premier exécutif donc c'est difficile de vous répondre. Mais j'imagine bien que l'urgence sera de se pencher sur les budgets avant fin avril et sur le rapprochement des politiques. Il s'agit de réussir la fusion dans un premier temps. Dans l'année, nous aimerions organiser une conférence agricole avec tous les acteurs. Et puis il faudra d'abord travailler, la présidente en a parlé lundi, en filière pour apporter de la valeur ajoutée au niveau de la production et de la commercialisation. Pour valoriser les produits locaux sans oublier les filières longues sur lesquelles, nous n'avons pas beaucoup de moyens d'actions. Il y aura un autre domaine où on devra avancer : la transition écologique et énergétique. Nous travaillerons en lien avec la recherche sur les manières de produire avec moins de déchets, de pollution, d'intrants de façon plus autonome. Il y a des demandes d'avancées dans ce domaine. L'agriculture biologique devra s'accroître au niveau de ses surfaces et de sa valorisation économique. Les conversions coûtent chers, il faudra veiller à accentuer l'idée du foncier déjà converti en bio. Sur la façon de travailler, la présidente a également parlé d'une nouvelle gouvernance régionale et de coopération. Comme nous le faisions auparavant chaque automne avec les filières franc-comtoises : nous réunissions tous les acteurs (responsables agricoles, collectivités et organismes d'état et agriculteurs) autour d'une même table. Il me semble que cette manière de travailler, en "co-construction", est plutôt bonne».*

Comment la nouvelle grande Région gérera les fonds Feader ?
S.F : *«Les fonds européens sont très importants pour notre agriculture. Le Feder est à la marge sur les très gros projets, de méthanisation par exemple. Nos deux Feader sont un peu différents mais rien n'empêche, durant ces six ans, de chercher une convergence cependant».*

Aurez-vous un œil particulier sur le Doubs, vous qui êtes agricultrice à Solemont ?
S. F. : *«Non, je m'efforcerai de toujours continuer à avoir une vision d'ensemble sur la région Bourgogne/Franche-Comté. Même si c'est vrai que l'on connaît plus de monde là où on vit, je suis une conseillère régionale, non territoriale. Mais je devrai avoir une vision précise de tous les départements».*

En quoi cette fusion changera le quotidien des agriculteurs ?
S. F. : *«La Région touche à de nombreuses phases de la vie des agriculteurs : la formation, l'installation, les filières… Au niveau des installations, si nous voulons renouveler les générations, il y aura des modalités à prendre pour faire converger les politiques. La politique « filière » sera à partager au niveau de la grande Région. Il faudra créer davantage de la valeur ajoutée. Cela passera par plus d'AOC, plus d'IGP, plus de bio, plus de vente directe…Il s'agit d'accroître les revenus, les emplois, la richesse et l'environnement de notre Région».*

Quel sera justement l'équilibre entre les AOC francs-comtoises et bourguignonnes ?
S. F. : *«Elles ne seront pas en concurrence car soit elles sont complémentaires (élevage et cultures par exemple), soit elles se renforcent comme la production de viande, les céréales. Nous devrons mener une réflexion pour continuer à toutes les valoriser en accroissant les marchés, tant au niveau local qu'international. Le travail de filières doit contribuer aussi à renforcer la qualité à tous les niveaux, y compris l'équitabilité. En ce qui concerne l'interprofession du comté, c'est un modèle reconnu et valorisé qui communique au niveau mondial, pour sa répartition juste de la valeur ajoutée tout au long des maillons de la filière. Il restera intéressant au niveau de sa valeur d'équitabilité. Cette forme d' « équitabilité » d'un produit est bien un signe de qualité que nous devons développer pour que tous ceux qui travaillent à un produit en vivent correctement et en soient fiers».*

Vous évoquiez précédemment le dossier de l'installation. Comment marier les Plans régionaux de Bourgogne et Franche-Comté ?
S. F. : *Nous aurons un travail de convergence à faire. Il y a déjà des politiques assez similaires, notamment concernant l'installation et l'alimentation de proximité. La fusion sera intéressante en ce sens car nous prendrons les choses qui fonctionnent le mieux dans chaque ex-région. Nous devrons également faire des choix et nous concentrer sur les principaux enjeux : concertation préalable, co-construction à plusieurs acteurs, résultats attendus, part d'autofinancement doivent nous permettre d'agir efficacement pour répondre aux enjeux clefs».*

Côté lait standard, les éleveurs laitiers ne seront-ils pas trop démunis avec cette fusion ?
S. F. : *«Le problème du prix du lait standard, c'est que ceux-ci sont conduits par des coûts mondiaux. Nous n'avons pas beaucoup de latitude là-dessus. Les seuls moyens que je vois pour les exploitations qui ont des difficultés sont de sortir des prix standards en montant des coopératives ou en profitant de l'engouement autour des produits de proximité et de faire plus d'AOC, et d'IGP, de produits différenciés. Rester en lait standard est possible, mais cela implique une gestion extrêmement rigoureuse et préventive pour faire face aux aléas des fluctuations économiques, aucune erreur d'investissements et une forte productivité qui n'est pas toujours synonyme d'emplois. Ce ne sont là que quelques idées. Ce sujet du lait standard, des zones de polyculture élevage qui peinent aujourd'hui à se maintenir me préoccupent suffisamment pour que ce soit rapidement un sujet à partager».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ALEXANDRE ARBEY, *LA TERRE DE CHEZ NOUS*



Sophie Fonquernie lors de l'élection à la présidence du Conseil régional BFC.

*en*bref

Élevage Bruxelles réclame des comptes

La Commission européenne a ouvert une enquête sur des *«comportements anticoncurrentiels allégués»* dans les filières françaises de l'élevage. L'exécutif bruxellois vise les tables rondes organisées sur le lait, la viande bovine et le porc, sous l'égide du ministère de l'Agriculture, l'été dernier. Syndicats agricoles, représentants des transformateurs et de la grande distribution sont suspectés d'infractions aux règles de la concurrence pour avoir négociés des accords sur les prix, 1,40 €/kg sur le porc, 60 centimes/kg de plus sur la viande bovine et 340 €/1000 litres pour le lait. Stéphane Le Foll a écarté les accusations de pratiques anticoncurrentielles en indiquant qu'il s'était borné à un rôle de médiation et que Bruxelles avait auditionné en septembre le ministère de l'Agriculture pour *«vérifier l'euro-compatibilité de cette médiation».*

Ministère de l'Agriculture Une crise plus grave que prévu

A ce jour 35 500 dossiers ont été retenus par les cellules d'urgence pour bénéficier du fonds d'allègement des charges, beaucoup plus que ce qui était attendu par le ministre de l'Agriculture. 11 400 dossiers ont été entièrement traités et 42 millions d'euros distribués, selon Stéphane Le Foll qui a dressé un premier bilan d'étape. 400 agriculteurs devraient bénéficier de *«l'année blanche totale»*, c'est-à-dire sur l'ensemble de leurs remboursements et 3 700 d'une *«année blanche partielle»*. Quant à la MSA, elle a débloqué 50 millions d'euros pour des prises en charge de cotisations sociales. Il faut ausi comptabiliser les 9 000 demandes de reports d'impôts directs (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés), 10 000 demandes environ de remises gracieuses d'impôts directs et de taxe d'habitation. Ainsi que 30 000 demandes d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Les allègements de charge et reports de cotisations représentent en moyenne 3 000 à 4 000 euros par éleveurs.



▶ Agenda

30/01 Vente d'animaux reproducteurs charolais à Arnay

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organise une exposition-vente de reproducteurs charolais jeunes et adultes samedi 30 janvier au hall agricole en matinée. Normes sanitaires en vigueur.
Pour des renseignements complémentaires :
03 80 90 10 61
ou 06 89 40 12 66.

15/01 Réunion élevage à Pouilly-en-Auxois

La FDSEA de Côte d'Or invite tous les éleveurs aujourd'hui vendredi 15 janvier à une réunion d'information qui débutera à 14 heures à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois. Tous les dossiers d'actualité seront abordés.

20/01 et 21/01 Réunions «*actualités paie*» à Bretenière et Grandchamp

Le service paie de la FDSEA 21 organise deux réunions d'actualités mercredi 20 janvier à la Maison de l'agriculture de Bretenière et jeudi 21 janvier à la Maison familiale rurale de Grandchamp près de Ruffey-lès-Beaune. Les horaires : de 9h30 à 12h30. L'entrée est libre, une simple inscription par mail (servicepaie@fdsea21.fr) est demandée en précisant la date souhaitée. Les différentes évolutions de l'année (déclaration sociale nominative, taux de cotisations sociales, modifications de calcul des exonérations de charges patronales et autres obligations à intégrer sur les bulletins de paie) seront abordées.

A partir du 19/01 Assemblées cantonales FDSEA

La FDSEA de Côte d'Or entame sa série d'assemblées cantonales. Les premiers rendez-vous : Laignes (19 janvier à 14 heures à la mairie de Marcenay), Selongey (20 janvier à 9h30 à la salle info de Selongey), Mirebeau/Fontaine (21 janvier à 9h30 à la salle de la coopérative de Mirebeau), Pouilly/Bligny (21 janvier à 19 heures à la salle polyvalente de Pouilly), Venarey (21 janvier à 10 heures à la salle Anatole à Venarey), Genlis (22 janvier à 9h15 à l'espace Paul Orssaud à Genlis).

Vœux 2016

«Impossible de s'adapter indéfiniment»

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, a présenté les vœux de la profession lundi soir à Bretenière.



Le président de la Chambre d'agriculture a accueilli la nouvelle préfète Christiane Barret, en poste depuis le 4 janvier.

Vincent Lavier n'a pu faire abstraction de la situation économique désastreuse de l'année écoulée, lors des vœux de la profession agricole proclamés lundi soir à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Évoluant dans un contexte de prix mondiaux, les producteurs doivent constamment faire face aux normes européennes et à de lourds coûts français en matières sociale et fiscale.

Le président de la Chambre d'agriculture s'est directement adressé aux élus et politiques lors de cette cérémonie : *«Nous pouvons avoir la meilleure agriculture du monde avec la meilleure productivité, les meilleurs techniciens, il arrive un moment où il devient impossible de rester dans la course avec un boulet à chaque pied»*. Il existe *«deux alternatives politiques possibles»* selon Vincent Lavier: *«soit nous faisons le choix, dans ce pays, d'une agriculture tournée vers la satisfaction des marchés mondiaux, comme ont pu le faire quelques pays voisins en Europe, et nous nous donnons les moyens d'y arriver en travaillant notamment sur tous les leviers de la compétitivité. Soit nous nous limitons à honorer la demande intérieure ainsi que quelques marchés de niche en faisant le choix d'un autre modèle. Sauf qu'à ce jour, le débat n'a pas été tranché et que tout le monde autour de nous a cru que les agriculteurs allaient pouvoir continuer à s'adapter indéfiniment»*.

Difficile constat

Pour Vincent Lavier, *«la situation n'est plus possible pour un certain nombre d'agriculteurs»* : *«j'en arrive à me demander si nous n'avons pas atteint les limites d'un système agricole, mis en place au début des années 60 avec la Pac et les lois d'orientation, qui voit sa résilience se détériorer sous l'effet conjugué d'une perte d'efficacité économique couplée à un accroissement important de l'endettement»*. Le plan de soutien à l'élevage est arrivé cet été mais une seule des mesures, en l'occurrence l'année blanche, aura *«un véritable effet»* selon le président de la Chambre d'agriculture, à condition *«que les marchés se redressent, sans quoi le problème se reposera de la même façon l'année prochaine»*.

Vincent Lavier a regretté que les producteurs de matières premières servent de variable d'ajustement dans la politique des prix bas menée par la filière. Le responsable côte d'orien s'est même permis de *«rêver»* quelques instants : *«La vente à perte est régie par la LME qui la considère comme une pratique commerciale déloyale et légalement interdite. Cette loi est destinée à protéger les petits commerces en limitant les abus de position dominante. En cette période de vœux, nous avons le droit de rêver un peu. Alors je m'adresserais bien au législateur pour lui demander de rédiger une loi qui interdise aux acheteurs de matières premières agricoles de proposer des prix qui ne permettent pas de couvrir les coûts de production de l'agriculteur !»*

Un processus de mutualisation

Vincent Lavier a évoqué bien d'autres dossiers dans son intervention (drive fermier, réchauffement climatique, loi d'avenir...), tout en saluant une nouvelle fois les locaux de Bretenière, considérés *«de bonne facture, très fonctionnels et correspondant tout à fait aux attentes»*. L'entité administrative régionale du réseau consulaire a elle aussi été présentée : *«il est dans notre intérêt de nous structurer et de toute façon la loi d'avenir de agriculture nous y oblige. Elle nous demande aussi de s'engager dans un processus de mutualisation qui vise à mettre en place des services communs régionaux sur toutes les fonctions support comme les systèmes d'informations, la gestion des ressources humaines, la comptabilité, les services achat et la communication. L'organisation devra être opérationnelle pour le 1er janvier 2017. Les Chambres départementales conservent la maîtrise de leurs actions et restent bien l'interlocuteur privilégié des agriculteurs sur le terrain»*.



La cérémonie s'est déroulée pour la première fois à la nouvelle Maison de l'agriculture de Bretenière.

AURÉLIEN GENEST

Vœux 2016

La MSA Bourgogne n'a pas failli à sa mission

La cérémonie des vœux de la Mutualité Sociale Agricole s'est déroulée la semaine dernière à Dijon.



Dominique Bossong est revenu sur 2015, année durant laquelle les services de la MSA ont répondu à de nombreuses sollicitations.

Dominique Bossong et Jean Boissière, président et directeur respectifs de la MSA Bourgogne, ont adressé leurs vœux de la nouvelle année au personnel de Côte d'Or jeudi 7 janvier. Dominique Bossong a profité de l'occasion pour revenir sur une année 2015 *«encore très difficile»* pour de nombreuses productions : *«Nos services ont du faire face à un afflux de demandes d'aides sous la forme d'échéanciers de paiement, de prises en charge partielles des cotisations, de demandes de passage de la moyenne triennale à l'année N-1 pour le calcul des cotisations, dans un temps très limité. Je veux remercier toutes les personnes qui ont traité l'ensemble des dossiers. Une fois encore, la MSA Bourgogne n'a pas failli à sa mission d'accompagnement social de ses ressortissants victimes d'aléas climatiques ou économiques. En temps que président, je me félicite de ces actions menées mais je préfèrerais de beaucoup que la santé de l'agriculture bourguignonne soit bien meilleure»*.

Mutualisations en cours

Dominique Bossong a ensuite évoqué la loi Notre, nouvelle organisation territoriale de la république, qui regroupe tous les services de l'État au sein de la nouvelle région Bourgogne Franche Comté. La recherche de toutes les mutualisations possibles entre les deux caisses de la MSA est entamée dans le but de maintenir la qualité de services et la proximité aux ressortissants: *«nous nous mobilisons pour que ce dossier important avance à un rythme soutenu dans les meilleures conditions de réussite, l'implication forte de tous constitue un élément majeur pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Même si ces périodes de changements peuvent générer de l'inquiétude, elles sont également porteuses de nouvelles opportunités»*.

Une baisse de moyens ?

Le directeur Jean Boissière est lui aussi revenu sur l'année 2015 en soulignant une amélioration des résultats techniques et en saluant le professionnalisme des salariés devant bon nombre d'évènements survenus au cours de l'année (travaux relatifs aux dispositifs pré et post électoral, prise en compte des évolutions législatives, changement de téléphonie, accompagnements des auditeurs, dispositifs des crises agricoles, journées portes ouvertes, développement d'un nouvel outil comptable). Jean Boissière n'a pas caché la négociation de la COG qui déterminera les moyens alloués aux caisses pour la période 2016-2020 : *«au moment où nous parlons, les premières tendances ne sont pas à l'optimisme, bien au contraire, les ministères de tutelle proposent une réduction des effectifs sur la période, dont il conviendra de préciser si elle est de quatre ou cinq ans, très éloignée de la proposition de la caisse centrale, et une réduction des autres charges de fonctionnements compris entre 15 et 20%»*.

AURÉLIEN GENEST



Cette cérémonie était couplée à une remise de médailles du travail. Argent (20 années de service) : Nadine Dubief, Josette Rixens. Vermeil (30 années de service) : Jean-Jacques Billaud, Isabelle Briffaut, Hervé Michelin. Or (35 années de service) : Françoise Baudement, Marie-France Besqueut, Jean-François Gros, Francis Lavoyer, Jean Roche, Murielle Violay. Grand Or (40 années de service) : Elisabeth Chassard, Jacques Farges, Marcel Garnier, Michèle Lerouge, Bernadette Mottl.

▸ Rendez-vous

Réunions FDSEA

Afin de vous expliquer toutes les modifications du régime de complémentaire santé à prévoir au 1er janvier 2016, la FDSEA 21 accompagnée d'AGRICA organise des réunions d'information dans tout le département. Ces réunions, ouvertes à tous, ont pour but de vous aider à comprendre et mettre en place ces nouvelles règles. Les rendez-vous : Breteniere à Maison de l'Agriculture 25 janvier de 9h30 à 12h30, Châtillon-sur-Seine au Centre socio-culturel 5 février de 9h30 à 12h30, Pouilly-en-Auxois à la Maison de pays 9 février de 9h30 à 12h30, Beaune à la CAVB 9 février de 15h30 à 18 heures, Is-sur-Tille à la Salle Charbonnel 16 février de 9h30 à 12h30.

▸ Formations

Se former à la réalisation et aux intérêts du Duer sur l'exploitation Producteurs de moutarde

21/01 et 4/02 à Bretenière ou 22/01 et 5/02 à Bretenière - Aline Parize, CA21 – 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques - Tuteurs

1/02 (journée) et 29/02 (matinée) à Liernais - Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Être autonome pour vérifier ses engins de levage

02/02 à Beaune (viticulteurs) et 4/02 à Saint Seine l'Abbaye (agriculteurs)
Aline Parize, CA21 – 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Concilier vie professionnelle et vie privée

2 février et 8 mars à Fontaine en Duesmois
Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Maîtriser la reproduction en élevage laitier

05 et 12 février 2016 à Venarey-les-Laumes - Partenariat avec ECEL 21
Aurore Gérard, CA21 – 03 80 90 68 72 -
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Créer et entrer dans une société

8 février à Bretenière
Valérie Coquard, CA21 - 03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

S'initier aux techniques de soudure

10 février à Dijon
Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr



Vêlage

Sérénité hivernale

De nouvelles technologies facilitent la surveillance des animaux en période de vêlages. Des éleveurs s'en réjouissent.

De nouveaux équipements apportent du confort aux éleveurs. Le bon déroulement des fêtes de fin d'année en est un exemple. Plusieurs exploitants contactés il y a quelques jours reconnaissent, à l'unanimité et avec le sourire, être allés *«jusqu'au dessert»* à chaque réveillon. Quatre des dix éleveurs interrogés se sont récemment équipés pour suivre leurs animaux depuis leur ordinateur ou même leur téléphone, ce qui leur a permis de quitter leur domicile sans trop de préoccupations. *«C'est beaucoup mieux que l'image sur la télévision. Il est inutile de rentrer chez soi pour aller contrôler, une simple connexion internet suffit désormais»* commente l'un des éleveurs. Le bon déroulement des réveillons des fêtes de fin d'année n'est qu'une anecdote : *«cela me sert au quotidien, je peux aller travailler hors de l'exploitation l'esprit libre car j'ai tout sur mon téléphone»* poursuit l'un d'eux, réparant une clôture lors de notre appel. Les six éleveurs n'ayant pas encore l'image sur leur ordinateur ou leur téléphone imaginent volontiers le confort apporté par cette nouvelle technologie. Quatre d'entre eux prévoient même de s'équiper l'hiver prochain ou le suivant. Les freins à cet équipement sont de trois ordres : un débit internet mal adapté, un nombre *«suffisant»* de personnes sur l'exploitation pour assurer une surveillance constante et un coût du dispositif jugé encore *«élevé»*.

Des césariennes en hausse ?

La surveillance est une chose, l'intervention en est une autre. Les réveillons auraient pu être écourtés si l'une des mères vaches en avait décidé autrement, d'autant que bon nombre d'éleveurs font part de vêlages *«avec complications»* cet hiver. Cinq des dix éleveurs interrogés enregistrent un nombre de césariennes supérieur à l'an passé, les cinq autres restant *«au même niveau»* qu'en 2014. La palme revient à un éleveur enregistrant huit césariennes dans son cheptel alors qu'une seule avait été recensée l'an passé. *«Les veaux sont particulièrement gros cette année, l'arrière-saison a été pluvieuse et cela a été propice à un bon développement de l'animal»* commente l'exploitant concerné. *«Les veaux sont effectivement plus gros qu'en 2014 et cela semble être généralisé d'après ce que l'on entend dire sur le terrain»* reconnaît un autre éleveur, relevant pour sa part plusieurs problèmes de torsions de matrices.

Contacté par téléphone, un vétérinaire de l'Auxois reconnaît une hausse du nombre de césariennes cet hiver, mais seulement de 10% : *«Ce pourcentage n'est pas significatif et les pluies de l'arrière-saison ne sont en aucun cas les raisons d'une augmentation du nombre de césariennes si celui-ci était effectivement avéré à plus grande échelle»*. Le professionnel réfute le raccourci tendant à lier la bonne alimentation à l'augmentation du nombre d'interventions chirurgicales : *«de l'herbe en fin de saison, cela veut surtout dire que les vaches se préparent mieux au vêlage. L'année où nous avions eu le plus de césariennes, c'était en 2012. Nous avions augmenté de 50% nos interventions alors que l'année avait été normale en terme de pâturage. Il ne semble pas y avoir d'explication alimentaire derrière ce phénomène qui reste difficile à expliquer»*.



Visionner ses vaches depuis son ordinateur ou son téléphone est de plus en plus courant.

AURÉLIEN GENEST

Bovins

On n'arrête plus le progrès

Elva Novia organisait la semaine dernière une soirée génétique à Pouilly-en-Auxois.

Les inséminateurs-conseils d'Elva Novia, engagés dans les programmes de sélection, ont reçu une quarantaine d'éleveurs lundi 4 janvier à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois. Dans une ambiance décontractée (la réunion était suivie d'un repas), l'équipe Auxois-Morvan-Châtillonnais a présenté les nouveautés de l'offre génétique charolaise.

De nouveaux taureaux font leur apparition dans le catalogue 2016 avec notamment les Sans cornes, assurant des résultats fiables à 100%. *«Isidor PP, Iceberg PP et Ismaël PP sont tous les trois homozygotes, cela veux dire que tous leurs veaux seront systématiquement sans cornes, contrairement aux produits de Virgil P ou encore Cabar P qui donnaient un veau sans cornes dans seulement un cas sur deux»* indique la technicienne Aude Torrent. Un bilan positif a été dressé sur les taureaux mis en place en 2015. Bully, fils de Sully sur Padirac, né au Gaec de Pergeot à proximité de Pouilly-en-Auxois, a été notamment cité parmi les plus belles réussites de l'année.

La technicienne a ensuite présenté l'évolution génomique. Avec le génotypage, il est désormais possible de connaître le potentiel des animaux de façon précoce avec de nouveaux caractères. *«Les prédicteurs génomiques GDS-CAN ont pris 0,10 points de CD et arrivent à des niveaux autour de 0,5 pour les caractères de naissance, croissance, vêlage et lait ! C'est un gros progrès car nous pouvons avoir une information aussi précise sur un tout jeune veau, mâle ou femelle, que sur une vache qui a produit quatre ou cinq veaux dans sa carrière»* poursuit Aude Torrent.

Les services aux éleveurs évoluent également : dans le chapitre de la gestion de la reproduction, le détecteur de vêlage Smart Vel a notamment été présenté. Cet outil à destination des laitiers et allaitants comprend un récepteur et plusieurs capteurs. *«Chaque capteur est fixé sur la queue de la vache, en face de la vulve, avec du scotch. Il enregistre les contractions de la vache et quand un certain seuil est atteint, un message est envoyé sur le téléphone portable ou fixe de l'éleveur»* indique Aude Torrent.



Une partie de l'équipe de l'Auxois-Morvan-Châtillonnais, en compagnie de la technicienne Aude Torrent.

AURÉLIEN GENEST



Journées bâtiments

Constructions «made in» Côte d'Or

Huit exploitations du département ouvrent leurs portes du 25 au 29 janvier.

C'est reparti pour une nouvelle édition ! La Chambre d'agriculture, Côte d'Or Conseil Élevage, le syndicat d'élevage ovin, la FRcuma et le GDS organisent leurs traditionnelles journées bâtiments. Celles-ci se dérouleront dans une semaine dans huit exploitations d'élevages bovins, ovins ou caprins.

Cet événement devrait une nouvelle fois faire le plein avec d'intéressants thèmes d'actualité retenus comme la méthanisation, l'engraissement et le logement de grands troupeaux. Les visiteurs pourront découvrir plusieurs innovations comme un nouveau produit ventilant, le translucide perforé, ainsi qu'un système de logettes caillebotis en allaitant ne nécessitant pas le moindre apport de paille pour les vaches. Des techniciens seront présents à chaque visite pour répondre aux questions des exploitants qui pourront eux-mêmes échanger sur leurs diverses expériences.



Des logettes caillebotis en élevage allaitant seront à découvrir dans le bâtiment du Gaec Develle, à Saussey.



A Mont-Saint-Jean, le bâtiment du Gaec Mercuzot Couraleau dispose d'une structure métallique et d'un bardage incluant un nouveau produit ventilant *«Translucide perforé»*.

Les questions économiques seront bien sûr abordées. *«Nous présenterons les coûts de chaque construction et nous prônerons le plus possible l'auto-construction»* indique Édouard Bénayas, conseiller bâtiments à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Celui-ci annonce des financements 2016 à hauteur de 2015 : *«ces financements avaient été revalorisés l'an passé et devraient être reconduits cette année»*.

AURÉLIEN GENEST

Le programme



- Lundi 25 janvier à 14 heures : Thomas Maurice (hameau de Crépey, 21360 Aubaine), bâtiment en bois, gestion des effluents avec filtre à roseaux, 40 chèvres Alpine x Lorraine, atelier de transformation préfabriqué.
- Mardi 26 janvier à 14 heures: Gaec Chevalier Jean-Luc et Laurent (Cestres, 21 440 Saint Martin du Mont), 65 places vaches laitières, Bâtiment métallique fermé avec un filet brise vent, stabulation libre en logettes paillées, racleurs automatiques, fumière couverte, robot de traite.
- Mardi 26 janvier à 14 heures : Gaec de Montourosse (21580 Busserotte et Montenaille), 170 places de taurillons à l'engraissement, Couloir d'alimentation central, bâtiment semi-ouvert avec bardage en filet brise-vent, système de contention ergonomique et sécurisé avec cage de pesée.
- Mercredi 27 janvier à 10 heures : Gaec Develle Père et Fils (21360 Saussey), bâtiment semi-ouvert avec structure métallique et bardage en bois pour 48 vaches allaitantes, stabulation libre en logettes caillebotis (zéro paille), cases à veaux sur aire paillée, portes automatisées.
- Mercredi 27 janvier à 14 heures : Gaec de Mandinet (21610 Bourberain), 70 places de vaches laitières, 60 places de génisses, bâtiment métallique fermé, stabulation libre en logettes creuses paillées, fumière couverte, traitement des effluents liquide avec un lagunage, salle de traite 2x5 épis.
- Jeudi 28 janvier à 14 heures : Gaec Schneider (hameau de Palus, 21580 Salives). Exploitation polyculture-élevage, 60 vaches allaitantes et engraissement de 340 taurillons, installation de méthanisation voie sèche discontinue, type garage, 7000 tonnes de matière, principalement du fumier, valorisation du biogaz en cogénération : puissance électrique 170 kWél, utilisation de la chaleur pour un séchoir multiproduits, valorisation du digestat en épandage.
- Vendredi 29 janvier à 10 heures : Gaec Guenot Père et Fils (L'Huis Renaud, 21430 Liernais), extension pour 77 vaches allaitantes et 12 cases d'isolement, bâtiment semi-ouvert avec structure et bardage métallique, filet brise-vent avec enroulement automatisé, quai d'alimentation.
- Vendredi 29 janvier à 14 heures : Gaec Mercuzot Couraleau (Ormancey, 21320 Mont-Saint-Jean), 38 places vaches allaitantes et 44 jeunes, bâtiment semi-ouvert avec structure métallique et bardage incluant un nouveau produit ventilant *«Translucide perforé»*, allée d'alimentation centrale.

Groupama

Assurer le lien avec les anciens exploitants

Groupama Grand Est et la section des anciens exploitants Agricoles de Côte-d'Or et de Franche-Comté ont signé une convention de partenariat.

Groupama, leader historique de l'assurance agricole, a tissé de longue date des liens forts avec les professionnels du monde agricole. Des liens qui perdurent à la retraite… Ainsi, le 30 novembre 2015, Groupama Grand Est a conclu un partenariat avec la section des anciens exploitants agricoles de la FRSEA de Franche-Comté et Côte-d'Or. Le but : maintenir et développer les intérêts mutuels et mutualistes qui unissent ces deux entités sur le territoire.

Des engagements réciproques

Groupama Grand Est, à l'écoute des besoins des anciens exploitants agricoles, souhaite y répondre de façon privilégiée, en leur proposant des avantages dédiés. Les adhérents de la SDAE pourront désormais bénéficier d'un certain nombre d'avantages et de services Groupama, et d'une gamme de produits adaptés. *«60 ans de prévention Groupama»* oblige, le partenariat inclut également des avantages sur des stages de conduites Centaure Grand Est et la télésurveillance des biens. Enfin, pour accompagner au mieux ses adhérents, la section des Anciens exploitants agricoles invitera Groupama Grand Est des réunions à thèmes, afin de répondre aux nombreuses questions des participants.



Les signataires du partenariat. Pour Groupama Grand Est : les représentants des Fédérations Jean-Louis Barthod (Doubs), Brigitte Fleury (Côte-d'Or), Jean Pierre Gros (Jura), Marie Noëlle Braichotte (Haute-Saône/Terr. Belfort), et la Direction générale représentée par Eliane Marnas. Les présidents des sections des anciens exploitants agricoles : Suzanne Ferrand (21), Denys Bouchard (25), Jacques Chalumeau (39), Jean-Marie Rondey (70) et Jean-Paul Rosselot (90).

▶ Agenda

16/01 Finale de jugement de bétail à Fachin

Cette année, c'est sur le canton de Château-Chinon qu'aura lieu la finale départementale de jugement de bétail des Jeunes agriculteurs de la Nièvre. Le rendez-vous est fixé au 16 janvier prochain, à partir de 10h, à Fâchin, sur l'exploitation du Gaec Trinquet Philippe et Pierre (lieu-dit «*Au Morvands*»). L'entrée sera gratuite. Outre les compétitions, les JA du canton ont aussi prévu des démonstrations de mélangeuses et une exposition de matériels. Un repas tartiflette sera aussi organisé le soir. Les réservations sont conseillées au 06 26 28 50 23.

28/01 Vente aux enchères «*vêlages faciles*» au Marault

Pour sa 7è édition, la vente aux enchères «*vêlages faciles*» de la station du Marault propose 40 reproducteurs taureaux à génisses, issus de 22 départements, le 28 janvier prochain, à Magny-Cours. Des portes ouvertes sont organisées les 22 et 23 janvier de 10h à 16h sur le site. Désormais, toutes les performances des animaux sont consultables sur le site internet www.charolaise.fr. Les animaux sont en station depuis le 22 septembre dernier. Programme du 28 janvier : 9h, présentation des animaux ; 14h, début de la vente. Entrée gratuite et restauration sur place. La mise à prix est fixée à 2500 euros.

03/02 Soirée Grandes Cultures de la FDSEA 58

La FDSEA de la Nièvre organise le mercredi 3 février, à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, à partir de 17h45, une soirée débat sur le thème des zones à moindre potentiel avec la présence de Dominique Chambrette, vice-président de l'AGPB.

8 au 12 février Banc d'essai moteur et VGP

La Fédération Cuma Bourgogne organise des passages de tracteurs au banc d'essai moteur ainsi que la vérification d'engins de levage, du 8 au 12 février prochains dans la Nièvre. Les agriculteurs concernés peuvent être adhérents de la Fédération Cuma ou non. Chaque passage dure une heure, les tests se déroulent sur un seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits. Les tarifs sont de 120 euros HT pour les tracteurs au banc d'essai et de 42 à 74 euros HT pour les vérifications d'engins de levage. Inscriptions avant le 3 février auprès des animateurs CUMA au 03 86 93 40 29 ou par mail à sbourgogne.58@cuma.fr.

Coopération

Axéréal reverse vingt-trois millions d'euros à ses adhérents

Plus de sept cents personnes étaient réunies au Zénith, à Orléans, pour la rencontre annuelle du groupe: son résultat d'exploitation a progressé de 34 %.



Jean-François Loiseau, président d'Axéréal, au centre, entouré de collaborateurs du groupe.

Les chiffres-clés 2014-2015

10 millions de tonnes de grains commercialisées.
68,7 millions d'euros d'investissements (métiers du grain, transformation, stockage et logistique).
Excédent brut d'exploitation : 130,7 millions d'euros, en hausse de 17 %.
Résultat d'exploitation : 58,6 millions d'euros, en hausse de 34 %.
Retour direct vers les adhérents : 23,6 millions d'euros.

«*Il n'y a pas de crise !*» a déclaré l'économiste Christian Saint-Étienne lors de la rencontre annuelle d'Axéréal. La grand-messe du groupe coopératif avait lieu le mardi 15 décembre au Zénith d'Orléans. «*Avant 2008, la croissance mondiale était de 5 % par an. Entre 2003 et 2008, dans les pays développés, la croissance a été de 2,8% par an. Sur la même période, les pays émergents ont connu une croissance plus rapide. En 2009, la croissance mondiale a été de 0% et les pays développés ont enregistré un recul de 3,4%. Dès 2010, on a assisté à une reprise économique mondiale. Entre 2012 et 2015, la croissance a été de 3,5% par an: un rythme relativement élevé*». Question : pourquoi l'Europe et la France en particulier ne profitent-elles pas du phénomène ? «*Nous connaissons notre plus grave crise économique en temps de paix en raison d'une incapacité de nos élites politiques à faire des choix !*»

L'intervenant a poursuivi son analyse : «*Depuis une trentaine d'années, nous sommes entrés dans la troisième révolution industrielle et celle-ci devrait encore se déployer pendant quelques décennies*».

En toile de fond, les technologies de l'information. Christian Saint-Étienne a parlé «*d'Iconomie*», soit «*une mutation totale de nos systèmes économiques*». Historiquement, la machine à vapeur définissait l'industrie. Aujourd'hui, celle-ci a pris une autre forme : «*Tous les process normés et informatisés. (…) La révolution technologique que nous vivons est hyper-industrielle: un nouvel ordre dans lequel la France a toutes les capacités pour réussir*».

Un lien direct

Il y a près de vingt ans, le dogme des 35 heures a été imposé aux entreprises : «*Une erreur stratégique !*» a commenté l'expert. «*Si on néglige l'industrie, si on taxe le profit et qu'on empêche l'entreprenariat de prospérer, on passe à côté de la croissance*». Or notre pays dispose d'atouts: infrastructures, démographie, recherche mathématique, etc. «*On fait tout pour casser notre potentiel ! Quand on vous dit que nous sommes en crise, c'est de la désinformation : on vous condamne à l'impuissance. (…) Je suis favorable au développement durable mais pas en ignorant la croissance. Il y a un lien direct entre cette dernière et la lutte contre le chômage. Il faut donner les moyens à l'agriculture de s'organiser et ne pas bloquer l'innovation durable !*»



Christian Saint-étienne: «*La France à toutes les capacités pour réussir*».

Depuis quinze ans, la France a perdu 45% de ses marchés à l'exportation. Pour sortir du marasme, Christian Saint-Étienne a proposé un certain nombre de solutions : un impôt sur les sociétés à 28% ; l'arrêt de la sur-réglementation ; des investissements massifs dans la transformation des produits agricoles et une montée en gamme. En somme, «*miser sur l'innovation*». «*Vous êtes comme des chevaux bridés*» a conclu l'économiste.

Section Grandes Cultures de la FDSEA 58

Les zones à moindre potentiel en débat !

La section Grandes Cultures de la FDSEA 58 organise le mercredi 3 février, à 17h45, à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, une soirée débat sur le thème «*Quelles pistes de réflexion pour nos zones céréalières à moindre potentiel ?*» Rencontre avec Didier Guyon, président de la section Grandes Cultures de la FDSEA 58.

Pourquoi mettre en place une soirée débat ?
Didier Guyon : «*Nous ne pratiquons pas ce genre de réunion dans le secteur céréalier alors que du côté de l'élevage, tous les ans, est organisée une soirée débat sur un thème différent, à laquelle de nombreux éleveurs prennent part. Nous nous sommes dit qu'il serait opportun d'engager une telle démarche, surtout avec la situation économique dans laquelle nous nous trouvons depuis ces dernières années. Nous pensons que ça serait aussi l'occasion de rassembler un grand nombre de céréaliers afin de réfléchir ensemble à quelques pistes de travail*».

Quel sera le thème de cette soirée ?
DG : «*Le thème de la soirée sera donc «quelles pistes de réflexion pour nos zones céréalières à moindre potentiel ?» La situation globale des producteurs français n'est pas très bonne et est encore plus impactée chez nous. Nous avons des terres avec des sols peu profonds et une sensibilité plus forte aux aléas climatiques. Notre potentiel de rendement est bien inférieur à celui des autres régions céréalières. A cela s'ajoute des aides Pac inférieures de 10 à 20% par rapport à la moyenne française. Quand en moyenne, en 2019, le DPB français sera de 247€/ha, dans nos zones à moindre potentiel celui-ci sera de 191€. En 2014, en Bourgogne 70% des céréaliers avaient un revenu négatif, le prévisionnel 2015 n'est pas meilleur. Il nous semble important de ne pas rester sans rien faire et de réfléchir à de nouvelles orientations*».

Quel est le programme de la soirée?
DG : «*La soirée sera divisée en TROIS parties : dans un premier temps, Mickael Geloen, conseiller à la chambre d'agriculture, présentera les pistes pour améliorer la performance économique et agronomique des systèmes en grandes cultures ; puis, dans un second temps, Philippe Dubieff, administrateur AGPB, dévoilera le travail effectué par l'AGPB sur les zones à moindre potentiel ; enfin, un temps de parole sera laissé à Dominique Chambrette, vice-président de l'AGPB, qui définira les enjeux syndicaux de nos zones. Chacun pourra prendre la parole pour échanger ouvertement sur le sujet*».



MG-FDSEA 58

Agir Agri 58

Pour un accompagnement individualisé

2015 a été une année difficile. Certains agriculteurs, isolés, empêtrés dans leur détresse, n'osent pas appeler au secours pour chercher des recours. C'est de ce constat qu'est née l'association Agir Agri 58, émanation de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles de la Nièvre, dont chacune mettra un référent accessible à des agriculteurs en situation d'urgence.

Mercredi 6 janvier à la Chambre d'agriculture, après six mois de travail, les représentants d'Axéréal, de CER France, de la Chambre, de la Coordination rurale 58, du Crédit agricole, de la FDSEA 58, du GDS, de Groupama, des JA 58, de la MSA, de la Safer, de la Sicafome et de la Sicagemac se sont retrouvés pour porter sur les fonts baptismaux la nouvelle association, dont ils sont à la fois les initiateurs, les porteurs et les pilotes. Agir Agri 58 a pour objet *«d'accompagner, de mutualiser et de mobiliser les compétences pour aider les agriculteurs rencontrant des difficultés économiques, techniques, sociales, à sortir de l'ornière dans laquelle ils se trouvent»*. A peine créée, la structure inter-OPA, dont l'administration sera invitée permanente, prévoit de communiquer très rapidement, via des affiches et des tracts d'information qui seront diffusés dans les établissements de ses fondateurs. La ligne directrice est d'inciter ces agriculteurs nivernais rencontrant «*de manière épisodique ou durable*» des difficultés de tout ordre (problèmes de santé, déprime, problème technique, problèmes familiaux, problème de gestion...) d'oser tirer la sonnette d'alarme, car ces difficultés, en fin de compte, deviennent quasiment toujours économiques. Selon son nouveau président, Stéphane Aurousseau, *«il manquait une structure telle qu'Agir Agri 58, pour accompagner et épauler les agriculteurs gratuitement et bénévolement dans cette dimension humaine»*. Afin peut-être aussi d'éviter le pire, dans certains cas, quand la succession de crises et d'aléas que traverse l'agriculture départementale devient trop pesante...

Des référents de confiance

Concrètement, l'association exercera sa mission au travers de deux approches : l'identification du besoin de l'agriculteur, par les techniciens de terrain de chaque OPA qui pourra, dans son propre champ d'activité, proposer directement à l'agriculteur d'être accompagné, soit la sollicitation de l'agriculteur lui-même, ayant déjà identifié une ou plusieurs difficultés. Chaque membre de l'association aura désigné en son sein un tiers de confiance, un référent, dont les coordonnées seront diffusées sur les documents de communication, et que la personne pourra solliciter à son gré en cas de besoin. C'est un principe de solidarité, dont les campagnes ont historiquement toujours su faire preuve, qui est remis sur le haut du panier. Une fois le contact établi, un rendez-vous individualisé et anonyme permettra d'établir un plan d'action prévisionnel, dont l'agriculteur pourra se rendre acteur ou pas, puis une table ronde avec les OPA se tiendra, éventuellement en présence d'acteurs nécessaires. Permettre à chacun de parler, être à l'écoute, accompagner... Agir Agri 58 veut replacer le lien social au cœur des relations entre les agriculteurs et leurs organismes professionnels, au-delà du simple rapport de clientèle, d'adhésion ou de consommation de services. Afin de se tirer d'un mauvais pas, le plus tôt et le plus confortablement possible. Pour autant, les OPA, politiquement, ne veulent pas laisser des espoirs inconsidérés aux agriculteurs. Elles se proposent d'étudier toutes les voies d'action disponibles pour rebondir... tant que cela est encore possible.

EMMANUEL COULOMBEIX



Les outils de communication visuelle, qui indiqueront les coordonnées des référents de confiance de chaque OPA membre, sont en voie de création (création graphique Isasa – Nevers).



Les représentants des OPA fondatrices d'AGIR AGRI 58 se sont retrouvés mercredi 6 janvier pour lancer officiellement la structure d'accompagnement aux agriculteurs en fragilité.

Des signaux d'alerte à prendre en compte...

Parmi les signes qui peuvent alerter les agriculteurs, pour les inciter à la contacter, l'association AGIR AGRI 58 cite quelques exemples :

- avoir demandé à son fournisseur d'engrais ou d'aliment un délai pour payer alors que d'habitude le paiement se faisait au comptant ;
- avoir demandé à sa banque une ouverture de crédit ou une augmentation de son ouverture de crédit ;
- se faire signaler par sa coopérative que son compte coopérateur est débiteur alors qu'il est toujours positif ;
- son compte fournisseur est toujours négatif et sa dette fournisseur a progressé de plus de 15% en un an ;
- ne plus pouvoir faire face à une échéance MSA ou de prêt importante, demander un délai de paiement ou un report d'échéance ;
- être obligé de solliciter sa banque pour un court terme d'avance de versement des aides PAC dès le mois de janvier...

etc.

▸ Formations

«Bien étiqueter ses produits fermiers» à Autun

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et le CERD organisent, lundi 25 janvier 2016 à Autun (71), une formation pour apprendre à bien étiqueter ses produits fermiers, au vu des évolutions de la réglementation à partir du 1er janvier. Elle est destinée aux producteurs vendant des produits nécessitant un étiquetage et soucieux d'éviter d'être pris en défaut par la DDCSPP à partir de cette date, sur les nouvelles obligations réglementaires. Tarif : 50 euros par participant. Contacts et inscriptions auprès de Maud Perroy, responsable de stage, au 03 86 93 40 14 ou par mail à maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

Collaborer et manager efficacement grâce au MBTI.

Les Chambres d'agriculture de la Nièvre et du Cher, en partenariat, organisent une formation *«collaborer et manager efficacement grâce au MBTI»*, les 26 janvier et 2 février, de 9h30 à 17h30, à Sancerre ou Cosne-sur-Loire (à déterminer). L'objectif est d'apprendre à identifier son mode de fonctionnement préférentiel, de prendre conscience des différences de personnalités entre les gens, de comprendre l'origine de certaines difficultés relationnelles dans le travail et d'améliorer sa communication et son management. Tarifs : 130 euros sous statut VIVEA (sous réserve de l'agrément), 340 euros pour les autres statuts. Renseignements et contacts : Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

"Premiers secours"

La FDSEA organise une formation sur les gestes de premiers secours le 4 février de 9h00 à 18h00, à la chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr .

"Employeurs, les bases "

La FDSEA organise une formation à destination des employeurs de main d'œuvre le lundi 8 février de 9h00 à 17h30, à la chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

Crédit Agricole Centre-Loire

L'agriculture récompensée

Pour la 3è année consécutive, la cérémonie des vœux du Crédit agricole Centre Loire, vendredi 8 janvier à Varennes-Vauzelles, a été l'occasion de remettre les Trophées des entrepreneurs nivernais de l'année. Trois ressortissants du monde agricole ont été distingués.



Florence Massé a reçu le premier prix de la catégorie agriculture pour sa ferme-auberge du Mont à Châteauneuf Val de Bargis.



L'ensemble des lauréats de l'édition 2015 ont été réunis pour la photo officielle.

Beaucoup de monde, vendredi dernier, pour entendre les vœux aux forces vives du département formulés par François Thibault, Xavier Malherbet et Dominique Thibault, respectivement président, directeur général et vice-président de la caisse régionale du Crédit agricole Centre Loire. Les responsables de l'établissement ont rappelé le statut coopératif et mutualiste de leur établissement, ancré dans le territoire et définissant comme une priorité la relation de proximité, par exemple en ayant terminé la rénovation de l'ensemble des agences locales de la banque dans les trois départements de son ressort. C'est de cette même inspiration qu'avait découlée, en 2013, la création des Trophées des entrepreneurs nivernais, visant à récompenser ceux de ses clients que les agents de terrain ont repéré durant l'année pour leur sens de l'innovation, de la créativité et leur esprit d'entreprise. En 2016, comme les années précédentes, un jury professionnel s'est donc réuni, impliquant les assemblées consulaires, les autorités de l'Etat ainsi que les structures de promotion de l'entreprise dans la Nièvre, afin de trier et de définir les lauréats de l'année. Selon Dominique Thibault, qui jouait les M. Loyal de la remise des prix, ces Trophées *«sont un outil de vulgarisation»* des valeurs portées par les gangnats au service du rayonnement économique du département : l'esprit d'entreprise, l'imagination et la persévérance. Le palmarès de l'année compte 9 lauréats, trois dans chacune des catégories établies : agriculture, entreprise de commerce et artisanat services. 50 candidatures ont été remontées par les agents des 27 caisses locales du département.

Ferme auberge, bières et fromages...

Si les lauréats des autres secteurs que l'agriculture sont à la tête d'un magasin de prêt-à-porter (Underground) à Nevers et d'un Centre de parachutisme (CPPN) à Marzy, la gagnante 2015 agricole n'est autre que Florence Massé, la créatrice de la ferme-auberge du Mont à Châteauneuf-Val de Bargis. En dépit de dix ans de tâtonnement plus ou moins subis, cette ex-manageuse de la grande distribution, fille du polyculteur-éleveur François Torcol, a donc réussi à s'installer en tant qu'agricultrice, tout en réhabilitant, avec son mari, une ancienne grange dont elle a fait son auberge. Florence, qui passe ses journées à conduire l'élevage enfile donc aussi son tablier pour cuisiner les bons petits plats qui sont servis à ses clients. Ce premier prix a été remis, vendredi, par Olivier Benoist, le secrétaire général de la préfecture. Cécilia Crapoulet, la directrice de l'agence entreprise de la banque verte a fait une présentation au public de l'entreprise de la lauréate, qui reçoit un chèque de 1000 euros. 2ème de la catégorie, c'est une jeune entreprise de Clamecy qui a été distinguée, même si elle n'est pas agricole à proprement parler. Les Bières du Donjon (dont Terres de Bourgogne s'est fait l'écho au mois de mai dernier) constituent une brasserie créée par deux anciens étudiants ingénieurs en biologie appliquée option agro-alimentaire à Paris, passionnés à la fois par le breuvage doré et par l'histoire médiévale. Les deux jeunes patrons utilisent des grains directement issus de la filière régionale. Enfin -last but not least- le 3è prix de la catégorie a été attribué à Laetitia et Jean-Luc Goulinet, du Gaec de Neuf tables à Luthenay-Uxeloup. Leurs fromages de vaches -Nivernais, Neuftable, Boréal- sont vendus aussi bien à la ferme qu'en grandes et moyennes surfaces mais aussi à des grossistes, à des collectivités locales et à l'export. C'est Eric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui a remis le prix aux heureux gagnants.

EMMANUEL COULOMBEIX

• Les vœux *des présidents* • Les vœux *des présidents* • Les vœux *des présidents* • Les vœux *des présidents*

Une année de courage

Madame, Monsieur, au nom de CERFrance Alliance Centre, je voudrais vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016. Je sais le courage qu'il faut pour traverser les moments difficiles et, face aux difficultés, prendre un recul nécessaire pour revoir son organisation ou remettre en cause certaines de ses pratiques.



En effet, dans toutes les professions, la technologie et l'ouverture des marchés au monde viennent perturber ce que nous pensions acquis et stable. Passé le temps d'une légitime angoisse de ne pouvoir faire face, nous discernons de nombreux signes encourageants, maintenant que les marchés ont acquis une dimension planétaire ; tous les marchés ont des perspectives positives dans les 5, 10 et 15 ans. Regardons de près les performances de la France ; depuis quelques années, elle a développé ses parts de marché à l'export hors UE.
Céréaliers, éleveurs, laitiers, nous avons encore des parts de marchés à prendre, mais cela nécessite que nous achevions notre organisation, tant au niveau de chaque exploitation, qu'au niveau de nos filières pour pouvoir proposer, sur les marchés, des lots importants et suivis pour répondre aux demandes des marchés.

Oui, c'est avec espoir que j'aborde 2016, car je ne peux pas et ne veux pas attendre et dépendre *«d'en haut»* ; faire ce qui est de mon ressort est pour moi le premier geste de soutien que je peux apporter à l'économie, à la collectivité, à la société, bien modestement certes, mais avec tout mon dynamisme et ma volonté.
A tous, je souhaite force et détermination pour 2016.

GUY-MARCHER

Soutien à l'économie du territoire

Malgré un contexte international tendu, rempli de confusions, malgré les incertitudes grandissantes sur l'avenir, malgré les caprices de la météo.
En 2016, le Crédit Agricole Centre-Loire poursuivra sa vocation première de soutien à l'économie du territoire.
L'agriculture représente l'activité dominante du département soutenue majoritairement par le Crédit Agricole. Cet accompagnement s'est perpétué tout au long de ces années aussi bien dans les périodes propices que durant les périodes moins fastes, comme celles que nous traversons actuellement.
2015 ne dérogera malheureusement pas à cette série d'années de vaches maigres.
Durant l'année, l'ensemble des collaborateurs s'est mobilisé pour organiser des rendez-vous afin de répondre au mieux aux attentes des agriculteurs : besoins supplémentaires de trésorerie, nécessité de réaménagements d'échéances de prêts pour certains, consolidation pour d'autres. Des solutions individuelles ont été proposées afin de n'exclure personne de la démarche.



Centre-Loire a participé régulièrement aux diverses réunions de crise organisées à la Préfecture. Dès le mois de novembre, à la demande de la profession, et suite aux différentes informations fournies par le Ministère de l'Agriculture, le Crédit Agricole a mis en place le dispositif *«année blanche»* pour les agriculteurs concernés. La réactivité et le professionnalisme de la banque ont été salués à diverses reprises par les intervenants des différentes commissions.
En février débuteront les premières Assemblées Générales de vos Caisses Locales. Je ne peux que vous encourager à venir nombreux à ce rendez-vous annuel, moment privilégié, où vos questionnements, vos interpellations, rappellent en permanence ce que doivent être les ambitions d'action d'une Banque Coopérative.
Je vous présente, au nom de l'ensemble des élus et des collaborateurs de Centre-Loire, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

DOMINIQUE THIBAULT, VICE PRÉSIDENT DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-LOIRE

MSA Bourgogne

Remise de médailles à Nevers

Comme chaque début d'année, la MSA Bourgogne organise des cérémonies de vœux au personnel sur l'ensemble de ses sites. Celle de Nevers a eu lieu lundi 11 janvier.

Cette année, ce sont sept salariés de la MSA Bourgogne à Nevers qui ont été dument épinglés de la médaille du travail. Pour 40 ans de services, Liliane Caldi a obtenu la médaille Grand Or. La médaille d'Or, récompensant 35 ans de services a également été remise à trois salariés : Jean-Michel Depalle, Aleth Lamare et Patricia Sainrat. Enfin, pour 30 ans de services, la médaille de Vermeil a été décernée à trois autres «*anciens*» du site de Nevers : Corinne Champion, Martine Perceau et Anne-Louise Roig. Enfin, les dirigeants de la MSA Bourgogne ont tenu à saluer quatre retraités de l'institution, partis en 2015 : Claudine Salarme, Jeanine Verani et deux autres personnes qui ont été excusées. Avant que le moment solennel ne prenne un tour plus convivial, autour de la traditionnelle galette des rois, Dominique Bossong et Jean Boissière, entourés du nouveau premier vice-président, Jean-Paul Baudin, et de la présidente du Comité départemental, Claire Bruandet, ont tenu à tirer les enseignements de l'année écoulée et à manifester quelques inquiétudes pour l'année à venir.

Année électorale pour la MSA Bourgogne, 2015 a vu une bonne part de ses responsables renouvelés en interne. Il a également annoncé les efforts de rapprochement entre les deux caisses régionales de Bourgogne et de Franche-Comté.

E.C



Les salariés neversois décorés de la Médaille du Travail et les nouveaux retraités, entourés des dirigeants de la MSA Bourgogne.

FDSEA 58 et Croix rouge française

Formation aux gestes qui sauvent

La FDSEA 58 organise, jeudi 4 février 2016, à la Chambre d'agriculture de Nevers, une formation sur les gestes de premiers secours. La croix rouge réalisera l'intervention.

En passant le PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1), vous apprendrez les gestes de premiers secours et les réflexes à avoir face à une personne en situation de danger. Selon Marianne, pompier volontaire, «*la personne présente sur les lieux est le premier maillon de la chaîne de secours. En connaissant les premiers gestes à adopter, elle favorise les chances de survie et de rendre plus efficace les interventions des services de secours. Dans certaines situations, la perte de temps augmente les séquelles*».

La formation PSC1

Pour permettre aux agriculteurs d'avoir les bons réflexes pour secourir une victime, la FDSEA 58 organise une formation «*Prévention et secours civique*» avec la présence d'un secouriste de la Croix rouge, jeudi 4 février, à la chambre d'agriculture de Nevers, de 9h à 18h. Au cours de cette journée, l'apprentissage des gestes se fera avec des mises en situation sous forme de cas concret. Au programme de la journée : comment protéger la victime, donner l'alerte, pratiquer les gestes qui sauvent en cas d'hémorragie, étouffement, perte de conscience, arrêt cardiaque, brûlure …

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Maëla Guegan au 03.86.93.40.96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

MG - FDSEA58

Section ovine de la FDSEA 58

Marcel Cottin fait le bilan de 2015

Le président de la Section ovine revient sur la production ovine nivernaise au cours de l'année écoulée.

2015 tire sa révérence avec un temps anormalement beau mais c'est une aubaine pour beaucoup d'entre nous car les stocks fourragers ne sont pas au plus haut et cela va nous permettre de passer l'hiver plus sereinement.

2015, c'est la première année de la nouvelle PAC et nous ne sommes pas trop mal lotis. L'enveloppe obtenue dans le cadre du rééquilibrage en 2010 a été reconduite. Nous avons touché l'intégralité de l'Aide Ovine et même si l'aide de base est moins élevée que prévu, c'est que les éleveurs ont bien travaillé puisque l'aide n° 3 de 6 € a été versée à plus d'éleveurs que prévu.

2015, c'est l'année du changement de président à la FNO puisque Serge Préveraud a cédé sa place à Michèle Boudoin, éleveuse dans le Puy de Dôme. Serge aura été un grand président. Nous lui devons le rééquilibrage où il s'est battu pour faire reconnaître la production ovine.

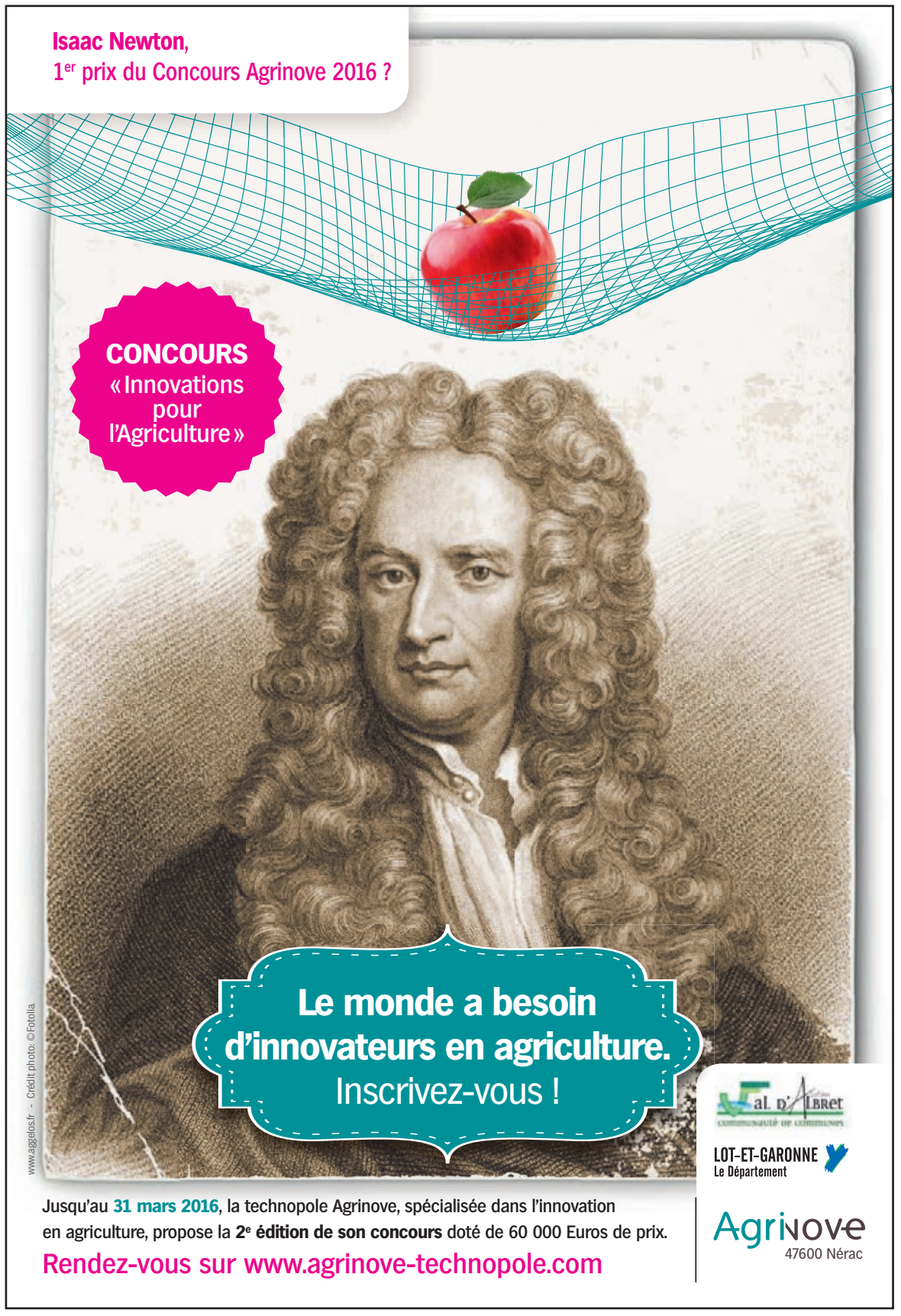
2015, année difficile pour l'élevage en général mais surtout la fin d'année avec l'apparition de la FCO qui, certes, a eu plus d'impacts sur le commerce des bovins, mais qui nous met devant la question : VACCINATION ou PAS VACCINATION de nos brebis au printemps 2016 ?

Après ce bref rappel des temps forts de l'année écoulée, permettez-moi, comme c'est la tradition à cette époque de vous souhaiter à toutes et à tous mes meilleurs vœux et une bonne campagne d'agnelage.



Marcel Cottin tire un bilan de 2015.

MARCEL COTTIN,
PRÉSIDENT DE LA SECTION OVINE DE LA FDSEA 58



▸ Agenda

Union Charolais Croissance

Prochains rendez-vous de la station de Charmoy :
Mercredis 13 et 20 janvier : ventes aux enchères
Mercredis 3 et 10 février : ventes aux enchères
Informations : www.charolaiscroissance.fr
Audrey Camus : 03 86 92 35 96

JA 89 : Prochaines AG de canton

Canton de Courson : mercredi 13 janvier, à 18 h 30 (à confirmer), au restaurant de Migé
Canton de Toucy : vendredi 15 janvier, à 20 h 30, Salle Halle aux grains, à Toucy
Canton de Vermenton : vendredi 29 janvier, à 19 h, lieu pas encore défini
(infos au 06 86 40 43 19)
Canton des Deux Vallées: vendredi 12 février à 20 h, chez Armand Gois, 3 Rochy à Dicy

Portes Ouvertes Compagnons du Devoir

Du 22 au 24 janvier prochains, collégiens, lycéens et étudiants, pourront découvrir les 29 métiers et leurs formations respectives enseignés chez les Compagnons du devoir, lors des journées Portes Ouvertes 2016. Accueil de 9 h 30 à 18 h, à la Maison d'Auxerre, 6 rue Saint-Pèlerin. Visites guidées, démonstration des métiers, clips vidéo, rencontre avec des formateurs, des apprentis, des professionnels du secteur… Autant d'occasions de renseigner pendant ces 3 jours, les jeunes et leurs familles, sur des parcours et des métiers d'excellences

23/01 Carrefour des carrières au féminin

La 18e édition du Carrefour des carrières au féminin, forum qui s'adresse aux collégiennes, lycéennes, étudiantes et aux femmes en recherche d'emploi ou en projet de reconversion, se déroulera samedi 23 janvier, à l'Espace Culturel, route des Bries, à Appoigny. Il se déroulera comme à l'habitude, sous forme d'entretiens individuels entre visiteuses et intervenantes. Une soixantaine de femmes exerçant des professions non traditionnellement féminines, seront présentes : agricultrice, soudeuse, ingénieure, conducteur de train, policière, architecte, peintre en bâtiment, etc. Renseignements au 03 80 43 28 34 ou sur www.fete-bourgogne.org

FDSEA 89

Au cœur des réunions cantonales

Les différentes réunions cantonales organisées dans tout le département par la FDSEA de l'Yonne à l'attention de ses adhérents, battent leur plein. L'occasion de revenir sur les actions menées au cours de l'année écoulée et d'évoquer les objectifs 2016.



Manifestation d'ampleur à Paris le 3 septembre dernier, à laquelle ont participé de nombreux exploitants icaunais.

Une année syndicale 2015 *«chargée en travail et en émotion pour tout le monde»*, selon Alain Duruz, secrétaire général adjoint de la FDSEA de l'Yonne et Président du canton de Coulanges la Vineuse, avec notamment le sujet épineux de la nouvelle Pac : *«on ne savait pas encore en début d'année où on allait jouer et dans quel sens on allait jouer, avec des infos au compte goutte»*.
C'est par un rappel des différentes actions menées en 2015, qu'a débuté la réunion organisée à l'attention des adhérents du canton de Coulanges la Vineuse, avec notamment les actions menées l'été dernier en soutien au monde de l'élevage : *«en pleine crise et ça continue encore, avec aujourd'hui la filière volailles. Les bilans sortis du CER France démontrent bien que même en céréales, on est loin du compte et que le drapeau est en berne un peu partout»*. Plus de 100 personnes ont manifesté le 23 juillet devant la Sicavyl à Migennes et l'usine Yoplait à Monéteau, avant un blocage filtrant à l'entrée nord d'Auxerre. L'accompagnement des adhérents aura également émaillé l'année écoulée, que ce soit au niveau des contrôles effectués par l'administration (Directive nitrates, bandes enherbées, plan de fumure…), ou de la déclaration Pac : *«ils ont été 75 cette année à se faire ainsi aider là où d'ordinaire ils n'étaient qu'une quinzaine»*. Avec pour la FDSEA de l'Yonne, la volonté affichée de se redéployer sur le terrain, au plus près des adhérents, comme lors des réunions d'informations organisées sur les SIE, avec une matinée en salle, suivie d'un après-midi sur site.



Manifestation des éleveurs, en juillet dernier, devant le siège de la Sicavyl, à Migennes

Un travail de concertation avec les OPA

L'année 2015 aura également été marquée par la grande manifestation parisienne du 3 septembre, avec à la clé l'obtention de mesures pour venir en aide à l'agriculture et en particulier au monde de l'élevage : *«selon la DDT de l'Yonne, 300 éleveurs étaient potentiellement éligibles au Fonds d'Allégement des Charges et mi-décembre, on en était à 245 dossiers déposés, avec une enveloppe garantissant le paiement de tous les dossiers»*. Les OPA ont joué le jeu, notamment le CER France Yonne qui a effectué en amont un travail de détection pour déceler les cas éligibles et n'a pas facturé ses lettres de mission. La FDSEA 89 a négocié en parallèle avec la MSA, afin que des céréaliers en difficulté, puissent eux aussi, intégrer le dispositif de changement d'assiette et de prise en charge des cotisations, obtenant dans le même temps, que les gens à jour de leur cotisation puissent également faire des demandes de FAC. Plus difficile en revanche pour les banques, d'accepter le principe de *«l'année blanche»* et là aussi, les représentants syndicaux sont montés au créneau fin décembre, pour faire évaluer les choses.

Vers un partenariat luzerne entre éleveurs et céréaliers

Les perspectives pour 2016 sont nombreuses : se rapprocher des cantines de l'Yonne pour proposer un bourguignon charolais ou du sauté de porc élevés dans le département, création d'une section environnementale qui regrouperait les exploitants engagés dans des démarches innovantes comme les semis directs, création d'une section volailles, montée en puissance du groupe gibier, présentation d'un catalogue de producteurs locaux aux grossistes… L'accent continuera à être mis également au niveau de la communication, au travers de manifestations comme la foire Saint-Martin, le site facebook, la ballade élevages et paysages ou l'opération fermes et caves ouvertes : *«si on veut faire tomber les clichés, il faut que les gens viennent sur les fermes. Ce message, il n'y a que vous qui puissiez le faire passer»*.
Autre projet à l'étude : planter de la luzerne en zone Bac, avec l'objectif, tout en garantissant aux céréaliers une assurance en terme de débouchés à un prix raisonnable, de garantir dans le même temps, aux éleveurs en recherche d'économie protéinique, une quantité et une qualité de produits. Les transactions passeraient par le biais d'une association, qui externaliserait la main d'œuvre en matière de fauche et de conditionnement et stockerait la luzerne sur une plate forme, pour en faciliter la mise à disposition auprès d'éleveurs plus éloignés. Un questionnaire à été adressé en ce sens aux éleveurs, afin de savoir à quel prix ils étaient prêts à acheter de la luzerne et une enquête menée par téléphone, avec l'assistance d'étudiants d'Agrosup Dijon

DOMINIQUE BERNERD

Pac 2016 Télédéclaration des aides aux ovins et caprins

A partir de début 2016, les éleveurs peuvent établir leurs demandes d'aides ovines et/ou caprines, en télédéclarant sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr jusqu'au 1er février 2016 au soir. Un courrier d'information a été adressé aux éleveurs ayant établi une demande en 2015.

Conditions d'éligibilité

- engager un minimum de 50 brebis éligibles ou 25 chèvres éligibles (animaux identifiés ayant mis bas au moins une fois ou âgés de plus d'un an),
- détenir l'effectif pendant 100 jours du 2 février au 11 mai 2016 inclus,
- identifier les animaux selon la réglementation en vigueur, tenir à jour les documents relatifs à l'identification et aux mouvements des animaux et notifier sous 7 jours les mouvements d'animaux
- respecter un ratio de productivité minimal de 0,4 agneaux vendus par brebis sur l'année 2015.

Pour bénéficier des majorations de ces aides, les documents justificatifs devront être déposés ou réceptionnés à la DDT au plus tard le 01 février 2016 au soir.

Enfin, l'attention des éleveurs est attirée sur la nécessité de lire la notice d'information présente sur TelePAC précisant les conditions d'obtention des aides et les engagements des demandeurs.

Assistance aux éleveurs

Les éleveurs qui ne disposent pas des moyens matériels pour effectuer leur télédéclaration, peuvent prendre rendez-vous à la DDT, un ordinateur sera mis à leur disposition pour qu'ils puissent eux-mêmes, établir leur demande, du 04 au 29 janvier 2016 (contact téléphonique pour prise de rendez-vous : 03 86 48 42 28.

DDT 89
SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

MSA Bourgogne

L'heure de la mutualisation

C'est avec la perspective d'une mutualisation et d'une rationalisation des moyens entre la Bourgogne et la Franche-Comté, que s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux sur le site auxerrois de la MSA.

C'est dans les locaux du CER France Yonne et non comme il était de tradition, dans la grande salle du Conseil située au 2e étage de son bâtiment, que s'est tenue la cérémonie des vœux à l'antenne auxerroise de la MSA Bourgogne. Une migration qui s'explique par le fait que la MSA héberge depuis peu l'équipe salariée de Groupama, suite au début des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation du pôle agricole.

Revenant sur les temps forts de l'année, le président Bossong a rappelé dans son intervention le contexte difficile de l'année écoulée : *«nos services ont du faire face à un afflux de demandes d'aides dans un temps limité, que ce soit sous forme d'échéanciers de paiement, de prise en charge partielle des cotisations, ou de demandes de passage de la moyenne triennale à l'année N-1»*. Se félicitant au passage, que la MSA Bourgogne n'ait pas failli à sa *«mission d'accompagnement social de ses ressortissants victimes d'aléas climatiques ou économiques»*.

La nouvelle entité régionale Bourgogne Franche-Comté est désormais en place au niveau territorial et la Caisse Centrale a d'ores et déjà demandé à la MSA de mettre en place rapidement des mutualisations de proximité au sein de cette nouvelle région. Un travail qui devra se faire, souligne Dominique Bossong, *«avec comme préalable le maintien de l'activité sur les sept sites existants sur les deux régions, la mobilité fonctionnelle étant l'outil principal du projet»*.

Un point de vue relayé par le directeur général, Jean Boissière, pour qui : *«des choix pertinents et réalisables, permettent à la MSA de Bourgogne, de poursuivre sa mutation, tout en garantissant un volet humain indispensable à tout changement»*. Reste à savoir si les conclusions des études menées auront matière à lever toutes les inquiétudes des salariés en ce qui concerne la pérennité de leur emploi.

DOMINIQUE BERNERD



Les nouveaux médaillés et retraités de l'année.



Autour du président Bossong et du directeur, Jean Boissière : Jean-Paul Baudin, nouveau 1er vice-Président et René Faucheux, nouveau Président du Comité départemental.

Les médaillés de l'année

Ont été honorées de la médaille d'Honneur Agricole (promotion du 14 juillet 2015 et 1er janvier 2016) :
Médaille d'argent (20 années de service)
Cécile **Poulizac** ; Marjorie **Villeneuve**
Médaille de vermeil (30 années de service)
Jean-Philippe **Bailly** ; Véronique **Couillault**
Médaille de d'Or (35 années de service)
Maryline **Gaudy** ; Christine **Tilmont**
Médaille Grand Or (40 années de service)
Christine **Alcade** ; Sabine **Gauthé** ; Claudine **Racot**
Ont également été mies à l'honneur les deux retraitées de l'année : Catherine Migairou et Sabine Gauthé

▸ Formations

CFPPA Auxerre la Brosse

Prochaines formations courtes à destination du monde professionnel :
Regreffage de la vigne : formation d'une journée ouverte aux salariés et exploitants viticoles.
Prochaines sessions : vendredi 18 et lundi 25 janvier
Certificat de Capacité professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants (Captav). Catégorie bovins, ovins et caprins : mardi 26 et vendredi 29 janvier. Cette certification est obligatoire dès lors que l'on transporte des animaux dans un cadre professionnel à plus de 60 km du siège social de l'exploitation
Financements possibles pour toutes ces formations.
Pour tout renseignement : 03 86 94 60 20

Prochaines formations proposées par la Chambre d'agriculture et ses partenaires (Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr)

Améliorer sa marge en augmentant la croissance journalière de ses animaux

Formation d'1 journée, jeudi 4 février avec Jérôme Laviron, Alysé
Contact : 03 86 92 36 35

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a déménagé



Laetitia Le Breton

Retrouvez la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 62 rue Guynemer, à Auxerre, dans les anciens locaux de Pôle Emploi

Depuis le 4 janvier, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a pris possession de ses nouveaux locaux au 62 rue Guynemer, à Auxerre, dans les anciens locaux de Pôle Emploi, le temps des travaux de rénovation du bâtiment qu'elle occupait jusqu'alors au 14 bis de la même rue.
Les horaires d'ouverture au public restent inchangés : du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30. Le Centre de Formalité des Entreprises (CFE) est pour sa part, ouvert uniquement le matin, de 8 h à 11 h 30 et sur rendez-vous, au : 03 86 94 21 96.
Retrouvez le Point Info, en prenant rendez-vous au : 03 86 94 21 99. Et pour le répertoire à l'installation : 03 86 94 21 95. Les numéros de téléphone habituels de vos conseillers ou contacts, restent inchangés.
Unisylva a quant à elle, déménagé à la pépinière d'entreprises, située 105 rue des Mignottes à Auxerre.
A l'issue de18 mois de travaux, la Chambre d'agriculture devrait réintégrer ses locaux historiques courant 2017, en un Pôle agricole entièrement rénové, après la réhabilitation conjointe des bâtiments voisins de la MSA et de Groupama.

DB



UCC et Cialyn

Les taureaux charolais de la station de Charmoy dans les starting-blocks

Comme chaque année, l'Union Charolais Croissance (UCC) et le Centre d'Elevage Cialyn, s'apprêtent à démarrer leur campagne de vente de jeunes reproducteurs évalués en station et rigoureusement sélectionnés pour offrir un maximum de garanties aux éleveurs.


Lors de la dernière campagne, 91% des animaux présentés avaient trouvé preneur.

Pour les 186 taureaux arrivés à la station de Charmoy le 13 août dernier, l'exigeante étape du contrôle sur performances s'est terminée au début du mois. Après avoir réalisé une croissance de 1 624 gr/jour pendant les 84 jours que comporte la période d'évaluation, les taureaux ont passé l'épreuve du pointage : deux jours durant lesquels un binôme composé d'un inspecteur du Herd-book Charolais et d'un agent de l'Institut de l'Elevage examinent individuellement ces futurs reproducteurs sur une vingtaine de postes morphologiques (développement musculaire et squelettique, aptitudes fonctionnelles).
Cette étape indispensable permet le calcul des différents index génétiques, outils pratiques et efficaces qui permettent aux acheteurs de sélectionner les reproducteurs répondant au mieux aux objectifs de leur élevage.
Au delà de leurs performances individuelles, les candidats des stations UCC et Cialyn présentent également d'excellentes garanties sur le niveau génétique de l'ascendance paternelle et maternelle: ISEVR moyen de 109, IVMAT moyen de 111, ainsi qu'un index IMOCR moyen de 106.
Enfin, au vu de leur potentiel génétique, de leurs qualités morphologiques et du contrôle de spermatogénèse, seuls les meilleurs d'entre eux seront retenus pour les ventes aux enchères qui se dérouleront en janvier et février 2016.

Une réussite basée sur la confiance

A cette occasion, les stations UCC de Charmoy (89), Montrond-les-Bains (42) et Créancey (21) ouvriront leurs portes aux éleveurs charolais soucieux d'acquérir un reproducteur de haute qualité, bénéficiant de trente années de cumul génétique, notamment sur le potentiel de croissance et les qualités maternelles.
Un travail de longue haleine qui ne saurait être possible sans la collaboration et la relation de confiance tissées entre les éleveurs naisseurs et les techniciens génétiques du programme Charolais Croissance; une confiance réitérée par les nombreux acheteurs fidèles de nos stations.

Le meilleur de la sélection dans les six prochaines ventes

Ainsi, en ces périodes de fêtes, le Père-Noël de la station vous propose déjà sa meilleure sélection. Un large choix de profils et de types morphologiques vous seront proposés lors des six prochaines ventes : une cinquantaine de taureaux utilisables sur génisses, une quinzaine de taureaux génétiquement Sans cornes, un équilibre entre les profils *«Viande»*, *«Élevage»*, et *«Mixte»* et une diversité de pedigree offrant davantage de variabilité génétique.

Audrey Camus
UCC - Cialyn

ISEVR : Index de synthèse des performances au Sevrage (Croissance, Morphologie, Aplombs…)
[2]**IVMAT :** Index de synthèse de Valeurs Maternelles (Lait, Aptitude au vêlage,…)
[3]**IMOCR :** Index de Morphologie Croissance, index propre aux jeunes taureaux évalués en station (Croissance, Morphologie, Aplombs, Ouverture Pelvienne)

Interview

Exploitant céréalier dans l'Aisne, Mathieu Canon est également éleveur Charolais en système naisseur-engraisseur et réalise avec un salarié, 85 vêlages sur la période estivale (juin-juillet).

Pourquoi venir acheter vos reproducteurs à la station d'évaluation de Charmoy ?
Mathieu Canon : *«Du fait des vêlages d'été, la période de reproduction a lieu au mois de septembre, ce qui ne me permet pas de pratiquer l'insémination animale (IA) : la charge de travail sur les cultures est trop importante à cette période et les vaches sont au pâturage. L'achat de taureaux issus d'IA me semblait donc être le meilleur levier génétique pour mon troupeau. Suite à l'adhésion de JBA à l'UCC en 2012, mon technicien m'a présenté le programme Charolais Croissance et j'ai trouvé que ce travail génétique correspondait parfaitement à mes besoins. En effet, les stations sont d'excellents outils pour révéler le potentiel de croissance des animaux, un facteur primordial dans un système naisseur-engraisseur. Et par rapport à l'achat en ferme, elles représentent une banque d'informations précieuse pour le choix d'un reproducteur.»*

Justement, comment choisissez-vous vos reproducteurs ?
«Mes objectifs de sélection sont clairs : potentiel de croissance et aptitude laitière des mères, deux critères qui permettent de limiter le coût de production en baissant la charge alimentaire. Les vêlages ont lieu au pâturage donc je suis attentif aux facilités de naissance : la moyenne IFNAIS des parents doit être supérieure à 100. Enfin, je suis très vigilant sur les aptitudes fonctionnelles. Ainsi, je fais un premier tri sur catalogue où je sélectionne une dizaine de taureaux. Ensuite je fais un tour dans les cases et j'en retiens 4 ou 5 pour lesquels je détermine un prix plafond ; ce prix varie en fonction des qualités de chacun des taureaux qui ont retenus mon attention. Selon moi, quand on vient choisir un reproducteur à Charmoy, il faut être pragmatique, savoir précisément ce que l'on veut : taureau à génisses ou à vaches,… et laisser de côté l'émotionnel pour ne pas se laisser entraîner par la vente. Je conseille aussi aux éleveurs qui ne connaissent pas la station, de venir une première fois pour découvrir et se familiariser avec le système de vente à la palette.»

Pensez-vous qu'acheter un taureau avec un très bon potentiel génétique, soit un investissement raisonnable ?
«L'investissement génétique doit se raisonner sur du moyen ou long terme. Par exemple, pour les taureaux achetés cette année (ndlr : en 2015), il faudra attendre 2019 pour connaître la production de leurs filles. A ce moment-là, les taureaux auront déjà réalisé quatre campagnes de saillies. Ainsi l'impact qu'ils peuvent laisser sur le cheptel peut être très fort. Si le choix s'avère mauvais, les conséquences peuvent coûter beaucoup plus cher que l'investissement de départ (problème de reproduction, réforme des génisses, interventions vétérinaires,...).
C'est pourquoi je pense que la génétique représente un enjeu important qui mérite l'investissement en conséquence. De plus, j'ai choisi d'utiliser mes taureaux en copropriété avec un voisin car nos périodes de vêlage sont décalées. Ce système nous permet de partager l'investissement mais nous devons alors être vigilants dans le choix et surtout l'utilisation des taureaux car ils travaillent davantage. C'est pourquoi on préserve les jeunes taureaux en leur confiant peu de femelles lors de la première campagne de saillie.
Je tiens enfin à préciser qu'il s'agit avant tout de partager un mode de fonctionnement personnel qui, dans mon cas, a fait ses preuves puisque j'ai déjà acheté 5 taureaux en station d'évaluation. A chacun ensuite d'adapter son choix de taureaux en fonction de ses propres attentes.»

Les prochains rendez-vous à ne pas manquer:

- 20 janvier : Ventes aux enchères de l'UCC A1 à Charmoy (89)
- 03 février : Ventes aux enchères de l'UCC A2 à Charmoy (89)
- 10 février : Ventes aux enchères de l'UCC A3 à Charmoy (89)
- 24 février : Ventes aux enchères de l'UCC C à Créancey (21)

Retrouvez tous les renseignements sur notre site Internet : www.charolaiscroissance.fr

• Les vœux *des présidents* • Les vœux *des présidents* • Les vœux *des présidents* • Les vœux *des présidents*

Marcel Huré, Président Section Anciens Exploitants FDSEA 89



En tournant la dernière page de l'agenda 2015, quelques réflexions me viennent à l'esprit…
Faut-il faire un bilan de l'année écoulée ?
Il s'est passé tellement de choses, produit tant d'évènements heureux, mais aussi déplorables, épouvantables, janvier, novembre…, que je n'ose le formuler !
Et pourtant nous n'avions pas manqué de nous la souhaiter bonne !
En décembre, des actes positifs ont été posés : la conférence sur le climat, à Paris, a vu 195 chefs d'État, signer un accord où tous se sont engagés à faire mieux en matière d'environnement ; à l'ONU, 15 pays membres du Conseil de Sécurité, ont signé un cessez le feu en Syrie.
Les responsables politiques seraient-ils devenus raisonnables ? Ou bien la magie de Noël, tout proche, s'est-elle exercée ? Les dignitaires les plus hauts placés s'étant mis d'accord, il va falloir passer aux actes et nous serons concernés. Chacun à notre place, pour réussir ces œuvres d'envergure, que sont le climat et surtout la paix. Comment allons-nous nous y prendre ?
Sommes-nous prêts à accueillir quelques-uns de ces réfugiés, s'ils manifestaient le désir de s'établir chez nous ? Des flux migratoires ont souvent existé tout au long de l'histoire. On croyait que c'était terminé pour nous, au sein d'une Union Européenne à 28. Mais voilà, elle suscite des envies pour ces gens qui n'ont plus d'espoir dans leur pays. Ça ne sera pas chose évidente à régler. Tous ces migrants viennent troubler nos habitudes, perturber la quiétude dans laquelle nous nous étions installés.
Je nous souhaite du courage, de la clairvoyance pour cette année 2016, nous allons en avoir besoin. J'aime à formuler des vœux pour vous tous, actifs et retraités : si vous avez la santé, conservez la ! Si quelques soucis sont venus vous atteindre, faites en sorte d'y remédier, n'attendez pas demain.
Soyez forts et déterminés à défendre l'agriculture qui nous fait vivre et qui doit vous faire vivre aussi. Continuez à travailler, à nourrir la population, avec des produits de qualité et faites en sorte qu'on puisse espérer en des jours meilleurs.
A toutes et à tous, une belle année 2016 !

Julien Caillard, Président Jeunes Agriculteurs 89



Chaque début d'année, on s'étonne de la vitesse à laquelle s'est écoulée la précédente. Il est donc important de se poser quelques instants pour faire le bilan, se remémorer cette année 2015 particulièrement chargée syndicalement, se dire que sans engagement collectif nous n'obtenons rien, réfléchir à nos réussites, méditer sur nos échecs, reprendre notre souffle et repartir au combat.
La défense de l'installation se poursuit avec un nouveau dispositif plus aidé et moins contraignant administrativement, pourtant nous installons de moins en moins. La mise en place de la nouvelle PAC fut accompagnée de nombreux ratés, espérons seulement que cela ne se reproduise pas cette année. La crise de l'élevage avec ses nombreuses manifestations, le jour, la nuit, en canton, en département, à Paris, à Bruxelles, à pied, en tracteur, avec des caddies, dans les GMS, devant les coopératives, a abouti au plan de soutient à l'élevage bienvenu mais insuffisant tant la situation s'aggrave. L'organisation d'un nouvel échelon régional, qui nous permet de retrouver nos amis Franc-Comtois, va nous obliger à adopter de nouvelles habitudes de travail. Nous avons multiplié les évènements de communication, fête de l'agriculture, Foire St Martin, fête du bourru, Terres de Jim et toutes les animations de territoires organisées par nos cantons.
Pour être écouté il a fallu également être présent systématiquement partout où nous sommes invités, parfois il a fallu s'inviter. Il faut porter nos revendications, les construire, se déplacer et se réunir régulièrement, et bien d'autres choses encore.
Le point commun de tout ce qui s'est passé en 2015 c'est que Jeunes Agriculteurs de l'Yonne n'a pas chômé. Des hommes et des femmes ont donné de leur temps et de l'énergie, puissions-nous un jour les en remercier assez. Nous ne formulerons pas de vœux pour 2016 car les souhaits comme les promesses n'engagent que ceux qui y croient, dans tous les cas ils sonneront creux sans les jeunes agriculteurs qui les portent toute l'année. Alors, oui il nous faudra plus de jeunes engagés, plus de motivation et plus d'énergie. Quant à nos échecs et aux insatisfaits, je citerai à nouveau Bertolt Brecht : «*Nos défaites, voyez-vous, ne prouvent rien, sinon que nous sommes trop peu nombreux à lutter contre l'infamie, et nous attendons de ceux qui regardent qu'ils éprouvent au moins quelque honte.*». Cette citation fait merveilleusement écho à notre slogan : «*Quand les jeunes poussent, l'agriculture grandit*». Cependant si vous ne faites rien, si vous faites votre calimero, ne vous étonnez pas du résultat mais si vous voulez défendre les jeunes agriculteurs et ceux en phase d'installation, si vous voulez proposer des idées novatrices pour l'avenir, si vous voulez vous former, si vous voulez communiquer sur notre métier, si vous voulez vivre des moments conviviaux et animer le milieu rural, venez pousser avec les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne. Le présent c'est déjà du passé, l'avenir appartient aux Jeunes Agriculteurs. Santé et Bonheur à tous.

Francis Letellier, Président FDSEA 89



Incompétence ? Inconscience ? Tels pourraient être les deux mots qui caractérisent la Commission Européenne
Après une année 2015 calamiteuse pour un bon nombre de productions, après une année de manifestations légitimes, la Commission nous soupçonne de nous être entendus sur les prix. Il nous faut lui acheter des lunettes. Chacun d'entre nous sait aujourd'hui où en sont les prix de nos productions, mais sans doute que la Commission juge ces prix encore trop élevés ? Alors Mesdames et Messieurs les fonctionnaires (oui, ce sont des fonctionnaires…) de la Commission, réveillez-vous ! Vous êtes en train de tuer l'agriculture européenne. Réveillez-vous, simplifiez cette PAC incompréhensible ! Réveillez-vous, n'acceptez pas la poulet chloré, le bœuf hormoné ! Réveillez-vous, ne redonnez pas l'agriculture aux États membres ! Réveillez-vous, prenez de la hauteur et regardez ce que sont les bases de l'Europe ! Réveillez-vous pour harmoniser les lois sociales, environnementales, fiscales ! Voilà quelques chantiers parmi d'autres, qui doivent permettre à l'Europe, de rester debout. Le blé allemand, français, anglais, espagnol, portugais, c'est du blé européen, il ne peut pas être en concurrence.
Et vous, les députés européens, vous êtes où ? Que faites-vous ? Bien des agriculteurs qui ont voté pour vous, se demandent à quoi vous servez ! Dans une démocratie bien faite, ce sont les députés qui dirigent. Il est peut-être temps que l'Europe se réforme. Les électeurs que nous sommes ne choisissent pas les fonctionnaires de la Commission. Je crois qu'il est urgent que l'Europe se dote d'un vrai gouvernement et que les fonctionnaires soient plus exécutants, il y a urgence.
Incompétence aussi de notre ministre et de ses services parisiens. Une PAC mal pensée, un retard considérable dans l'instruction des dossiers… Une PAC qui appauvrit beaucoup d'entre nous, qui nous prive d'un vrai filet de sécurité et un ministre qui ne parle que d'agro écologie et de plus, qui est plus vert que sa collègue Royal ! Je crois que ce que nous vivons aujourd'hui, sera à inscrire dans le livre des records…Mais le combat continue, notre détermination est sans faille. L'avertissement sans frais que les électeurs ont donné aux élus, doit les remettre sur le bon chemin. Mesdames et Messieurs, réinvestissez le terrain ! Quittez les villes, car la colère gronde ! Le feu est dans la campagne, comme le dit Xavier. Alors comptez sur nous, nous avons toujours été des syndicalistes responsables, nous ne mentons pas aux agriculteurs, nous ne reculons jamais face aux évolutions… Mais il nous faut du temps. Produire demande du temps, de l'investissement sur du long terme et les politiques qui changent trop vite déstabilisent beaucoup d'entre nous. Les réformes ne peuvent être acceptées que si elles ont le temps d'être mises en place, expertisées et ensuite corrigées. La recherche et l'innovation sont les moteurs de l'agriculture de demain pour produire plus et mieux. Subventionner fortement une agriculture peu productive nous positionne de plus en plus comme importateur net (40 % de la volaille). Ce n'est pas la seule solution pour répondre aux défis environnementaux.
Compétitivité = prix X volumes - charges : ce n'est pas compliqué à comprendre !
Alors chers collègues, faites confiance au seul syndicat qui regarde devant lui et qui croit en la capacité de chacun, de relever les défis, de tout simplement nourrir les peuples, où qu'ils soient.. Je vous souhaite à vous et à vos familles, une bonne année 2016

Philippe Renoux, Président de la Fédération Groupama de l'Yonne et vice-Président de Groupama PVL



Dans un contexte économique difficile, la performance de notre Caisse Régionale Groupama Paris Val de Loire a été plutôt satisfaisante en 2015.
Sur le plan de la sinistralité, nous enregistrons de bons résultats pour les risques de base (automobile, habitation…) et des résultats en demi-teinte pour l'assurance des récoltes.
En effet, même si l'année 2015 n'a pas été marquée par des évènements climatiques majeurs, nous avons tout de même versé plus de 21 millions d'euros au titre de l'assurance récoltes, dont 6,5 millions d'euros pour le département de l'Yonne.
A cet égard, il me semble important de rappeler que la gestion de l'assurance récoltes est encadrée par les pouvoirs publics et que nous regrettons le manque de lisibilité sur la mise en place du nouveau dispositif «socle». Toujours au niveau agricole, je suis particulièrement satisfait de voir que la profession a su travailler de concert en 2015, pour bâtir une offre de protection sociale commune autour d'Agrica.
Dans l'Yonne, Groupama continue d'investir, avec la poursuite du programme de rénovation des agences et l'ouverture fin 2015 de la toute nouvelle agence des Clairions à Auxerre. Nous avons également débuté le chantier de réhabilitation de notre Etablissement de la rue Guynemer, en parfaite coordination avec la Chambre d'Agriculture et la MSA de Bourgogne, pour faire en sorte de conforter le pôle agricole d'Auxerre. C'est un symbole fort pour la profession agricole et notre département.
Pour toutes ces réalisations, je voudrais remercier les élus et les collaborateurs de Groupama dans l'Yonne, qui ont contribué largement aux résultats 2015 de notre Caisse Régionale.
En leur nom, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très bonne et heureuse année 2016.

L'agriculture biologique en Bourgogne

Le boom des conversions

Alors que l'Observatoire régional de l'agriculture biologique en Bourgogne vient d'être publié, les chiffres des conversions en agriculture biologique de 2015 traduisent un développement exceptionnel et permettent de passer le cap symbolique des 1000 producteurs bio. Explication avec Bernard Krempp président du Sedarb et Xavier Niaux, président de la CGAB.


Bernard Krempp, président du GAB 21 et du Sedarb.

On s'y attendait» explique Bernard Krempp, président du Sedarb et du Gab 21, *«car beaucoup d'agriculteurs en 2014 avait pris le temps de la réflexion en attendant de mieux connaître les nouvelles dispositions des aides à la conversion»*. Une situation particulièrement évidente dans le secteur des grandes cultures qui constitue *«75% des conversions enregistrées en 2015»*. Près de 11 000 hectares se retrouvent ainsi engagés en conversion en 2015. Et Bernard Krempp, comme Xavier Niaux, président de la CGAB, estiment que le rythme ne devrait pas fléchir en 2016.

Pas d'effet d'aubaine, mais un choix réfléchi

L'argument de l'effet d'aubaine, souvent invoqué, est rapidement balayé par les deux représentants professionnels qui relèvent plutôt que, pour la grande majorité des agriculteurs, la conversion représente l'aboutissement d'une réflexion longuement mûrie, le terme d'un cheminement qui a pu prendre des années. Xavier Niaux indique des raisons multifactorielles, dont *«la prise de conscience de l'importance de la question environnementale et de la nécessité de faire quelque chose de constructif»*. Les aides représentent bien sûr un levier important, dans la mesure où elles permettent de soutenir au mieux les changements profonds qu'impliquent une conversion pour une exploitation. Tout comme les aides des agences de l'eau, facilitent le passage en bio dans les zones à enjeux. Mais, pour le président de la CGAB, c'est bien plus le fait de *«piloter sa ferme en toute indépendance»* qui pèse dans la balance. Le très faible niveau des abandons (moins de 5%) prouvent que *«quand on a goûté aux avantages d'un système bio on n'a plus envie d'en sortir»*. Au-delà des préoccupations environnementales, l'argument porteur c'est aussi pour Bernard Krempp, *«le niveau du prix de vente, notamment pour le blé bio, bien plus élevé que celui des blés produits de façon conventionnelle»*. Comme Xavier Niaux, il note la situation spécifique du marché des céréales bio : la production nationale bio n'arrive pas à satisfaire une demande en constante augmentation, ce qui préserve les producteurs des fluctuations de prix et de la volatilité du marché mondial.

«Les prix sont là» renchérit le président du Sedarb *«et les références aussi puisque nous disposons d'un réseau de références de fermes biologiques. Ces références ont permis d'élaborer des comparatifs entre systèmes bio et systèmes conventionnels»*. Les chiffres montrent qu'en agriculture biologique la forte baisse du montant des charges opérationnelles et le niveau élevé du prix de vente en productions végétales, compensent largement la baisse significative des rendements. Bien entendu, insiste-t-il *«la technicité des agriculteurs engagés en bio doit être à la mesure des enjeux d'une conversion»*. Ce qui n'est pas selon lui, sans poser le problème de l'accompagnement de ces nombreuses conversions enregistrées en 2015 et à venir. *«Le développement actuel est particulièrement satisfaisant, mais il pose de façon pressante le problème du suivi technique de ces conversions. Il va falloir adapter nos structures à cette nouvelle configuration et trouver les financements nécessaires à cet accompagnement de proximité»*.

L'idéal, pour Xavier Niaux, ce serait une à deux visites par an, mais *«le manque cruel de moyens»* ne permet pas d'atteindre ce but. *«Les réunions collectives et les formations compensent en partie ce déficit»*, mais sans commune mesure avec la réalité des besoins. En cause, *«les estimations de conversion projetées par le précédent Conseil régional de Bourgogne qui ne reflètent absolument pas la réalité»*, *«il va falloir obtenir un niveau d'aides à la conversion et au maintien suffisant pour répondre à une demande nettement plus forte que ce qui a été défini, en dépit de nos prévisions et de nos alertes»*.

Financements, développement, accompagnement... *«Un certain flou»*

Quelle évolution maintenant du réseau bio de Bourgogne dans le cadre de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté ? *«Notre réseau bio de Bourgogne est en cours de restructuration, ce qui devrait nous amener à un renforcement du niveau local représenté par les Gab, un renforcement de l'animation et à une évolution de la structure Sedarb»* explique Bernard Krempp. La réflexion sur la Bourgogne Franche-Comté bio avance ainsi *«avec les collègues de Franche-comté vers une structure commune»*. Xavier Niaux, tout en regrettant que les besoins en financement aient été largement sous-estimés, relève au plan régional comme au plan européen *«une grande inconnue et un certain flou»* quant à l'avenir et à l'accompagnement du développement de l'agrobiologie. Après la montée de fièvre de 2015 qui devrait perdurer en 2016, la perspective d'une nouvelle Pac pourrait calmer le rythme des conversions, sans résoudre pour autant le problème du financement de l'accompagnement, du suivi et du maintien des exploitations bio sur les territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

ANNE-MARIE KLEIN

Les conversions en bio en 2015

Une augmentation de plus de 10 500 ha, dont plus de 6000 ha en grandes cultures et plus de 3300 ha en prairies permanentes. 158 producteurs se sont convertis en passant par le réseau du Sedarb et des Chambres d'agriculture.
La plus forte progression des surfaces bio s'observe en Côte d'Or et dans l'Yonne dans le secteur des grandes cultures.

Anciens exploitants

Attachés au papier !

La MSA cherche à supprimer tous ses envois papier à ses ressortissants. Les anciens exploitants sont allés porter leur désaccord sur cette politique auprès des responsables de la caisse régionale.

Les présidents des quatre sections départementales des Anciens exploitants de Bourgogne ont rencontré les dirigeants de la caisse régionale de MSA. Cette rencontre faisait suite aux directives de la caisse centrale de MSA, adressées aux caisses régionales les enjoignant - dans un souci d'économie - de supprimer les courriers papier adressés à leurs ressortissants. Conduite par les quatre présidents des SDAE de Bourgogne, la délégation a été reçue par Dominique Bossong, président, Jean-Paul Baudin, 1er vice-président, et Jean Boissière, directeur, le 2 décembre à Dijon. Ces derniers ont expliqué, avec moult arguments, que cette suppression des courriers papier était inéluctable. Tous les organismes publics y sont soumis dans un souci d'économie, et les pouvoirs publics eux-mêmes pousseraient pour que cette suppression se mette en place au plus vite dans tous les secteurs.

Réticences…

Il nous a été expliqué qu'un envoi de courrier à tous les ressortissants de la caisse régionale représentait une dépense de 68 000 € et que les restrictions budgétaires exigées par la caisse centrale dans la gestion de chaque caisse régionale devenaient de plus en plus contraignantes.

«Chacun peut par contre consulter facilement son dossier personnel par internet, à tous moments, ou obtenir, au cas par cas, un document papier en s'adressant aux points d'accueil, en téléphonant ou en envoyant un courrier à la caisse», ont rappelé les élus de la MSA, ce à quoi nous n'avons pas manqué de rétorquer que, dans le public des retraités agricoles, plus de 80 % - pour diverses raisons - ne pratiquaient pas internet et qu'ils seraient réticents à aller demander à leurs enfants ou à leurs collègues de se charger pour eux de cette démarche.

Rassurants, mais…

Là encore, les responsables de la MSA se sont voulus rassurants en précisant qu'il n'y avait pas de calendrier précis pour la mise en place de cette directive, que les choses n'étaient pas figées, mais évoluaient en permanence, et qu'il ne serait pas possible d'instituer une dérogation pour les retraités, chaque tranche d'âge devant impérativement être traitée de la même façon…

En revanche, ils se sont dits favorables à des interventions ponctuelles auprès des adhérents des sections pour expliquer aux personnes intéressées, le cheminement à suivre sur leurs ordinateurs pour accéder à leur dossier. La caisse régionale pourrait également apporter son concours aux sections des Anciens pour l'organisation de sessions d'initiation à l'informatique, sous réserve pour celles-ci de réunir un - ou plusieurs - groupes d'une douzaine de personnes.

Un spécialiste informatique - dont le numéro de téléphone serait communiqué aux intéressés - serait désigné au sein du personnel et pourrait en permanence répondre aux demandes des opérateurs et les dépanner par téléphone. Une autre personne, formée spécialement aux problèmes des retraites, serait à la disposition des responsables des SDAE, permettant ainsi à ces responsables de centraliser les questions des adhérents avant de les faire remonter jusqu'à ce spécialiste.

Il nous serait également possible d'obtenir l'intervention d'un technicien de la caisse régionale pour venir lors des réunions d'anciens pour expliquer le fonctionnement de la caisse régionale et répondre aux questions des participants. S'il est vrai que cette rencontre ne nous a pas permis d'obtenir satisfaction sur la pérennisation des documents papier, elle nous a cependant confortés avec ces quelques propositions positives de nos interlocuteurs.

PAUL BILLONNET

Prospective

L'incertitude en guise de toile de fond planétaire

2016 démarre avec beaucoup d'inconnues, d'interrogations et ce dans tous les domaines. Revue des questionnements à travers quelques supports internationaux et nationaux



Crédit : P. Plisson/CMA CGM

En 2016, une bonne surprise pourrait être le rebond du commerce mondial. Mais cela reste à confirmer et sera de toute façon insuffisant pour tirer l'ensemble des activités économiques mondiales vers le haut.

L'incertitude : tel pourrait être le mot de l'année 2016. À l'image de la toute dernière actualité en provenance d'Orient ! On commence tout juste, et de façon sommaire, et partielle, à cerner la problématique des immigrations et des terrorismes entre cette partie du monde et l'Europe et voilà qu'une nouvelle composante, ou presque, apparaît : l'Arabie Saoudite et l'Iran font éclater publiquement leurs différences à travers divers mouvements de violence. L'histoire de l'ennemi de mon ennemi... explique The Economist/Courrier International dans un numéro spécial intitulé Le monde en 2016. Et l'incertitude, les gouvernants n'aiment pas ça ! Pas plus que les peuples, les acteurs économiques et les bourses.

La Chine et les autres

On sait encore moins comment se comportera la Chine et bien malin celui qui sait et comprend ce qui se passe vraiment aujourd'hui dans ce pays. On constate simplement que cela perturbe et conditionne une partie significative du fonctionnement de l'économie mondiale. Pour l'Insee, les importations chinoises se redresseraient début 2016 dans le contexte d'une croissance économique toujours à la baisse pour le pays. On ne peut pas non plus dire si cette incertitude sera compensée ou non, tant les incertitudes demeurent pour toutes les autres parties du monde : «*les BRIC (NDLR : Brésil, Russie, Inde, Chine) se fissurent mais ne cassent pas*» titre The Economist/Courrier Internationalavant d'expliquer que l'Amérique latine est «*une région en plein marasme*». «*Les pays émergents déçoivent*» ajoute même L'Expansion dans son numéro de décembre 2015 - janvier 2016 qui parle aussi de «*déprime chinoise*». On voit également le Brésil s'enfoncer dans la crise sur fond de scandales qui durent et qui ne semblent pas se résoudre cette année.

Autres thèmes explorés par ce hors-série, le repli sur soi des États-Unis à mettre en parallèle d'une campagne présidentielle (NDLR : le 8 novembre 2016 avec une prise de fonction en janvier 2017) qualifiée de «*sans illusion*.» Il faudra aussi compter avec au moins trois autres facteurs dans ce pays : primo, le dollar fort, notamment face à l'euro, perdurerait et pénaliserait donc l'industrie américaine ; deuzio, le pays va devoir gérer une problématique, ce n'est pas une blague, de plein-emploi, en l'occurrence un taux de chômage de 5 % considéré comme quasi incompréhensible outre-Atlantique ; enfin, tertio, certains sociologues s'inquiètent ouvertement du retour de la montée des problèmes raciaux (noirs/blancs). Pour sa part, le mensuel Alternatives Économiquesfait l'analyse d'un «*monde instable*» pour l'année qui débute. «*Face à la guerre, une Europe désarmée*» indique L'Expansion alors que The Economist/Courrier Internationalparle d'une «*embellie sous perfusion pour la zone euro*», ce que l'Insee traduit par une stabilité de l'euro étroitement liée aux annonces de politique monétaire : rien de bien enchanteur. Alternatives Économiques situe le Vieux-Continent entre «*crise des réfugiés et convalescence difficile*».

Bonnes nouvelles ?

Elles sont extrêmement rares. Pour l'Insee, «*le rebond du commerce mondial se confirmerait*» en 2016 mais sans vraiment décoller non plus. La croissance resterait cependant solide dans les économies avancées et l'inflation d'ensemble augmenterait modérément. On peut aussi compter, sauf événements traumatisants, sur une légère amélioration de la consommation des ménages dans la zone euro grâce à une reprise de l'emploi (attention, tous les pays ne sont pas au même niveau de dynamique dans ce domaine). Autres légères embellies : d'une part, un investissement qui porterait de la baisse des taux et du redémarrage du crédit mais ceci serait vrai particulièrement en Europe du Sud et, d'autre part, une Allemagne qui se mettrait enfin à consommer.
On peut peut-être placer quelques espoirs du côté des suites que peut engendrer la grande conférence COP21 de décembre 2015 mais il faudra beaucoup de volonté politique de la part de ceux qui en ont fait la promotion il y a moins d'un mois.

Dans ce panorama global, 2016 pourrait bien être l'année de la «*recrise*» comme l'écrit en une L'Expansion. Et Alternatives Économiquespublie un dossier sur la thématique de la «*grande stagnation*» et brandit le «*spectre de 25 ans sans croissance*». On peut aussi craindre que, face à une espèce d'affaiblissement général des têtes d'affiches habituelles, un certain nombre de dirigeants soient gagnés par la tentation de montrer leurs muscles, avec moultes... incertitudes liées à de tels comportements.

THIERRY MICHEL

Chine et lait

Dans Alternatives Économiques de janvier 2016, l'économiste Jean Marc Chaumet (Institut de l'Élevage et Abcis) publie un sujet intitulé *"La Chine fait trembler le monde du lait"*, rendant en grande partie responsable ce pays de la chute des cours mondiaux suite à la baisse des importations chinoises. Le pays reste largement dépendant de l'extérieur pour s'approvisionner en lait écrit-il aussi. En conclusion, il observe que "*si la consommation chinoise de produits laitiers est sans doute appelée à se rapprocher progressivement de la moyenne mondiale, il ne faut cependant pas s'attendre à une augmentation linéaire des importations, comme l'ont cru trop d'acteurs.*"

En kiosques et librairies : Alternatives Économiques, n° 353, janvier 2016, 4,50 euros.

FOCUS

«Les défis ne manqueront pas cette année»

C'est le point de vue de Maury Obstfeld, conseiller économique et directeur des études du FMI, qui a livré son analyse sur l'économie mondiale 2016 au Bulletin du FMI.
Selon lui, la Chine demeure le pays à observer : «*Son économie ralentit, à l'heure où elle délaisse le modèle économique basé sur l'investissement et l'industrie manufacturière au profit de la consommation et des services*».Et de souligner qu'une croissance inférieure aux objectifs officiels des autorités pourrait à nouveau inquiéter les marchés mondiaux. Un autre sujet à surveiller est la crise des réfugiés venus d'Irak et de Syrie qui «*met à rude épreuve les capacités d'absorption de l'économie et des marchés du travail de l'UE, mais plus encore les systèmes politiques*». «*L'Europe doit aussi faire front à d'autres situations critiques d'ordre politique et économique, de la péninsule ibérique à l'Ukraine en passant par la Grèce*» ajoute l'économiste. Pour ce qui est du commerce international, Maury Obstfeld s'interroge : «*Le partenariat Trans-Pacifique sera-t-il approuvé par le Congrès américain ? Si les accords commerciaux multilatéraux n'ont plus cours, la libéralisation des échanges peut-elle encore progresser utilement à moindre échelle ? Les réponses à ces questions sont cruciales pour l'ensemble des pays membres du FMI*».
En ce qui concerne les pays émergents, l'économiste note que les entrées de capitaux sont en baisse, qu'une partie des réserves a été ponctionnée, que les écarts de taux souverains se sont creusés et que les monnaies se sont affaiblies et que la croissance est en net ralentissement dans certains pays, mais que la dépréciation des monnaies a été jusqu'ici pour amortir divers chocs économiques. D'où l'intérêt de «*centrer encore plus les études du FMI sur les pays émergents et en développement*».Ces derniers pesaient dans les années 1980 environ 36 % du PIB mondial et participaient pour quelque 43 % à la croissance du PIB mondial. Sur la période 2010-2015, les chiffres étaient respectivement de 56 % et 79 %.

V. G.



Bovins

La lettre «M» pour cette année

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or communique la liste des noms à donner aux veaux qui naitront en 2016.

Femelles :
Macédoine, Machette, Madelon, Madison, Madone, Madoura, Madrague, Madrilène, Magdelena, Magie, Maîtresse, Maja, Majeste, Majorité, Majorque, Majuscule, Malacca, Maladroite, Malaisie, Malgache, Malice, Maligne, Mallette, Manchette, Mandarine, Mangouste, Mangue, Manhattan, Manie, Manigance, Manille, Manola, Manon, Marelle, Marginale, Margot, Mariette, Marilyn, Marinette, Marjolaine, Marquise, Marraine, Marrante, Mascotte, Matine, Maya, Médaille, Médiane, Méduse, Méfiante, Mélancolie, Mélina, Mélodie, Menace, Menotte, Menthe, Menue, Merveille, Mesange, Meunière, Miami, Miette, Mignonne, Milady, Minette, Minouche, Minute, Mirabelle, Miss, Moisson, Molette, Momie, Monotonie, Morille, Mosaïque, Mouette, Moumoune, Mousseline, Moustache, Moutarde, Muette, Mule, Muscade, Musette.
Mâles :
Macadam, Macaron, Macbeth, Macfarlane, Machiavel, Madère, Madras, Maestro, Mage, Magellan, Magenta, Magicien, Magistrat, Magnat, Magnifique, Magnolia, Magnum, Mahomet, Maillon, Majeur, Major, Malabar, Maladroit, Malaga, Malandrin, Malheureux, Mali, Maltais, Mameluk, Mammouth, Manager, Manchon, Mandarin, Manganese, Manitou, Mannequin, Manuel, Manuscrit, Marengo, Marquis, Mars, Marsouin, Martien, Martin, Martinet, Mastic, Matador, Matelot, Matou, Médaillon, Médor, Mehari, Menhir, Menuet, Mercredi, Mercure, Merle, Merlin, Messager, Messidor, Météore, Métro, Mexicain, Michigan, Midi, Mignon, Mikado, Milord, Milou, Mimosa, Miracle, Mirador, Mirage, Miroir, Missouri, Mistral, Mohican, Moineau, Montagnard, Moujik, Muscat, Mystère.

Chronique ovine

Pas de courant d'air dans les bergeries

Les animaux craignent particulièrement les courants d'air, même très localisés. Pour les nouveau-nés, le risque de mortalité par hypothermie est alors important. Pour les autres catégories d'animaux, les courants d'air entrainent des troubles respiratoires.

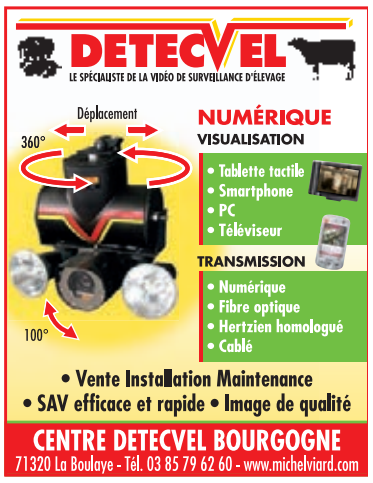
Les filets d'air provenant des bas de porte, d'un filet brise vent déchiré, d'une porte qui ferme mal ou laissée entrebaillée, les petites ouvertures dans les murs ou les bardages sont à éviter. D'autre part, laisser les portes ouvertes pour aérer la bergerie n'est pas conseillé. L'effet *«courant d'air»* est en effet bien plus néfaste que l'effet *«ventilation»* espéré.

Les brebis sont peu sensibles au froid

Un lot de 100 brebis avec leurs agneaux dégagent une chaleur équivalente à un radiateur de 10 kWatt. Cette production de chaleur alliée au pouvoir isolant de la laine leur permet de supporter le froid, s'il n'est pas aggravé par un courant d'air ou une humidité élevée. En revanche, une brebis souffre rapidement dès que la température augmente. Elle est plus à l'aise à 0°C qu'à 25°C !
La température idéale pour les nouveau-nés se situe autour de 15°C. Un paillage suffisant et un fort lien entre la mère et ses agneaux les rendent moins dépendants au climat hivernal. Un agneau qui tête à volonté se tient au chaud contre sa mère dans un lit de paille.

Réseau de référence ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ CIIRPO


Un paillage généreux pour pallier aux températures hivernales.



PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

Mammites et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !

Les mammites constituent la pathologie n°1 des élevages laitiers et touchent plus de 40 % des vaches en production.
Les impacts sont multiples : stress et travail pour l'éleveur, réformes subies, perte économique importante... **alors, mieux vaut prévenir que guérir !**

La mammite est une infection de la mamelle par des bactéries qui pénètrent par le sphincter du trayon. Cette infection déclenche une réaction inflammatoire associée à un afflux de globules blancs (ou leucocytes) dans la mamelle, ce qui augmente le nombre de cellules somatiques dans le lait. C'est une réaction naturelle de défense contre l'agression par les bactéries.

Mammites et cellules, même combat !
Ces infections peuvent prendre 2 formes, c'est pour cela que l'on distingue deux types de mammites :

• **Les mammites subcliniques** : la vache « lutte » contre l'infection en produisant des leucocytes dans la mamelle. Il n'y a pas de signe visible chez l'animal. Seul le comptage cellulaire individuel de chaque vache ou le CMT (California Mastitis Test) permet d'identifier la présence de cette infection.

• **Les mammites cliniques** : l'infection se caractérise par l'apparition de signes visibles au niveau du quartier, de la mamelle ou même de l'animal. On peut observer une modification de l'aspect du lait (présence de cailles, de grumeaux...), un ou des quartier(s) gonflé(s), chaud(s), dur(s) ou douloureux et, dans les cas les plus sévères, une atteinte générale de l'animal.



La prévention, une efficacité prouvée dans les élevages.

Les bactéries sont naturellement présentes dans l'environnement y compris dans l'élevage. Les bonnes pratiques d'élevage permettent d'éviter la contamination des trayons, mais aussi les contaminations entre les vaches.

De multiples facteurs peuvent entrainer l'apparition de mammites dans les élevages (on parle de maladie « multi-factorielle »), c'est pourquoi il est parfois difficile d'en identifier les causes.

Pour échanger sur vos pratiques préventives ou, dès que vous observez une augmentation anormale du nombre de cellules dans le lait de votre tank ou des mammites cliniques, demandez conseil à votre intervenant en élevage.

Quelle analyse pour les cellules ?

Les cellules somatiques sont dénombrées dans le lait dans le cadre du paiement du lait à la qualité instauré en 1969. Les teneurs **en cellules somatiques** ne doivent pas dépasser le seuil réglementaire fixé par l'UE (< 400 000 cellules/ml de lait en moyenne). Quel que soit le lieu de production et de collecte en France, les **mêmes principes de prélèvement et d'analyse du lait** sont appliqués pour déterminer cette qualité. Les laboratoires interprofessionnels utilisent des matériels autorisés et validés par le Ministère de l'Agriculture.
Le CNIEL assure une harmonisation des méthodes appliquées par ces laboratoires qui sont également accrédités par le COFRAC.
Le même principe d'analyse est appliqué au contrôle laitier et au paiement du lait.

A propos du plan « les mammites j'anticipe ! »
Les mammites impactent la compétitivité de la filière et la qualité du lait. C'est pourquoi, un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage a été lancé en 2013. Il vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à leur maitrise : outils, formations, informations…
CNIEL, FCEL, GDS France, Institut de l'Elevage, SIMV et SNGTV sont les pilotes de ce plan qui cible les éleveurs et leurs conseillers. La mobilisation de tous est nécessaire.

Arboriculture

L'enherbement du verger, une solution testée en agriculture biologique

Après des essais effectués de 1990 à 2015, l'enherbement ou couvre sol, permet de limiter l'entretien sur la ligne des arbres.

Comment entretenir son sol en vergers d'oliviers, de pommiers, de pêchers, d'abricotiers ? Régulièrement, des essais de couvertures du sol en agriculture bio sont réalisés sur le territoire national : démonstration de semis, plantation de godets. L'enherbement est devenu une solution très efficace au problème de l'entretien du sol sur la ligne des arbres car les exploitants ne peuvent pas utiliser de désherbant conventionnel. *«Nous sommes contraints de désherber à la main ou d'utiliser un débroussailleur. Cela prend beaucoup de temps dans une exploitation»* explique un oléiculteur de l'Hérault, Robert Valette. Le Grab d'Avignon, groupe de recherche en agriculture biologique (association de producteurs) en lien avec l'Afidol (association française interprofessionnelle de l'olive) et le centre technique de l'olivier organisaient, de manière exceptionnelle, une journée de l'oléiculture au Sitevi de Montpellier. Cette journée était l'occasion de présenter les récentes expérimentations dans ce domaine en matière de gestion de l'enherbement du verger. Une conférence sur l'entretien du sol en vergers d'oliviers en agriculture biologique conduite par Sophie Joy Ondet, ingénieur et chef de projet au Grab d'Avignon avait pour objectif de *«résoudre et d'améliorer les problèmes techniques dans les exploitations biologiques en matière d'enherbement»*.

Essais sur l'enherbement sur le rang

Des essais réguliers d'enherbement naturel sur des parcelles ont été effectués chez des arboriculteurs, des oléiculteurs et à la station du Grab d'Avignon, en région Paca et en Languedoc Roussillon. Les parcelles concernaient des jeunes vergers de pommiers, des arbres adultes (abricotiers, pêchers) et des oliviers adultes. Comment faut-il gérer cet enherbement naturel ? Le Grab retient à ce titre deux démarches. *«Il existe la stratégie classique qui consiste à un travail du sol avec des outils traditionnels et une nouvelle démarche préconisée par le Grab, l'enherbement sur le rang, sur la ligne des arbres en pratiquant le semis ou la plantation de godets d'espèces sélectionnées méditerranéennes, testées par rapport à leur aspect couvrant sur la surface du sol, sur la ligne de plantation des arbres. Cette surface couvrante ne doit pas entrer en compétition avec les arbres. L'objectif de cette démarche est d'empêcher l'herbe spontanée de pousser.*


Pierre Louis Berger

Nous avons effectué plusieurs essais de semis sur différentes espèces d'arbres dont l'olivier, pendant la période de 1990 à 2015, à la station du Grab et chez les exploitants. L'enherbement a permis de répondre quelquefois à la demande des arboriculteurs, des oléiculteurs. L'enherbement doit être couvrant, raz, non compétitif et pérenne en agriculture biologique» détaille Sophie Joy Ondet ingénieur au Grab. L'enherbement sur la ligne des arbres répond à plusieurs objectifs : éviter le tassement du sol, le travail du sol sur le rang, les blessures racinaires et favoriser l'infiltration de l'eau. Quelles sont les espèces les plus couvrantes dans les vergers ? Le Grab préconise la fétuque ovine, l'achillée millefeuille, la pimprenelle. *«Au bout de 3 ans, la fétuque ovine est probante pour son aspect très couvrant pour les vergers d'abricotiers adultes. La pimprenelle a un bon potentiel. Toutes ces espèces vont se comporter de manière différente selon les types de vergers»* note Sophie Joy Ondet, chef de projet au Grab. Des essais ont été effectués sur des oliviers adultes dans une oliveraie sur Saint Rémy de Provence. La variété : la salonenque plantée en 1999 et en situation irriguée par un système de goutte à goutte. L'oléiculteur a retenu plusieurs espèces couvrantes (semis de 4 mélanges en octobre 2008 et 11 monospécifiques) : la pimprenelle sur terrain sec et ensoleillé s'installe rapidement. L'achillée millefeuille s'installe lentement (3 ans). L'achillée odorante dont l'installation est un peu plus rapide (30% dès la seconde année). Le souci s'installe rapidement mais ne se maintient pas. L'épervière piloselle, prometteuse avec des propriétés allélopathiques mais avec un recouvrement lent. Cette plante héliophile nécessite des fauches spontanées.

PIERRE-LOUIS BERGER

Expérimentation

Robert Valette a pratiqué deux techniques différentes : le semis et la plantation de godets espacés de 30 centimètres. Il a dû préparer le sol avant de planter les godets, une contrainte supplémentaire, et arroser les deux premières années. « Le couvre sol est une solution pour limiter l'entretien sur la ligne entre les rangs ». Au bout de la 4e année, il a constaté de grandes variations. L'enherbement par l'acquilléa crithmiffolia (plantation de godet) a donné les meilleurs résultats, avec un effet spectaculaire en créant un tapis couvrant qui empêche les autres plantes et adventices de pousser. Le trèfle porte fraise (en godet) est assez probant. La fétuque (semis) a un effet assez probant. La pimprenelle n'a pas d'effets couvre sol (sur parcelle irriguée et non irriguée).

Vient de paraître

Moûts de vins

«Produits de traitement et auxiliaires d'élaboration des moûts et des vins» sous la direction de Virginie Moine et Nicolas Vivas est un ouvrage paru aux éditions Féret (www.ferte.com).



Cet ouvrage technique rassemble, dans sa seconde édition, les contributions de onze auteurs autour de ces sujets. Il s'ouvre sur deux chapitres consacrés à la production vinicole et au marché des produits oenologiques et aux nouvelles tendances et évolutions dans les traitements et dans les produits de traitement.
Après avoir abordé les fondements des réglementations dans le monde, le livre explore les enzymes et leurs applications, les micro-organismes, les activateurs de fermentation, la gestion de l'acidité, les agents de collage, les adjuvants d'origine lévurienne, les tanins et extraits végétaux riches, le soufre, les adjuvants et matériaux de filtration avant de conclure sur les bois en oenologie. Le livre s'adresse à l'ensemble de la filière vinicole ainsi qu'aux chercheurs et étudiants. De très nombreux tableaux et schémas aident à la compréhension des sujets abordés.

T. M.



Droit rural

Le droit de préemption du fermier en place

Lorsqu'un bailleur souhaite vendre un immeuble rural, le fermier en place, agriculteur depuis plus de trois ans, bénéficie d'un droit de préemption sur les parcelles qu'il exploite, c'est-à-dire qu'il est prioritaire s'il veut acheter le bien loué. Lorsque le fermier est locataire du bien vendu depuis plus de trois ans, son droit de préemption prime même celui de la SAFER.

Pour bénéficier de ce droit, le preneur doit d'abord remplir plusieurs conditions, il ne doit notamment pas être propriétaire de parcelles représentant une superficie supérieure à 3 SMI.
Après la conclusion du compromis de vente, le notaire a l'obligation de délivrer au fermier en place par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, une notification du droit de préemption précisant le prix, les charges et les conditions de la vente projetée. Il n'y a aucune obligation de mentionner l'identité du tiers acquéreur.
A compter de cette notification, le preneur dispose d'un délai de deux mois pour accepter ou refuser l'offre.

Si le preneur ne se manifeste pas dans ce délai, on considère qu'il n'est pas intéressé par l'achat.
S'il est intéressé par l'achat, le fermier doit faire connaître sa réponse au bailleur (en envoyant par précaution une copie au notaire qui a délivré la notification) par lettre recommandée avec AR ou par acte d'huissier, il peut alors exercer son droit de préemption pour son propre compte ou pour celui d'un de ses descendants, de son conjoint ou son partenaire d'un PACS. Le bénéficiaire du droit de préemption s'engage notamment à exploiter personnellement les biens acquis pendant une période de neuf ans.

Si l'exploitant est intéressé pour acheter mais qu'il trouve le prix trop élevé. Il peut contester le prix de la vente, en saisissant le tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR). Dans ce cas, les juges désignent un expert agricole et foncier qui fixe la valeur vénale des terres. A l'issue du jugement, soit le bien est retiré de la vente soit la vente est conclue au prix fixé par l'expert.
Malgré la vente, le preneur reste titulaire de son bail et continue l'exploitation. La transmission des terres (vente, donation, succession) n'entraine jamais la résiliation du bail, qui se poursuit dans les mêmes conditions, pour le délai restant à courir (et ses renouvellements) avec le nouveau propriétaire.
Il existe quelques situations où le droit de préemption ne s'applique pas : notamment les donations ou les mutations entre proches parents, jusqu'au 3ème degré inclus (c'est à dire jusqu'entre oncle et neveu), les échanges de parcelles en propriété, les biens faisant l'objet d'un bail dit de petite parcelle ou d'une mise à disposition gratuite excluent le droit de préemption du preneur.
Hormis ces cas où le preneur ne peut faire valoir son droit, le Code rural prévoit des sanctions en cas d'inobservation par le bailleur du droit de préemption du preneur en place. L'action doit être exercée par le bénéficiaire du droit de préemption et dans un délai de 6 mois à compter du jour où le preneur a connu la date de la vente.
Pour toute information complémentaire, contactez votre service juridique FDSEA.

Aurélie Lucas, juriste FDSEA21

Chronique juridique

La gestion de l'indivision à un, aux deux tiers, à l'unanimité....

S'il s'agit de prendre des décisions nécessaires à la conservation des biens indivis même si elles ne présentent pas un caractère d'urgence, alors un indivisaire peut les prendre seul.

Il s'agit d'un acte conservatoire et le coindivisaire peut employer à cet effet les fonds de l'indivision détenus par lui. Il est réputé en avoir libre disposition à l'égard des tiers. À défaut de fonds de l'indivision, il peut obliger ses coindivisaires à faire avec lui les dépenses nécessaires.

D'autres décisions au contraire requièrent une majorité des 2/3 des droits indivis. Dans cette hypothèse, on parle bien de 2/3 des droits et non de 2/3 des héritiers en cas d'indivision successorale par exemple.

En effet, si tous les héritiers ne disposent pas des mêmes droits, il faut atteindre une majorité des 2/3 des droits dans l'indivision.
Cette majorité est exigée pour les actes de gestion courante. Il peut s'agir de la conclusion ou du renouvellement d'un bail d'habitation, de vendre des biens mobiliers détenus en indivision pour régler des dettes de celle-ci. Cela peut consister dans le fait de confier la gestion des biens à un indivisaire ou à un tiers. Enfin, ces décisions prises au 2/3 doivent être communiquées aux autres indivisaires, pour leur être opposables.

Les actes les plus importants concernant l'indivision, vente, donation exigent l'unanimité sauf trois cas particuliers. Lorsqu'un ou plusieurs indivisaires titulaires d'au moins 2/3 des droits le demandent, le Tribunal de Grande Instance peut sous certaines conditions autoriser la vente du bien indivis.

De même, lorsqu'un indivisaire de par son refus, met en péril, l'intérêt de l'indivision, là encore le Tribunal de Grande Instance peut être saisi.

Enfin, en cas d'empêchement d'un indivisaire de manifester sa volonté (état de santé par exemple), un autre indivisaire peut être habilité pour le représenter.

Odile Hérisson

Risques climatiques

Publi-Information

Groupama lance son assurance prairies

Le 18 janvier prochain, Groupama mettra à la disposition de ses clients son offre assurance prairies. Objectif : compenser le déficit fourrage en cas de sinistre climatique,sécheresse notamment.

Après le lancement de l'offre multirisques climatiques sur les grandes cultures et la viticulture, Groupama propose une assurance prairies. Elle sera à la disposition de ses clients, le 18 janvier prochain. *«Nous avons construit un produit entièrement nouveau qui n'est pas une déclinaison du contrat grandes cultures»*, indique François Schmitt, président délégué de Groupama, en charge du dossier agricole à la Caisse nationale. Contrairement à l'assurance grandes cultures qui porte sur le manque de rendement, l'assurance prairies vise à compenser un déficit fourrager, en cas d'évènement climatique, soit un manque d'eau, soit des températures particulièrement basses, explique Stéphane Gin, directeur assurances agricoles à Groupama (mais pas la pluviométrie excessive).

Pas d'expertise individuelle non plus comme dans le contrat grande culture. La production fourragère de l'exploitation est estimée à partir de données satellitaires fournies par Astrium et traduites en indice. Le déficit fourrager correspond à l'écart entre la production mesurée en année normale (moyenne sur cinq ans à laquelle on a enlevé la meilleure et la plus mauvaise année) et la production de l'année. Les données sont recueillies sur 20 000 petites régions agricoles et il peut arriver que plusieurs indices s'appliquent sur une même exploitation selon la localisation des parcelles.

10 € par hectare (pour le niveau de couverture décrit ci-dessous)

Lors de la souscription du contrat qui peut être réalisée par internet, l'éleveur est amené à décrire les caractéristiques de son exploitation et de son élevage (bovins lait, bovins viande, ovins, caprins) et le nombre d'animaux. Ce qui permet d'estimer ses besoins alimentaires, sur la base de 4,75 Tonnes de matière sèche par UGB. L'éleveur indique également son mode de production (conventionnel, bio, signe de qualité) qui a une incidence sur le prix d'achat des fourrages de remplacement. Il doit mentionner également les autres sources fourragères (ensilage maïs notamment), ce qui permet de déterminer les besoins en herbe de son troupeau et le capital sur lequel il peut s'assurer.

L'éleveur introduit également le parcellaire de la ferme issu des données Télépac ce qui permet d'avoir une estimation de la production fourragère de l'exploitation et de chaque parcelle en fonction de sa localisation. Il choisit ensuite son niveau de protection (prix du fourrage à 150 €/tonne de matière sèche par exemple) et le seuil de déclenchement de l'assurance (30 % de pertes minimum imposés par la réglementation) plus la franchise. Selon Groupama, le montant de la prime d'assurance pourrait être de l'ordre de 10€/ha pour un capital assuré de 900 €/ha avec un seuil de déclenchement de 30 % et une franchise de 30 % également.

Pour 2016, les éleveurs intéressés devront souscrire le contrat avant le 31 mars pour une période de végétation qui va du 1er février au 31 octobre. Pas d'objectif chiffré quant au nombre de contrats à souscrire la première année, chez Groupama.

2016 constituera un test grandeur nature pour vérifier que le contrat proposé est pertinent. Ce que précise Stéphane Gin : *«pour la première année, notre objectif n'est pas de faire du chiffre, mais d'avoir des contrats un peu partout en France, selon les différents types d'élevage, pour s'assurer que le modèle est robuste»*.

Mobilité

Les différents types d'applications pour piloter son troupeau à distance

Les tablettes et smartphones sont de plus en plus présents dans les élevages. On distingue deux grandes familles, dont la dépendance au réseau de téléphonie mobile n'est pas la même.

Une majorité d'agriculteurs sont aujourd'hui équipés d'un smartphone et/ou d'une tablette et apprécient l'immédiateté de l'accès à l'information permise par le web mobile... notamment dans le cadre de leur profession.
Aussi, combiner la mobilité à l'intégration d'informations est intéressant dans la gestion du troupeau. Dans les Gaec, cela permet de mettre à jour les informations du troupeau sans avoir à revenir à l'ordinateur de bureau ou appeler ses associés. Le principal frein au développement reste cependant l'accès à l'internet mobile dans les campagnes, en particulier à la 3G ou à la 4G (débits trois à quatre fois plus élevés que la 3G). En effet, la quasi-totalité des applications agricoles nécessitent aujourd'hui ces débits pour être fonctionnelles en étant connectées. Or, les réseaux des opérateurs de téléphonie mobile ne sont pas aussi performants partout.



Les usages du smartphone vont se multiplier, comme ici l'utilisation de l'appareil photo du smartphone pour compter les cellules du lait.

Web-applications et applications natives se partagent l'essentiel du marché

Face à ces lacunes, les éditeurs de logiciels ont développé trois types d'applications : les web-applications, les applications natives et des versions *«hybrides»*. Les premières nécessitent d'avoir accès à internet pour pouvoir s'en servir, via la 3G ou un routeur wifi relayant Internet sans fil de la maison. L'intérêt de ces solutions web est de laisser l'éleveur libre de choisir parmi toutes les gammes de smartphones ou tablettes, et surtout d'être toujours à jour, même en travaillant à plusieurs associés.
Au contraire, les applications natives sont sur le téléphone ou la tablette et non plus sur internet. Le logiciel et les données sont stockés sur le téléphone et internet ne sert plus qu'à mettre à jour les informations sur les supports (smartphones, tablettes, ordinateur de bureau).
Entre les deux, les applications *«hybrides»* sont des web-applications capables de stocker des informations sur le smartphone en absence de réception 3G. Elles sont contraignantes, car elles nécessitent parfois d'anticiper l'absence de réception 3G, et sont de moins en moins présentes sur le marché.
Alors, que choisir ? La solution de l'application native semble la plus intéressante, car elle fonctionne connectée ou non. Elle nécessite cependant des mises à jour régulières. Version après version, elle peut gagner en puissance, mais peut mobiliser davantage le téléphone. Développée spécifiquement pour chaque système d'exploitation mobile (Android, Apple iOS, Windows Phone, etc.), elle coûte davantage en recherche et développement, si l'éditeur veut qu'elle soit accessible au plus grand nombre.
Du côté des web-applications, le déploiement actuel du réseau 4G par les opérateurs de téléphonie mobile devrait s'accompagner d'un développement important du réseau 3G dans nos campagnes et donc assurer l'accès aux web-applications presque partout en milieu rural.

LUDOVIC VIMOND

Nouveauté

Des chenilles pour les articulés John Deere



L.VILMOND

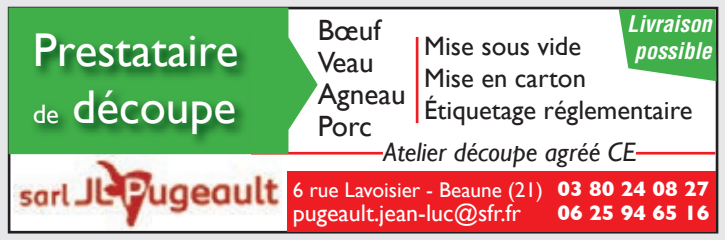
Les tracteurs articulés 9RX sont dotés de chenilles à barbotins de grand diamètre, deux galets principaux et deux galets intermédiaires. D'origine Camso, les chenilles se déclinent en largeur de 30 pouces (36 en option) sans dépasser le gabarit routier de 3 m. La gamme se compose de quatre modèles, trois de même puissance que les modèles à roues, auxquels vient se rajouter un modèle de 620 ch motorisé par un bloc Cummins de 15 l : tous satisfont les normes Tier 4f. Pour le confort, la cabine bénéficie d'une nouvelle suspension offrant une course de 10 cm. Les 9RX abritent une transmission powershift E18 avec fonction Efficient Manager, l'autoguidage intégré Autotrac, le système JD Link Connect et le terminal Command Center 4. Du côté de l'hydraulique, huit distributeurs équipent ces tracteurs de série, alimentés par une pompe de 220 l/min, voire 435 l/min en option.
Modèle : 9470RX, 9520RX, 9570RX, 9620RX
Puissance : 470, 520, 570 et 620 ch

L. V.

▶ Des professionnels à votre service









Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Warzée

Un connecteur hydraulique 100% automatique



Les dérouleuses-pailleuses Warzée DE551 permettaient déjà d'accoupler le tablier pique bottes et la caisse automatiquement sans aucune intervention de l'opérateur. L'entreprise a élargi l'usage de ses connecteurs hydrauliques, permettant maintenant à n'importe quel utilisateur d'installer ce système sur son engin et ses accessoires. Son nom : le Connecthyd.
Le principe est simple : le kit se compose d'une partie *«engin»* et d'une partie *«accessoire»*.
La partie engin est appliquée directement sur l'attelage du chargeur, il suffit ensuite d'y accoupler les prises hydrauliques de façon permanente. La seconde partie peut être appliquée sur n'importe quel accessoire, directement au niveau des attaches. Ainsi, un agriculteur pourra par exemple appliquer un kit *«engin»* sur son télescopique et installer des kits *«accessoire»* sur chacun de ses outils (brosse hydraulique, dérouleuse à balles, pince, bac pélican, bac mélangeur, etc.).
Une fois les kits placés sur le chargeur et les différents accessoires, il suffit d'atteler les accessoires mécaniquement. La connexion hydraulique s'établit spontanément, sans aucune intervention de l'opérateur. L'attelage est verrouillé en actionnant une petite vanne.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 06/01/2015	Bourg-en-Bresse 12/01/2016	St Christophe-en B. 06/01/2015	National 30/12 au 05/01/16
Vaches viande (V)	U	-	NC	3,96 € ↓	3,95 € →
	R	3,45 € ↓	3,50 € ↑	3,66 € ↓	3,52 € →
	O	-	3,05 € ↑	-	3,07 € →
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,00 € ↓
	O	2,78 €	2,60 € ↑	-	2,88 € ↓
Vaches lait (L)	O	2,33 € →	-	-	2,58 € ↑
	P	-	2,25 € ↑	-	2,29 € ↑
Génisses VML	U	3,97 € ↓	4,35 € ↑	4,57 € ↓	4,23 € ↑
	R	3,75 € →	3,70 € ↑	3,81 € →	3,61 € ↑
	O	-	3,00 € ↑	-	2,95 € ↑
Taureaux VML	URO	-	2,30€ ↑	2,51 € →	2,42 € ↓

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 05/01/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,02	2,89	
250-300 kg	-	2,88	2,76	
300-350 kg	-	2,80	2,63	
350-400 kg	2,93	2,69	2,62	
400-450 kg	2,78	2,52	2,40	
450-500 kg	2,59	2,42	2,34	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,50	
250-300 kg	-	2,54	-	
300-350 kg	-	2,54	2,39	
350-400 kg	-	2,50	2,36	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,34	2,33	
600 kg et +	-	2,29	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,55	-	
400-450 kg	-	2,33	-	
450 kg et +	-	2,17	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,54	1,46	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,02	1,82	-
5 -10 ans	-	1,92	1,75	-
+10 ans	-	1,81	1,69	1,33
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,55	2,12	1,89	

Bovins : 1412
Marché bien approvisionné permettant d'attirer de nombreux acheteurs. 96% de vendus.

BROUTARDS TAURILLONS : Meilleure demande et cours en légère progression dans les sujets de moins de 400 kg, notamment si le rappel FCO dépasse 60 jours. Cours facilement maintenus dans les 400/450 kg. Peu de changement dans les plus de 450 kg, même si on observe que les acheteurs sont plus rigoureux sur la qualité.

LAITONNES : Belle présentation permettant de reconduire les cours et de vendre la totalité des sujets présentés.

GÉNISSES 18/24 mois : Peu d'offre cette semaine.

VACHES GÉNISSES 3 ANS : L'offre est importante mais les cours se tiennent. La vente est rapide et quasi totale.

NB : SICAFOME animera la vente des reproducteurs issus de la station génétique du Marault le jeudi 28 janvier 2016.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/01/2016

Bovins (259)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
235 à 335 kg	740 - 850	2,54 - 3,33
345 à 430 kg	850 - 1050	2,24 - 2,55
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
245 à 400 kg	600 - 950	2,31 - 2,60
Génisses		
360 à 480 kg (16-24mois)	-	-
570 à 760 kg (24-36mois)	1110 - 1720	1,95 - 2,36
Taureaux		
690 à 1175 kg	1300 - 1910	1,46 -1,89
Vaches		
Vaches légères	800 - 1020	
Vaches entre deux	1030 -1270	
Vaches lourdes	1280 -1560	

Vente globale en broutards à des tarifs facilement reconduits en moins de 400 kg. En sujets lourds cours stables en supérieurs, vente plus difficile en broutards ordinaires.
Peu d'apports en femelles, cours plus soutenus. Apports plus importants en vaches maigres, tarifs reconduits avec seulemnt deux invendus.

Bovins gras : 5
Vches de viande : 3,52 à 6,34 kg de viande.
Placement toujours difficile en bêtes grasses.

Prochain marché le lundi 18- janvier 2016 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 13/01/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,69	2,46
350 à 400 kg	2,56	2,36
400 à 450 kg	2,55	2,37
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,45	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,89
Vaches		
- 5 ans	1,83	1,64
de 5 à 10 ans	1,75	1,55
+ 10 ans	1,38	-

Broutards Laitonnes : La cotation est basée sur des animaux vaccinés de plus de 60 jours, avec des cours en légère hausse pour les broutards, reconduits en laitonnes. Les animaux non vaccinés sont très pénalisés voir invendables.

Vaches-Génisses : Présentation de bonne qualité dans l'ensemble, demande plus suivie dans des bêtes à finition rapide. Les vaches trop maigres restent pénalisées.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 12/01/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,20 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,20 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,40 €	2,10 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,30 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,10 €	1,95 €	-

Tendance : Apport plus important. Très peu de demande pour l'exportation. Marché français également très sélectif.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 04/01/16 au 10/01/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,60 €	-
350 kg	-	2,49 €	-
400 kg	-	2,43 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,33 €	-
500 kg	-	2,24 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,34 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,20 €	-

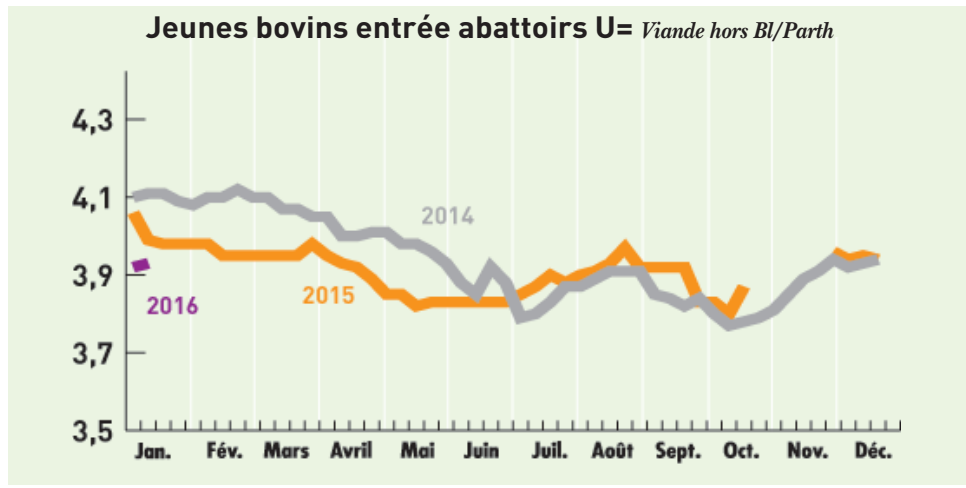
Tendance :
Légère hausse jusque dans les catégories de 400 kg.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 04/01/16 au 10/01/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,93 €	3,78 €	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,50 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,06 €	4,01 €	3,89 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,06 €	3,98 €	3,88 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,28 €	4,16 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,19 €	3,11 €	-	-
Races lait				-	2,69 €	2,69 €	2,61 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,56 €	4,32 €	4,08 €	3,95 €			

Tendance : reprise calme, marché difficile.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 04/01/16 au 10/01/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,96 €	3,94 €	3,86 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,85 €	4,66 €	4,16 €	3,99 €	3,66 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,95 €	3,93 €				
Races mixte					3,20 €	3,12 €		-
Races lait							2,66 €	2,60 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,68 €	4,54 €	4,28 €	3,99 €				

Tendances SEM. 02 / 2016

Bovins de boucherie

Le repli traditionnel de la demande sur la seconde moitié de janvier n'est pas une surprise. Le budget des ménages sera plus compliqué à boucler après les frais de fin d'année, le début des soldes et les promotions de viande de porc.La demande est mesurée mais les tarifs se maintiennent dans les bonnes femelles de qualité bouchère. En revanche, les transactions sont très calmes dans le domaine des Charolaises et des allaitantes de choix secondaire qui pâtissent de la faiblesse du prix des avants. L'équilibre carcasse est difficile a trouvé face à des ventes qui restent orientées vers du catégoriel ou des produits basiques. Dans les laitières et les Montbéliardes, l'équilibre offre/demande entraîne une stabilisation des prix. En jeunes bovins, l'offre actuelle est suffisante pour les besoins des abattoirs avec une demande intérieure qui se tasse et un marché export peu dynamique. Le commerce est plus calme avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les Charolais et les Limousins. ■

Broutards

La situation reste bloquée du côté de l'Espagne où seuls les animaux vaccinés à plus de 60 jours peuvent être commercialisés. L'activité commerciale est assez fluide dans les mâles avec des débouchés assez nombreux. Quant à la valorisation, elle est très variable et pas toujours en lien avec la qualité des animaux. Le statut vaccinal et le délai post vaccination (10/30 ou plus de 60 jours) entraîne des niveaux de prix très étendu et liés aux disponibilités. Les tarifs sont stables pour les produits italiens, mais les plus de 60 jours sont peu nombreux et bénéficient de plus-values significatives sur l'Allemagne ou les pays qui non pas d'accord de vaccination. Dans les femelles, si la situation reste difficile dans les petites à destination de l'Espagne, la vente est en revanche plus régulière dans la bonne marchandise de plus de 300 kg à destination de l'Italie. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs restent dans une logique de réduction des mises en place pour les sorties de juin. Ils sont confortés dans leur choix par la situation actuelle vis à vis de l'Espagne. Les veaux s'accumulent dans les fermes, faute de trouver preneur sur un marché où les places sont comptées. La valorisation est désastreuse avec des veaux qui ont perdu un tiers de leur valeur en 15 jours. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 11 janvier) :
«Au global, le niveau de l'offre demeure encore stable. La reconduction des cours est probable.»
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 11 janvier) :
«Cours facilement reconduits sur les mâles. Marché plus calme pour les femelles lourdes et de qualité moyenne.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 04/01/2016*

Agneaux (239)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**3,37 - 3,61**	**3,13 - 3,32**
Gras (38-44 kg)	-	**3,21 - 3,68**	**2,89 - 3,13**
Gras (44-50 kg)	-	**3,01 - 3,51**	-
Gras (+50 kg)	-	**2,43 - 2,58**	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (233)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,10 - 1,36**	-	-
Divers			
Béliers (6) : 83 à 126 €	**1,08 - 1,29**	-	
Agneaux maigres :	-	-	-
Caprins (12) : 32 à 40 €		-	**0,60 - 0,75**
Boucs :			

Ovins : 286
L'offre est plus réduite pour cette première semaine de l'année. 99% de vendus.
Agneaux : Les lots de bonne qualité sont très recherchés et se négocient à des tarifs en nette hause.

Brebis : Peu d'offre. Cours en progression.
Béliers Caprins : Cours fermes.

Effectifs : Agneaux: 239 - Brebis : 23
Béliers : 6 - Caprins : 12 - Divers : 6.

Prochain marché le lundi 18 janvier 2016 (pesée à 7h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/01/2016*

Ovins : 58	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**97 - 127**	**2,76 - 3,34**
Brebis	-	-
Béliers	-	-

Vente rapide et globale à des tarifs en progression.

Prochain marché le lundi 25 janvier 2016 aux horaires habituels.

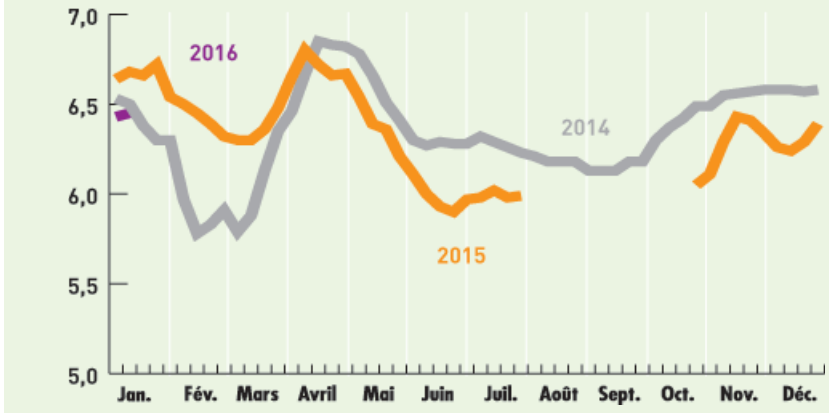
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 04/01/16 au 10/01/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,36 €**	**6,00 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,44 €**	**6,18 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,59 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 04/01/16 au 10/01/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,45 €	**6,78 €**	**2,41 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 04/01/2016 au 10/01/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,32 =	7,29 0,08	-	-	-	-	-
	R Var.	6,72 0,03	6,69 0,06	6,55 -0,03	-	6,55 -0,07	6,68 -0,10	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,24 -0,09	6,28 -0,05	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,02 -0,06	6,94 -0,04	5,95 0,11	-	-	6,55 0,07	-
	R Var.	6,53 =	6,61 0,05	6,46 =	5,66 -0,02	6,36 =	6,44 0,02	6,41 -0,01	6,07 0,04
	O Var.	6,48 0,38	6,51 0,24	6,60 0,30	6,01	6,00 -0,05	6,18 -0,03	6,11 =	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,59 0,02	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Les agneaux U et R se maintiennent facilement compte-tenu du pourcentage important des laitons
Brebis : Peu d'offre pour une demande correcte.
Zone sud : Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 12/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 €	180 à 200 €
2e coupe	230 à 240 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

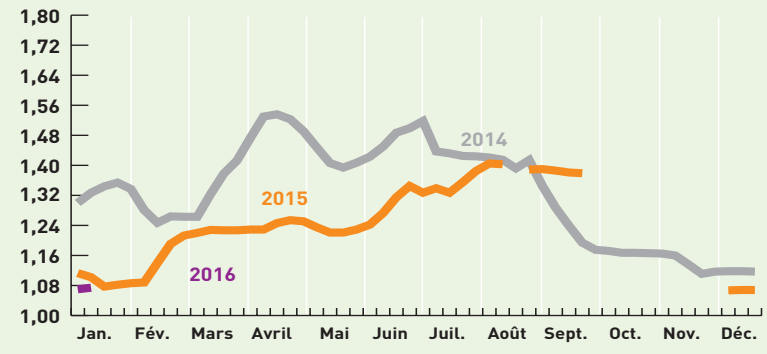
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 605 porcs présentés) *Cotations du lundi 11 janvier 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,074 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 04/01/16 au 10/01/16*

1,34 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

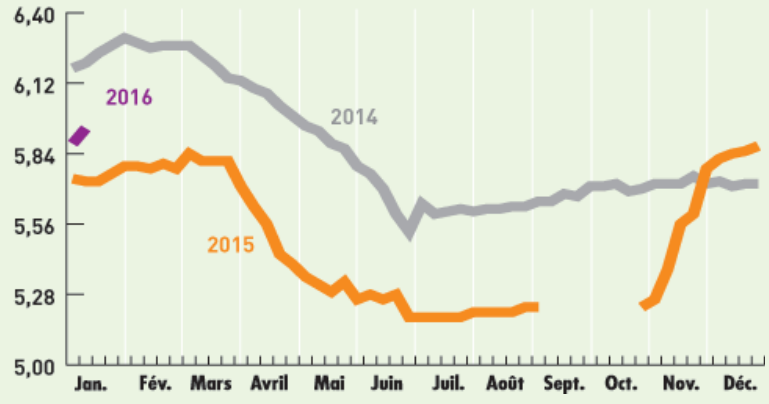
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 04/01/16 au 10/01/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,12 €**	-	-
U	-	**7,57 €**	**5,90 €**	-
O	-	**5,94 €**	**4,72 €**	**3,78 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 11/01/16 au 17/01/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 14j-4 sem)*	**114**	**490 - 550 €**	**240 - 380 €**	**55 - 150 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**170 - 250 €**	**100 - 130 €**	-	-
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**260 - 370 €**	**170 - 260 €**	**40 - 90 €**	**20 - 45 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**450 €**	**320 €**	**120 €**	**60 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**760**	**90 - 150 €**	**NC**	**NC**	**NC**

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 04/01/16 au 10/01/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,55 €**	**2,28 €**	**1,55 €**	–
Bons	**2,23 €**	**1,93 €**		

Céréales

Marché du 07 janvier 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	janv.-mars	153	N	C
Nord Côte-d'Or	meunier	janv.-mars	151	N	C
Aube/Yonne	meunier	janv.-mars	148	N	C
	fourrager	janv.-mars	142	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	janv.-mars	135	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	janv.-mars	140 à 142	N	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	janv.-mars	135	N	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS		n.p.	C
Aube/Yonne	52/53 kg/hl		n.p.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône			n.p.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		janv.-mars	150	N	C
Sud Côte d'Or		janv.-juin	158 à 160	V	C
Saone et Loire		janv.-juin	155 à 158	V	C

POIS	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/Côte d'Or	fourrager	janv.-mars	200	V C

FÉVEROLES	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim.animale	janv.-juil.	185	V C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur J. Deere 6506, 105 ch, 8700 h, très bon état, relevage avant, pneu 600-65-38, tbé
✆ 06.73.70.69.29

18 - Vds tracteur New Holland T6150, 1.100 h, de 2012, TBE, 47.000 euros - actisol, 3,40 m, de 2009, TBE, 8.500 euros.
✆ 06 08 61 89 61

26 - Tracteurs Someca 411, à réviser année 1964 - 2rm - 1500 euros HT.
✆ 06 87 51 48 38

57 - Vends tracteur Mac Cormick 197 cv 2008 1.890 H 4 RM Tbe, clim. pont avant suspendu.
✆ 06 80 07 49 24

ACHÈTE
Tracteurs 4 RM, même en panne. MB avec cabine toutes marques. Télescopiques et tracto pelles
06 35 29 44 20

58 - Cause retraite VEND Valtra N101, pont suspendu, 2 200 h., prix : 31 000 HT, - pailleuse Silo Farmer 410, 2 500 HT (réf. 0201)
✆ 06 64 73 86 03

73 - Vds tract Massey Ferguson 5445, 4 RM, 90 cv, 2004, 1500 h, tbé, demi vit élect, clim, 4 x 4 Toyota LJ 73 de 91 tbeau + divers matériels.
✆ 07 71 15 65 75

Travail sol

26 - Cherche charrue quart de tour Grenier n° 8 bis ou 9 en bon état.
✆ 04 75 53 64 22

42 - Vds déchaumeur disque largeur 3 m TBE an 2010 Vaderstäd - 9000 € TTC (valeur neuf 15 000 €)
✆ 06 70 41 85 26

Récolte

21 - VENDS MB Dronningborg Massey Ferguson, révisée, factures, 1 500 h., année 1990, coupe 4.30 m. avec chariot (réf. 0102)
✆ 03 80 26 57 39

26 - Vds séparateur noix sèches 1T5, bac à pierres AMB, div tapis transp et élév.
✆ 06 82 05 97 02 ou 04 75 48 82 74 (HR)

26 - Vds ramasseuse à noix Rousset RB 2000 TBE.
✆ 04 75 71 74 18 (HR)

38 - Vends MB Claas Lexion 430, année 1998, 5600 h, moteur coupe 5m40, clim, broyeur 93d coupe milan c maïs 6 rang.
✆ 04 76 50 01 97

Distribution

26 - Vds semoir engrais Vicon 250 litres BE.
✆ 06 87 51 48 38

54 - Vends semoir Vaderstad rapide 300S 2011, 1384 ha, 28.500 € packer trasseurs CA.
✆ 06 87 46 28 70 ou 03 83 31 61 83

54 - Vends semoir Vaderstad rapide 300S 2011, 1384 ha, 28.500 euros packer trasseurs CA.
✆ 06 87 46 28 70 ou 03 83 31 61 83

Trav. publics

26 - A vendre un télescopique Dieci 13 m avec fourche godet malaxeur annee 2005 bon etat prix 22 000 euros ht
✆ 04 75 59 12 60 ou 06 73 53 01 67

54 - Achète pelle Hitachi ou Daewoo à pneus EX60, EX100, EX160, WH051, WH073, Solar 130, 160, 140.
✆ 06 09 26 38 93

Agri. divers

01 - Vds pulvé Berthoud 1000L benne 14T sem. Sulky DPX 28 pesée GPS box de parage sem. eng. Lely
✆ 06.77.32.70.90

18 - Vends roues étroites, diam. 27 cm, 8 trous, 11-2-44, pneus neufs, 1.000 euros - tracto. 580 SLE, 1.700 h, 27.000 euros.
✆ 06 31 64 01 41

18 - Vds 2 roues 750-65-26, état neuf, 2.000 euros - 2 scies NH, 5,18 m, 100 euros - broyeur 8070 NH, 500 euros - vis de vidange, 1550, TBE, 200 euros - élévateur, 50 euros - godet curage, 1,50 m, 300 euros.
✆ 06 14 40 22 10

ACHÈTE moissonneuses-batteuses avec cabine toutes marques Tracteurs 4x4 même HS Remorques, bennes, mat. agri divers Contacter : 06 33 98 50 39

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10 T. www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds chauffage air pulsé gaz solevor ags 35
✆ 06 41 55 24 33

38 - Vds élévateur tapis Richon TBE toles 2m neuves, grillage neuf 2mx25 - 1mx25. Ach foin luzerne BR
✆ 06 84 85 08 50

38 - Vends mini pelle volvo ec 45 4500 kgs an 2005 6200h pais 17500 euros prix à débattre.
✆ 04 74 58 68 13

38 - Vds planteuse maïs tournesol pneumasem 2 tbe treuil traine avec moteur
✆ 06 29 22 35 78 HR

38 - Vds laveuse à noix sur galets diam 800 longueur 3m bon état.
✆ 06 48 20 67 89

69 - Vend crible 1 m. de large 6 m. de long 200 euros - Abreuvoir 2 boules 450 euros - Charrue à 4 socs verger 100 euros.
✆ 06 03 33 65 60

69 - Vends moulin à farine à marteau, moteur triphasé 100 euros, 1 aplatisseur à céréales bas prix.
✆ 04 78 81 01 46

69 - Vend tank à lait Serap année 2013 3500 litres lavage auto groupe compact. Prix 10500 euros.
✆ 06 52 01 26 34

71 - Vds cause retr. tracteur MF 6455, 4 RM, année 06, 3.460 H, pont av. susp., TBE + dessil. paill. Lucas, 60 G, année 08, comm. mono levier élect. avec portes de chargt, TBE.
✆ 06 26 28 92 10 ; 03 85 84 39 71

74 - A vendre tank à lait Alfa Laval 350 litres bon état.
✆ 06 33 00 34 33

88 - Vds charrue Huard 475 E, herse Khun 302 Nodet GC 3M herse 6M Givogne Cover Crop Razol 26 D 40 tapis de stalle pipeline 5 griffes, niche à veau, tank Promodis 2000L -
✆ 03 29 07 94 51 HR

89 - VENDS cover crop Razol 36 disques, repliage hydraulique, roues 680/75 R 32 Michelin, - chisel 4 m. (réf. 0204)
✆ 06 82 20 76 45

Elevage

07 - Vends tank à lait 4500L Serap année 2008 jauge électronique lavage automatique 10500 euros
✆ 06 14 82 69 85

26 - Vds mat. porcherie dont cases maternités Itek sur bac à lisier plus cochonière.
✆ 06 63 64 54 87

26 - Vds passage canadien tout véhicules y compris camions largeur 2.80.
✆ 06 83 49 81 50

71 - Vds tank à lait Jappy B.E., 1.700 L, mélang. silo farmer 13 m3, 2 vis horiz. + fraises, chargmt pesée B.E.
✆ 06 08 33 36 23

71 - Vds mélangeuse Kuhn 15 m3, année 2011, bon état, couteaux neufs, 15.000 euros à débattre.
✆ 06 81 09 85 59

Véhicule

Utilitaire

07 - Vds Master bétaillère très bon état environ 200000kms CT ok 2 pneus neufs 5000 euros
✆ 04 75 65 00 73 ou 06 79 38 28 40

84 - Rech. tout véhicule ancien voiture et utilitaire et surtout Citroën HY U23 Peugeot Q3A DMA Renault AHS.
✆ 06 66 48 74 05

Tourisme

42 - Vds Citroën C3 HDI pack clim 2004 145000 km cd ok
✆ 06 22 10 79 73

54 - Achète Toyota pick-up HZJ tout état même pour pièces, moteur 4,2 litres.
✆ 06 09 26 38 93

69 - Vds ZX 1997 E 14 120000 km. bon état.
✆ 04 78 44 04 95

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends foin de bonne qualité. Bottes de 250 200kg 30 euros pièce TTC
✆ 06 15 51 58 89 ou 04 75 37 27 94

26 - Vds foin 1ere coupe BR 120
✆ 06 42 81 20 72

26 - Agri vend maïs big bag/vrac. Livraison possible
✆ 06 11 73 59 69

26 - Vds foin
✆ 06 81 34 72 93

38 - Vds foin bonne qualité + enrubannage
✆ 06 08 32 95 59

Fourrage

21 - Belle paille en Bourgogne 240-120-90 sans cailloux, 65 €/T., transport possible (réf. 010B)
✆ 06 85 73 22 68

21 - VENDS foin bottes rondes 450 kg, filet récolte 2014 sous abri, 90 €. (réf. 0203)
✆ 06 10 50 26 07

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. 06 11 37 50 64

69 - Vds très belle paille, bottes carrées. Livraison par camion remorque.
✆ 04 74 00 30 70 ou rép.

69 - Av foin moyen 2 ans bottes 120*90 pour chevaux ou paillage.
✆ 06 70 22 63 87

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91

71 - Vends paille et enrubannage, bottes rectangulaires, livraison assurée.
✆ 06 09 97 91 59

88 - Vds foin et regain 2014-2015 TB qualité B. carrées
✆ 06 07 61 82 64

Terrain

38 - Jeune agriculteur cherche terrain labourable en Drôme minimum 20hec étudie toutes propositions.
✆ 06 89 44 75 22

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ 06 73 18 40 85

Divers

01 - Vds scooter Trekker Peugeot 50 cm3, tbé, année 2015, 6500 km
✆ 06.73.53.09.35

21 - Vds fauteuil roulant électrique, nov. 2012, servi 8 mois, batteries neuves garanties un an, facture à l'appui, cause décès.
✆ 03 80 81 95 92 ou 06 75 93 27 40

42 - Vds moto Suzuki Bandit - 24000 km - tbe - an 2000 - 2100 €
✆ 06 38 87 19 48

69 - Vds moulin en bois avec porte avec 4 pales motorisées ayant servi pour comice, avec toit en chaume dim. : diam 1,80 m. H.3,20 m. circonférence 5,70 m. - Prix 150 euros.
✆ 04 78 90 58 71 HR

69 - Vend piquets de chataigniers écorcés 1 m 80.
✆ 06 11 02 59 25

71 - Vends gros noyer sur pied, prix à débattre.
✆ 03 85 87 28 24

73 - Vds acacia coupé à 2 m idéal pour la fabrication de piquets prix 50 euros stère.
✆ 04 79 84 25 56

74 - Donne fumier bovins possibilité chargement - vds veau mâle MB, B. origine.
✆ 06 71 68 64 28

Location

Agricole

38 - Eleveur vaches allaitantes cherche en location parc 15-20 ha clôturé barbelé avec eau.
✆ 06 87 03 09 66

AGRI STANDARD 2000
A partir de 22 €/m²
HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35

ESPACE Affaires

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert Travaux Publics TP 240 - 24 T PTC porte hydraulique
20 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

UNISERVICE BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
FINANCEMENT A TAUX 0%* Informations 05 65 81 29 66
ÉCONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com
*Informations et conditions disponibles sur simple demande auprès du siège UNISERVICE

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
Elan - Photos non contractuelles

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEUR

		an	Heures	CV
CASE	633, 4 RM	1982	9200	55
CASE	MXU 115, cab. & pont suspendue	2007	3500	115
CLAAS	Celtis 426 RA + char MX T6 arceau	2005	2000	74
CLAAS	Celtis 456 Plus RX, **BE général**	2008	5400	102
CLAAS	Axos 310, boite 20/20	2011	1900	75
CLAAS	Axos 330 CX, char MX T8	2011	3600	90
CLAAS	Ares 547 ATZ, semi power shift	2006	3200	95
CLAAS	Ares 566 RZ, clim boite 32/32	2005	7500	110
Deutz-Fahr	Agrotron 110, 4 vit./charge, **BE**	1998	6200	110
FENDT	310, boite vario, chargeur	2013	1900	105
JOHN DEERE	5070 M, Power reverser, **TBE**	2012	1800	70
JOHN DEERE	5085 M, chargeur, **TBE**	2012	1800	85
JOHN DEERE	6150 R AP, char JD H360, **TBE**	2012	2700	150
JOHN DEERE	6230 P + char, PQ+24/24, **TBE**	2008	7100	100
JOHN DEERE	6830, auto eco TLS	2007	5650	145
JOHN DEERE	6105 R, chargeur JD 310, **TBE**	2013	1600	105
MASSEY FERGUSON	4270, bt 24/24	2000	4200	110
MASSEY FERGUSON	6150, dyna 4 32/32	1995	5200	95
MASSEY FERGUSON	6260, dyna 4 pont susp.	2002	5800	105
RENAULT ARES 616,	semi power shift	2004	5600	105

MATERIEL DIVERS

		an	capacité
Dés. pail.	JEULIN - Sirroco, tt fourrage c. élec.	2002	4m³
Bol	KVERNELAND - Siloking, pesée tapis av.	2001	14m³
Bol	RMH - VR12, com. élec, tapis av.	2001	12m³
Bol	KUHN - Euromix 1 980, c. élec., pesée	2012	9m³
Bol	KUHN - Euromix 1 1380, c. élec., pesée	2006	13m³
Bol	TATOMA - MV 16 DUPLO, c. élec., pesée	2007	16m³
Bol	TRIOLIET - Solomix 1200 VL, tapis av.	2007	12m³
Bol	TRIOLIET - Solomix 2 1600 VL, pesée, **TBE**	2010	16m³
Piq. balle cub.	CALVET - R 4600, fd poussoir	2011	
Fend. de bûche	LERIN - FB 15 T 11 Pl, coin 4 faces	2011	15T
Fend. de bûche	RABAUD - F 19, treuil	2007	19T
Gyro broyeur	PROMOXIS - DX 3002, 2 rotors 6 ctx	2006	3m
Gyro broyeur	SUIRE - GF 8000, *révisé*		1,80m
Gyro broyeur	KUHN - BNE 180, deport manuel, **TBE**	2005	1,80m
Épareuse	GYRAX - gyramax 1251, portée 5 m	2007	1,20m
Bineuse	MONOSEM - SC 130, 7 éléments	2011	6 rgs
Semoir graines	MONOSEM - NCCM, traceurs hydro	2007	4 rgs
Combiné semis	AMAZONE - app302 + cultimix, roul. matrix	2003	3m
Herse de prairie	AGRIMAT - EBR 480, repliage hydro.	2006	4,8m
Herse de prairie	PONGE - EP 6, 3 rgs étrilles.	2006	6m
Conditionneuse	JOHN DEERE - 328, *révisé*	2000	2,80m
Conditionneuse	JOHN DEERE - 1360, fléaux	1997	3m
Conditionneuse	JOHN DEERE - 530, fléaux	2005	3m
Conditionneuse	JOHN DEERE - 530, rouleaux, **TBE**	2011	3m
Conditionneuse	POTTINGER - 310 T, épandage large	2001	3m
Conditionneuse	KUHN - FC 303 GC, timon central.	2006	3m
Presse enrub.	JOHN DEERE - 744, 8000 balles, 25 couteaux	2012	
Presse b. ronde	JOHN DEERE - 568, 12000 balles, filet rotocut	2001	
Presse b. ronde	KRONE - KR 1016, ficelle filet	1997	
Presse h. densité	KRONE - big pack 1270, 120 x 70	2008	
Épand. engrais	KUHN - MDS 935 R2, tamis, bâche	2005	1800 L
Épand. pulvé.	PROLOG - CNX 6120, tube de remplissage DPA	2007	8m³
Tonne a lisier	PICHON - TC7, bras pompage, galvanisé	1997	7000 L
Tonne a lisier	AGRIMAT - TPS 65, cone remplissage, galvanisé	1997	6500 L
Épandeur	GILIBERT - helix 8, Heriss. verti., tapis neuf	2009	8m³
Épandeur	PROMODIS - KVX 9000, porte hyd, h. verti.	2004	12m³
Épandeur	LEBOULCH - goliath 162, porte guil., h. verti.	2011	16m³
Épandeur	DEGUILAUME - hvi 60	2002	8m³
Bétaillère	CARGO - VX 6900, pont hydrau, résine- bache	2007	
Covercroop	QUIVOGNE - système en V	1979	2,4m
Dechaumeur	RAU - Polymag, 7 dents 8 disques	2001	3m
Herse rotative	KUHN - HRB 303 D, **TBE**, *tte révisé*	2004	3m

73 - Cherche terrain ou exploitation agri en location vente 20 à 100 ha pour ovins.
✆ 06 29 66 04 32

Offre

Emploi

69 - Exploit. viticole cherch. employé travail de la vigne conduite tracteur enjamb.
✆ 04 78 47 93 45

69 - Recherche salarié agricole en maraîchage, ayant entre 20 et 30 ans, très polyvalent, motivé, ayant le permis et sachant conduire un tracteur. Ne pas habiter à plus de 30 kms de l'exploitation qui se situe à Rontalon. Contacter aux heures de repas.
✆ 06 63 41 51 46 ou 06 63 44 81 38

74 - Groupement pastoral alpage génisses rech. berger pour estive 2016.
✆ 06 86 24 87 73

Service

84 - Entreprise T.A. propose ses services pour la taille de vigne. Travail soigné garanti. Siren 794550632. Dépt 84 26 07.
✆ 07 50 91 03 10

Demande

Emploi

67 - Proposition rare. Cadre commercial retraité, parle F. + D. + Suisse allemand cherche activité commerciale à la journée sur Suisse et/ou Allemagne. Ecrire : J-Pierre Bruchert, 21 rue de l'Eté, 68510 Sierentz.
✆ 07 83 67 33 66

69 - Sud beaujolais recherche tailleurs(euses) de vignes viti en prestation de service souhaitée.
✆ 06 76 55 27 99

71 - Jeune homme de 34 ans, motivé, sérieux et ponctuel, ayant de l'expérience depuis 7 ans en conduite d'engins et agricole, recherche emploi.
✆ 07 89 27 58 68 ; 03 80 72 05 43

Mariage

Rencontre

30 - Tout amour véritable qui s'accepte au-delà des différences est indissoluble. Africaine 50 ans 1 enft. Écrire à Creuse agricole, BP227, 23005 Guéret ref 1551PA01 sur enveloppe.

38 - Monsieur 60 ans, non-fumeur, sérieux. Recherche compagne 50-60 ans motivée pour poursuivre l'exploitation agricole.
✆ 06 19 69 44 21

Animaux

Bovin

01 - Vds veaux femelles de 1 à 3 mois Abondance et Holstein
✆ 06.08.89.30.88. ou 04.74.30.95.59

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ 06 33 90 12 17

21 - Elevage HBC Vends 5 taureaux 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 30 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (520A)
✆ 06 15 28 77 63

21 - El. Charolais HBC VENDS très bon taureau adulte 5 ans or. Aucuba, - taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 01VB2)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage Charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 12 mois, origine IA, garanties sanitaires. (réf. 0205)
✆ 06 21 88 22 77

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
20 janvier
3 et 10 février
STATION DE CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Julie Cadiot 06 23 42 37 73
www.charolaiscroissance.fr

21 - VENDS taureaux HBC 2 ans - 1 an issus de vêlage facile. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0202)
✆ 06 67 09 79 80

21 - Elevage charolais HBC BAUDOT à Pont et Massène propose à la vente 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix de veaux mâles reproducteurs. Elevage de 200 mères vaches avec 12 taureaux de service en monte naturelle. Le tout sélectionné depuis longtemps en vêlage facile. TGS. Accueil permanent. Livraison toutes distances.(réf. 020A)
✆ 06 07 75 59 74 - 03 80 97 23 28

39 - Vds vaches laitières fraîche ou lait bonnes origines bon niveau d'étable logette
✆ 06 76 44 37 16

42 - Vds vaches au lait Prim H et Brune indem IBR et BVD inscrit Upra et CL batiment logettes moyenne 9000 L
✆ 06 89 80 19 95

42 - Vds 2 génisses Charolaises de 2 ans pour élevage trés bonne origine
✆ 06 29 50 01 75

42 - Vds vaches suitées + un taureau de 1 an cse retraite
✆ 06 17 52 60 51

42 - Vds taureaux Charolais HBC 3 ans et 16 mois Gaec Lapendery-livraison assurée
✆ 04 77 65 67 21

42 - Vds génisses PH 2 semaines à 4 mois CL bouclées BVD garantie sanit. cse surnombre - Marcenod
✆ 06 19 58 32 86

42 - Vds taureaux Red Holstein 14 mois or. Valentine Red
✆ 06 62 80 13 75

57 - Vends taureaux Charolais Hbc 15 m 12 m 3 ans ind. Ibr ttes garanties sanitairs.
✆ 06 80 07 49 24

58 - Elevage charolais le top de la génétique VEND 10 reproducteurs 10 à 15 mois + 1 de 18 mois + 1 taureau adulte. Raymond Albert - Saulx 58300 Decize (réf. 020B)
✆ 06 80 22 99 50

63 - Cheptel Salers trait VD 3 gén. prêtes à vêler ou vêlées et 5 gén. de 20 mois. HBS IBR A.
✆ 06 68 54 34 36

69 - Vds 3 génisses Primholsteins à terme 7/01 27/01 5/02 - IBR BVD OK.
✆ 06 64 84 11 83

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ 06 80 44 67 41

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vds taureaux charolais HBC, 2 ans, veaux 1 an, TGS, livraison possible. Elevage Pallot J.-C., Oudry.
✆ 06 16 50 72 21

71 - VENDS 2 taureaux 20 mois VF, TGS, IBR A, HBC. Perrotin B. - Créot 71490 (réf. 0108)
✆ 06 06 67 14 90 - 03 85 91 12 41

71 - Vends 35 taureaux 22 mois, HBC, reproducteurs, T.B. qualité et origine et 12 génisses de 22 mois, élevage ou engraissement. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site : http://gaecbonnot.free.fr
✆ 06 81 89 18 52

71 - Elev. charol. HBC vd pour repro. taureaux 30 mois et 18 mois, hiver au pré, grde génétique, fils de Caporal px de synt. 2014, 99 % vêl. fac., IBR A. Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ 03 85 54 41 10 H.R.

71 - Eleveur limousin vend taureaux reproducteurs 14-16 mois, issus insémination, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

74 - Vds vaches et génisses Montbéliardes vêlées bonne origine CL et DAL 2001.
✆ 06 86 24 87 73

74 - Vds génisses prêtes montb. avec origine.
✆ 06 08 10 51 81

74 - Vds vaches et génisses prêtes montbéliardes très bonne génétique.
✆ 06 81 05 63 53

74 - Vds génisses prêtes montbéliardes avec origine.
✆ 06 08 10 51 81

88 - Vends 6 génisses pleines PH vêlages 28 M (jan. fév. mars) ind. IBR BVD paratub.
✆ 06 22 52 16 73

89 - Elevage charolais HBC Vend 15 taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils. (réf. 020C)
✆ 06 89 18 05 87

Caprin

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémination. Bonnes références contrôle laitier.
✆ 06 62 19 95 28

Ovin

21 - VENDS agnelles charollaises, TGS, prix : 160 euros (réf. 0106)
✆ 06 07 26 54 02 - 03 80 49 22 48

Porcin

38 - Vends porcs vifs entre 40 kg et 120 kg et truies de reforme.
✆ 06 85 82 20 84

38 - Vends porcs fermier de 150 à 180 kg pour charcuterie.
✆ 06 07 57 72 46

69 - Vds cochons élevés aux produits de la ferme.
✆ 06 82 35 31 37

Volaille-Lapin

58 - VENDS 20 couples de pigeons 2 - 3 ans, plein rapport gros. (réf. 0101)
✆ 03 86 38 90 36

Chien

26 - Vds chiot femelle Border Collie trois mois tatoué 158WCL.
✆ 06 83 49 81 50

42 - Vds chiots Border Collie portée de 6, pucés et vaccinés- mère 25026950070460, nés le 14/11/2015 - 500 euros
✆ 06 68 53 92 48 ou 04 77 64 74 33

58 - DONNE chiots croisés Berger Pyrénnées-Australiens nés le 01/11/2015, bonnes souches, n° 346LV781A004260 (réf. 01VB1)
✆ 06 14 26 16 97

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__|
expire fin |__|__| / |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

C3B

Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 €
Siège social : Bâtiment T8
18 B Boulevard Winston Churchill
21000 Dijon
331 800 581 RCS Dijon

Par décisions de l'Associé Unique du 29 décembre 2015, l'Associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Hubert PAYEN de son mandat de Président à compter du 1er Janvier 2016, décide de nommer en qualité de nouveau Président Monsieur François TESTE DU BAILLER (domicilié professionnellement chez CAMPENON BERNARD MANAGEMENT – 55 avenue Paul Krüger – 69100 Villeurbanne) à compter de cette même date, pour une durée de trois ans.

Pour avis

AL210215996

NOMINATION

Lexan Avocats
Société d'avocats
Zirst II – 55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot Saint Martin

SAS DES CINEMAS DE QUETIGNY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 130.000 euros
Siège social : Rue du Cap Vert
21800 Quetigny
421 744 756 RCS Dijon

Décisions des actionnaires du 28 décembre 2015

- Nomination en qualité de Président de la société avec effet à compter du 1er janvier 2016 de la société Cinéalpes en remplacement de Madame Evelyne DAVOINE démissionnaire.

- Démission de Madame Claudette ABBE et de Messieurs Alain DAVOINE et Patrice DAVOINE de leurs mandats de Directeur Généraux Délégués.

Anciennes mentions :

Président :

Mme Evelyne DAVOINE

Directeurs Généraux Délégués :

Mme Claudette ABBE

M. Alain DAVOINE

M. Patrice DAVOINE

Nouvelles mentions :

Président : Cinéalpes – 74 Rue de Bonnel – 69003 Lyon

789 899 507 RCS Lyon.

Pour avis,

Le Président

AL210215975

Lexan Avocats
Société d'avocats
Zirst II – 55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot Saint Martin

SAS CINEMA CAP-VERT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 180.000 euros
Siège social : 6 Rue Devosge
21000 Dijon
415 018 670 RCS Dijon

Décisions des actionnaires du 28 décembre 2015

- Nomination en qualité de Président de la société avec effet à compter du 1er janvier 2016 de la société Cinéalpes en remplacement de Madame Evelyne DAVOINE démissionnaire.

- Démission de Messieurs Alain DAVOINE et Patrice DAVOINE de leurs mandats de Directeur Généraux Délégués.

Anciennes mentions :

Président :

Mme Evelyne DAVOINE

Directeurs Généraux Délégués :

M. Alain DAVOINE

M. Patrice DAVOINE

Nouvelles mentions :

Président :

Cinéalpes – 74 Rue de Bonnel – 69003 Lyon

789 899 507 RCS Lyon.

Pour avis,

Le Président.

AL210215976

Lexan Avocats
Société d'avocats
Zirst II – 55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot Saint Martin

ETABLISSEMENTS IMBERDIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 168.980 euros
Siège social : 120 Rue de Charleville
58000 Nevers
305 690 950 RCS Nevers

Décisions des actionnaires du 30 décembre 2015

- Nomination en qualité de Président de la société avec effet à compter du 1er janvier 2016 de la société Cinéalpes en remplacement de Madame Evelyne DAVOINE démissionnaire.

- Démission de Madame Claudette ABBE et de Messieurs Alain DAVOINE et Patrice DAVOINE de leurs mandats de Directeur Généraux Délégués.

Anciennes mentions :

Président :

Mme Evelyne DAVOINE

Directeurs Généraux Délégués :

Mme Claudette ABBE

M. Alain DAVOINE

M. Patrice DAVOINE

Nouvelles mentions :

Président :

Cinéalpes – 74 Rue de Bonnel – 69003 Lyon

789 899 507 RCS Lyon

Pour avis,

Le Président.

AL210215977

PATI PRESTIGE BOURGOGNE

SAS au capital de 75 000 euros
Siège social : 2, rue Joseph Jacquard
21800 Sennecey Les Dijon
478 745 359 RCS Dijon

Avis de Modification

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 21/12/15, la société FINANCIERE DE SAINTE HELENE, SAS au capital de 1 576 024 euros, ayant son siège social 193 Voie Isaac Newton - Parc d'Activité Alpespace - 73800 Sainte Helene Du Lac, 532 173 010 RCS Chambery, a été nommée Président en remplacement de Mr Jean-Michel Combaz, démissionnaire, à compter de ce jour.

Aux termes des décisions de la Présidente du 21/12/15, Mr Nicolas Sesmat, dmrt 367 route de Charnay, 69480 Marcy a été nommé Directeur général, à compter de ce jour.

AL210215984

DIJON BETON

Route de Gray
21850 Saint Apollinaire
Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
Au capital de 184 000 euros
RCS Dijon 016 550 865

En date du 26/03/2015, la société DORAS, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 001 980 euros dont le siège social est 6 rue Antoine Becquerel 21300 Chenôve, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 015 851 793, membre du Conseil de Surveillance de la société Dijon Béton, a désigné Monsieur Claude MOISAND demeurant 8 Clos du Charron, 21270 Binges, comme son représentant permanent au sein du Conseil de Surveillance de cette société, en remplacement de Monsieur Xavier GUERAUD.

En date du 16/09/2015, Monsieur Jean-Pierre Renaud, membre du Directoire de la société Dijon Béton, à confirmer sa volonté de mettre fins à ses fonctions au sein du Directoire de cette société. Cette démission ne fera pas l'objet d'un remplacement.

Pour avis.

AL210215993

STEP ARCADIA NSA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
A capital variable
Siège social : 26 rue des Lilas
21110 Genlis
RCS Dijon 401 384 573

Aux termes d'une délibération en date du 12/06/2015, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a nommé :

VIDAL Ludovic demeurant 4 rue de la Vanoise 21110 Genlis, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de mandat de 4 années en remplacement de NOLLOT Thierry demeurant 47 rue de Roissy 21130 Auxonne démissionnaire.

Le Conseil d'Administration.

AL210215997

TRANSFERT DE SIÈGE

MALCOMSON EXPORT IMPORT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 16 place Madeleine
21200 Beaune
488 488 248 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2015, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de Beaune (21200) - 16 place Madeleine à Beaune (21200) – 11 avenue du 8 septembre 1944 à compter du 1er janvier 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL210215989

S.A.R.L. JEAN-BAPTISTE ANDRE ARCHITECTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 Euros
Siège social :
77, rue du faubourg Saint-Denis
75010 Paris
523 570 141 R.C.S. Paris
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre
des Architectes d'Ile de France
sous le n° national 076608

L'assemblée générale du 15 Juillet 2015 a décidé de transférer le siège social du 77, rue du faubourg Saint-Denis - 75010 Paris au 12, place Ziem - 21200 Beaune avec effet au 15 Juillet 2015. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La Société, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 523 570 141, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon. La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace La société a été constituée pour 99 années à compter du 1er Avril 2010. Gérance : Mr Jean-Baptiste André, demeurant 9, rue Spuller – 21200 Beaune

AL210216001

FRAGAUL

SAS au capital de 10000 €
Siège social : 8 chemin de la Noue
21600 Longvic
534 065 297 RCS de Dijon

En date du 16/11/2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société à 4 Balette, 33350 Belvès-de-Castillon, à compter du 16/11/2015

Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Libourne

AL210216008

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Préfecture de Saône et Loire

Préfecture de Côte d'Or

DECLARATION D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU

Autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement des travaux à réaliser dans le cadre du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien sur le canal du centre

Par arrêté inter-préfectoral n° 2015-1101-DDT portant autorisation au titre de l'article l.214-3 du code de l'environnement des travaux à réaliser dans le cadre du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien sur le canal du centre.

Le texte complet de cet arrêté pourra être consulté en mairie des communes de Chagny, Digoin, Génelard, Montceau-les Mines et Saint-Léger-sur-Dheune Branges et de Cuisery et aux Directions départementales des territoires de Saône et Loire - unité eaux et milieux aquatiques et de Côte d'Or. Le dossier sur cette opération sera mis à disposition du public aux mêmes lieux pendant deux mois.

AL210215987

MODIFICATION DE CAPITAL

SAS SEB

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 000 €
porté à 18 000 000 €
siège social : 21 261 Selongey Cedex France
302 412 226 RCS Dijon

En raison du report à nouveau déficitaire constaté à la clôture de l'exercice 2014, il a été décidé, aux termes des décisions de l'associée unique en date du 23/12/2015 :

- Dans un premier temps d'augmenter le capital social de 40 000 000 d'euros pour le porter de 10 000 000 euros à 50 000 000 euros, par la création et l'émission au pair de 40 000 000 d'actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune, souscrites exclusivement par l'associée unique, en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription ;

- dans un second temps, de réduire le capital à concurrence de 32 000 000 euros par voie de réduction du nombre d'actions, pour le passer de 50 000 000 euros à 18 000 000 euros.

L'associée unique a tous pouvoirs pour réaliser cette double opération.

Pour avis,

L'associée unique

AL210215990

CONVOCATION

CUMA DU FEUILLOY

Les adhérents de la Cuma du Feuilloy sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 3 février à 11 heures à la salle des fêtes de Clomot aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant : présentation de la décision d'exclusion d'un adhérent prise par le conseil d'administration le 21 décembre 2015, explication de l'adhérent, validation ou non de la décision.

AL210216000

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique VARLET , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal MASSIP, Marc PRIEUR, David BELOU, Véronique VARLET et Guillaume LORISSON notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or) 1 Place de l'Europe, avec bureau permanent à Genlis (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 8 janvier 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale par :

Monsieur Robert Roger **BERTHE**, retraité, et Madame Eliane Laure **CHATILLON**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Genlis (21110) Rue de la Vanoise Lieudit "La Mare au Chêne".

Monsieur est né à Nevers (58000) le 17 juillet 1940,

Madame est née à Rabat (Maroc) le 18 mai 1942.

Mariés à la mairie de Jasseron (01250) le 10 août 1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL210216009

MODIFICATION DE STATUTS

AUTO RACING STORE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue de Mirebeau
21310 Savolle
810 667 733 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 12 novembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale AUTO RACING STORE par ARS DIJON et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts;

- de nommer la société AUTO RACING STORE, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 4 rue de Mirebeau, 21310 Savolles, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 525 994 RCS Dijon, en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Aurélien BUCHER, démissionnaire;

- de nommer Monsieur Benjamin FEVRIER, demeurant 2 Place de l'Église, 21270 Marandeuil en qualité de Directeur Général;

- de nommer la société ETC AUDIT, ayant son siège social à Saint Georges sur Baulche (89000) - Place de l'Europe, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire;

- de nommer la société EXPERTISE & TECHNIQUE COMPTABLES - E.T.C, ayant son siège social à Saint Georges sur Baulche (89000) - Place de l'Europe, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, le Président

AL210215979

MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes des décisions du 21/12/15 prenant effet au 01/01/16, l'associé unique de la SARL DB2J au capital de 20 000 €, 809 544 448 RCS Dijon, a décidé : 1/ de modifier la dénomination sociale qui devient : HOLDING DB2J. 2/ de transférer le siège social de Dijon (21000) 5 rue des Capucines à Genlis (21110) 54 avenue Général de Gaulle. Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Pour avis.

AL210215974

SOCIETE SCI BERNARD

Société civile immobilière
Capital : 303.000,00 Euros
Siège à : Dijon (21000) 67 Rue d'Auxonne
RCS : Dijon
SIREN : 433 565 827

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SCI BERNARD en date du 24/12/2015,

Il a été décidé, savoir :

1/ de transférer le siège social de la société initialement fixé à Dijon, 67 Rue d'Auxonne

A Dijon (21000), 41 Rue Chabot Charny à compter du 24/12/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Dijon, 67 Rue d'Auxonne

Nouvelle mention : siège social à Dijon (21000), 41 Rue Chabot Charny.

2/ de modifier l'objet social dans ce sens : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et notamment l'emprunt et la constitution de toutes garanties dont les privilèges immobiliers ou mobiliers et les hypothèques, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

3/ de procéder à une augmentation du capital de la société par l'apport en numéraire par Madame Béatrice Pouletty d'une somme de 606 €.

Ancien capital : 303.000 €, nouveau capital 303.606 €.

4/ de prendre acte d'un projet de donation partage des parts,

5/ de modifier les articles 2, 4, 6 et 7 des statuts qui sont modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance

AL210215980

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend neuf appartements à Auxonne (21130)

- Au 1 rue du Jeu de l'Arc :

- au 2ème étage, **Un appartement T2 de 53,24 m2 habitables + Cave + balcon – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 1.537 € annuels (soit 128 € mensuels) Chauffage compris - **Prix : 42.900 € * - Réf : 0503/4275/13**

- au 4ème étage, **Un appartement T2 de 53,36 m2 habitables + Cave + balcon – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 1.465 € annuels (soit 122 € mensuels) Chauffage compris - **Prix : 42.900 € * - Réf : 0503/4279/10**

- Au 3 rue du Jeu de l'Arc,

- au 2ème étage, **Un appartement T3 de 66,87 m2 habitables + Cave + balcon - Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 1.940 € annuels (soit 162 € mensuels) Chauffage compris - **Prix : 47.190 € * - Réf : 0373/3904/35**

- au 3ème étage, **Un appartement T4 de 76 m2 habitables + Cave + balcon – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015): 2.184 € annuels (soit 182 € mensuels) Chauffage compris - **Prix : 58.520 €* - Réf : 0373/3905/36**

- au 4ème étage, **Un appartement T4 de 76 m2 habitables + Cave + balcon – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.140 € annuels (soit 178 € mensuels) Chauffage compris - **Prix : 54.340 € * - Réf : 0373/3907/38**

- Au 5 rue du Jeu de l'Arc:

- au 2ème étage, **Un appartement T4 de 76,31 m2 habitables + Cave + balcon – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.148 € annuels (soit 179 € mensuels) Chauffage compris - **Prix : 54.340 € * - Réf : 0373/3912/51**

- au 4ème étage, **Un appartement T3 de 66 m2 habitables + Cave + balcon – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 1.868 € annuels (soit 156 € mensuels) Chauffage compris - **Prix : 47.190 €* - Réf : 0373/3915/54**

- Au 9 Rue de Sennecey : au 4ème étage, **Un appartement T4 de 76 m2 habitables + Cave + balcon – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.018 € annuels (soit 168 € mensuels) Chauffage compris - **Prix : 62.700 € * - Réf : 0503/4288/70**

- Au 11 Rue de Sennecey : au 1er étage, **Un appartement T2 de 52 m2 habitables + cave + balcon – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 1.660 € annuels (soit 139€ mensuels) Chauffage compris - **Prix : 42.900 € * - Réf : 0503/4290/82**

* (hors frais de notaire et bancaires)

Lots soumis au statut de la copropriété - Total de 94 lots

«Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 (appel non surtaxé) -

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la COTE D'OR ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL210215945

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend Quinze appartements à Chenôve (21300)

- Au 7 rue Edouard Herriot :

- au 3ème étage :

- Un appartement T4 de 78,5 m2 habitables + cave + loggia – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.142 € annuels (soit 179 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 61.316 € * - Réf : 0103/0905/67**

- Un appartement T2 de 50,6 m2 habitables + loggia – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 1.728 € annuels (soit 144 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 36.938 € * - Réf : 0103/0906/69**

- au 8ème étage : **Un appartement T4 de 83 m² habitables + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.500 € annuels (soit 208 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 61.316 € * - Réf : 0103/0924/92**

- au 9ème étage :

- Un appartement T4 de 78,5 m2 habitables + cave + loggia – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.628 € annuels (soit 219 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 61.316 € * - Réf : 0103/0927/97**

- Un appartement T5 de 101,91 m2 habitables + cave + loggia – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 3.592 € annuels (soit 299 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 82.740 € * - Réf : 0103/0929/100**

Lots soumis au statut de la copropriété

Total de 80 lots

« Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété »

- Au 9 rue Edouard Herriot :

- au rez-de-chaussée, **Un appartement T4 de 77,59 m2 habitables + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 1.895 € annuels (soit 158 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 61.316 € *- Réf : 0103/0931/152**

- au 1er étage, **Un appartement T4 de 77,59 m2 habitables + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.379 € annuels (soit 199 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 61.316 € * - Réf : 0103/0935/157**

- au 8ème étage :

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 11/01/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BUSSIERES: Bois résineux

1 ha 44 a 90 ca - Cote au vanneret: C-238

FRAIGNOT-ET-VESVROTTE: Bois résineux

2 ha 42 a 20 ca - Sous les brosses: ZH-5

COMBLANCHIEN: Vigne AOC Côtes de Nuits Village indissociable du bâtiment industriel et artisanal en pierre (CORGOLOIN)

34 a 67 ca - La berchere: AA-73

CORGOLOIN: .Bâtiment industriel et artisanal en pierre indissociable des vignes AOC Côtes de Nuits Village (COMBLANCHIEN)

40 a 32 ca - Aux cloux virey: AA-66 - La combe assole: AA-77[P1]

MELOISEY: Landes en AOC Hautes Côtes de Beaune.

2 ha 70 a 40 ca - Aux grandes raies: ZD-89

Vigne AOC Coteaux Bourguignons et Aligoté

52 a 40 ca - Lormin: ZI-50(J)-50(K)

VOLNAY: Vigne AOC Coteaux Bourguignons

46 a 57 ca - Les grandes terres: AI-67-69

POISEUL-LES-SAULX: Bois et Terre

4 ha 48 a 24 ca - Champignolles: A-99-152(A)-152(B)

MAVILLY-MANDELOT: Bois Taillis, Landes, Pré et Terres - Les parcelles ZC 223 et ZC 243 sont classées en AOC HCB

20 ha 74 a 54 ca - Au marais: ZD-101 - Bois de la croze: ZB-56 - Bois des roches: B-1023[75] ZC-123 - En renouilles: ZC-243 - Es buis: ZI-42-43-45-46-48 - Es nouries: ZC-223 - La combe de mandelot: ZC-155-156 - La concise es bloges: ZB-6 - Le breuil: ZC-179-185 - Le dessus des roches: ZB-58 - Les grands crets: ZB-23(J)-23(K) - Les varennes: ZC-165-174-177 - Piece des rotures: ZC-6(J)-6(K) - Sur la garenne: ZI-10

COUCHEY: Vigne AOC Marsannay Rosé et jardin

15 a 79 ca - En leautier: AL-73(A)-73(B)

VOUDENAY: Landes

78 a 00 ca - Combe saint pierre: A-186

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 01/02/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand - 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210216004

- **Un appartement T3 de 65,8 m2 habitables + cave + loggia - Classe Energie : D** - Quote-part de charges copropriété (2015) : 1.985€ annuels (soit 166 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 50.974 € *- Réf : 0103/0958/193**

- **Un appartement T5 de 101,81 m2 habitables + cave + loggia - Classe Energie: D** - Quote-part de charges copropriété (2015): 2.812 € annuels (soit 235 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 82.740 € * - Réf : 0103/0959/195**

Lots soumis au statut de la copropriété

Total de 80 lots

« Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété »

- Au 54 boulevard Branly :

- au 1er étage, **Un appartement T3 de 68 m2 habitables + cave + loggia - Classe Energie : D** - Quote-part de charges copropriété (2015) : 2.083 € annuels (soit 174 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 56.100 € * - Réf : 0103/0972/105**

- au 2ème étage, **Un appartement T1 de 35 m2 habitables + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges copropriété (2015) : 885 € annuels (soit 74 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 28.875 € * - Réf : 0103/0980/119**

- au 3ème étage, **Un appartement T2 de 49,97 m2 habitables + cave + loggia –- Classe Energie : D** - Quote-part de charges copropriété (2015) : 1.806 € annuels (soit 150 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 41.250 € *- Réf : 0103/0985/124**

- au 6ème étage, **Un appartement T4 de 77,59 m2 habitables + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges copropriété (2015) : 3.057 € annuels (soit 254 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 65.175 € *- Réf : 0103/1000/146**

- au 8ème étage, **Un appartement T1 de 34,56 m2 habitables + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges copropriété (2015) : 1.230 € annuels (soit 123 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 28.875 € *- Réf : 0103/1012/167**

- au 9ème étage, **Un appartement T1 de 35 m2 habitables + cave + loggia - Classe Energie : D** - Quote-part de charges copropriété (2015) : 2.876 € annuels (soit 240 € mensuels) Chauffage/eau compris - **Prix : 28.875 € *- Réf : 0103/1013/168**

Lots soumis au statut de la copropriété

Total de 101 lots

« Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété »

* (Hors frais de notaire et bancaires)

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 (appel non surtaxé) - – **jnoel@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la COTE D'OR ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL210215947

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LLB

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue Paul Langevin
21300 Chenôve
802 439 224 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 21/12/2015, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Sabrina Brunner, demeurant 10 rue d'Amont, 21410 Ancey, pour une durée illimitée à compter du 21/12/2015.

Pour avis

La Gérance

AL210215981

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL SEMUR PNEUS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 3 840 euros
Siège social : 12 rue Joseph Lambert
21140 Semur en Auxois
R.C.S. Dijon 443 639 786

Aux termes du procès-verbal du 21/12/2015, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 21/12/2015. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS : Dijon. Pour avis

AL210215289

SCM ANESTHESISTES DREVON

Société civile de moyens
en liquidation
au capital de 400 euros
Siège social : 7-9 rue des Princes de Condé
21 000 Dijon
501 861 181 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 décembre 2015, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur David CONSOLO demeurant 13, rue de la Cité – 21000 Dijon et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL210215918

SCM ANESTHESISTES DREVON

Société civile de moyens
au capital de 400 euros
Siège social : 7-9 rue des Princes de Condé
21000 Dijon
501 861 181 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 décembre 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur David CONSOLO demeurant 13, rue de la Cité – 21000 Dijon avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 7-9 rue des Princes de Condé – 21000 Dijon adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL210215919

EARL FIATTE JOEL

société civile en liquidation
au capital de 7 500 €
Siège social : 5 chemin des Fourches
21610 Montigny Mornay
Villeneuve Sur Vingeanne
448 884 320 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

MonsieurFiatte Joël, demeurant 5 chemin des fourches – 21610 Montigny Mornay La Villeneuve Sur Vingeanne, a la qualité de liquidateur, et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 5 chemin des fourches – 21610 Montigny Mornay La Villeneuve Sur Vingeanne, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL210215950

VIONNET PARTICIPATIONS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 623 euros
Siège : 4, Rue du Bois des Prés,
21370 Prenois
414 147 603 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 16/11/2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marc VIONNET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL210215978

O.F.E.C.

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 46 rue Balzac
21000 Dijon
RCS Dijon : 812 933 323

Par décision du 30 novembre 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2015 et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur, Monsieur Frédéric ORSSAUD, demeurant 46 rue Balzac 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 46 rue Balzac 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL210216006

O.F.E.C.

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège de liquidation : 46 rue Balzac
21000 Dijon
RCS Dijon : 812 933 323

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 novembre 2015 :

Par décision du 30 novembre 2015, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur, M. Frédéric ORSSAUD, demeurant 46 rue Balzac 21000 Dijon et l'a déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL210216007

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 4/01/2016.

Forme: S.C.I.

Dénomination: MI2C

Siège: 6, imp de la Place à l'Eglise 21700 St Nicolas Les Citeaux

Objet: acquisition, construction & propriété, administration, gestion & exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles

Durée: 99 ans

Capital: 2 000 €

Agrément: à plus des trois quarts des parts pour toutes cessions de parts

Gérance: Melle Charlyne COUCHOT, 6 impasse de la Place à l'Église 21700 Saint Nicolas les Cîteaux - Mr Mathieu IRLINGER 13, rue Albert & André CLAUDOT 21000 Dijon.

IMMAT. au RCS de Dijon.

AL210215973

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte SSP en date à Dijon du 15 Décembre 2015, il a été constitué pour 99 ans, une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPE JLR

Siège social : 11 Rue Paul Thénard - 21000 Dijon

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises, groupements d'intérêts économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, directement ou indirectement, ...

- Le conseil, l'animation, l'assistance commerciale, technique, administrative et financière et plus généralement la réalisation de toutes prestations de services au profit notamment de ses filiales....

Capital : 1 299 900 euros constitué uniquement d'apports en nature

Gérant : Jean Romero, demeurant 11 Rue Paul Thénard – 21000 Dijon

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon

AL210215982

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

MSDS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 avenue Gounod
21000 Dijon

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 5 janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MSDS

Sigle : DROLE DE MONSIEUR

Siège social : 1 avenue Gounod, 21000 Dijon

Objet social : la conception et la vente de vêtements

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Dany Dos Santos, demeurant 1 avenue Gounod - 21000 Dijon, assure la gérance pour une durée indéterminée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, la Gérance

AL210215983

TEMPORAL SENSORY INNOVATION

Par acte SSP du 05/01/2016, il a été constitué une SAS dénommée :

Sigle : TSI

Siège social : 35 rue Parmentier, 21000 Dijon

Capital : 15.000€

Objet : Vente du logiciel TimeSens, maintenance applicative, assistance

Président : Mme Christine Urbano, 35 rue Parmentier, 21000 Dijon.

Directeur Général : M. Eric Teillet, 1 rue Louis Braille, 29120 Pont-l'Abbé.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué

aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Tout transfert d'actions est soumis à l'agrément

préalable des associés, qui statuent à la majorité des voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL210215985

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: tout a petit prix

Forme: SARL à capital variable

Capital initial: 100 euros

Capital min: 10 euros

Capital max: 5000 euros

Siège: 17 rue St Vorles 21400 Châtillon-sur-seine

Objet: Récupération de bric à brac pour revendre a des personnes qui n ont pas les moyens d'acheter du neuf

Durée: 99 ans

Gérant: Mme Randoulet Pamela, 17 rue St Vorles 21400 Châtillon-sur-seine

RCS: Dijon

AL210215988

SCM LOGA

SCM immatriculée au RCS Dijon D 482 052 958

Dénomination : SCM LOGA, Société Civile, au Capital social de 240 €, le siège

social 21, avenue Eiffel 21000 Dijon L'Assemblée Extraordinaire du 31 Octobre 2015, a décidé de : transférer le siège social qui sera désormais au 6 A, allée de l'Yonne 21000 Dijon, nommer Madame Marie Sutra Del Galy demeurant 3, place Grangier 21000 Dijon cogérante à compter du 1er décembre 2015 pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance

AL210215992

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/01/2016 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CLINAMEN

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1 000 €

Siège : 3 Bis Rue du Moulin 21380 Messigny Et Vantoux

Objet : Conseils et assistance aux entreprises en matière de stratégie, marketing, communication et organisation, ainsi que la formation dans les mêmes domaines. L'acquisition, par voie d'apports en nature, achat ou souscription, de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion. La réalisation de toutes prestations de services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres au profit de sociétés filiales ou apparentées, ainsi que de tous tiers ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées et plus généralement toutes activités entrant dans le cadre d'une société holding. La production de spectacles.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Pierre Olivier Costa demeurant 3 Bis Rue du Moulin 21380 Messigny et Vantoux

Immatriculation au RCS de Dijon

AL210215994

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: YFM

Forme: SCI

Capital: 450 euros

Siège: 1 imp Pierre Lanvin 21000 Dijon

Objet: Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers.

Durée: 99 ans

Gérant: Mlle El Alaoui Fatima Zhara, 75 rue André Malraux 21600 Longvic. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Dijon

AL210215995

NIÈVRE

DÉMISSION

EARL DU POIL ROTY

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 30 000,00 euros
Siège social : «Le Poil Roty»- 58500 Oisy
351 124 797 RCS Nevers

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de gérant de Mme Annie MILLOT épouse DELFOLIE et a nommé M. Étienne DELFOLIE, demeurant à Oisy (Nièvre), 6 rue des Portots, aux dites fonctions.

Pour avis, la gérance.

AL580215899

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCI PRET A VIVRE

Société Civile au capital de 1.500 €
Siège social 16 et 18 rue Duguet
58200 Cosne Cours sur Loire
447 551 581 RCS Nevers

Il résulte d'un acte sous seings privés en date à Nevers (Nièvre) du 10 décembre 2015, que Mme Nathalie PUPILLE ép. POITRENEAU, dt 9 rue du Roc – 18300 Saint Satur, a cessé son mandat de cogérante. La société demeure désormais gérée par le seul M. Christophe POITRENEAU dt 60 rue des Vignes - 58200 Cosne Cours sur Loire.

Pour avis, le gérant, Ch. POITRENEAU

AL580216080

NOMINATION

EARL DEBEZE

Le Bourg -
58210 Cuncy Les Varzy
Capital social : 300 900 euros
RCS Nevers - 537 991 747

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 11 décembre 2015, il a été procédé à la nomination de Mme Antoinette GIRARD, demeurant Le Bourg - 58210 Cuncy-Les-Varzy, comme cogérante.

Pour avis, la gérance.

AL580216077

TRANSFERT DE SIÈGE

MAELII

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 19 rue Georges Sand
58000 Nevers
802 021 626 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MAELII a décidé de transférer le siège social du 19 rue Georges Sand, 58000 Nevers au 51, boulevard du Maréchal Juin, 58000 Nevers à compter du 1er octobre 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL580215498

TRANSFERT DE SIÈGE

L'A.G.E du 30/11/2015 de la Sté «MCP», SARL au capital de 10.000 €, siège à Bonny sur Loire(45) 14 ter rue du Faubourg Villeneuve, 804 225 944 RCS Orléans, a décidé de transférer le siège social à Cosne-Cours-sur-Loire (58) «Village d'Entreprises» Rue des Limes – Parc d'Activités du Val de Loire, à compter rétroactivement du 10 novembre 2015.

La société immatriculée au RCS de Orléans fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers. Son Gérant est M. Steve GASSELIN demeurant Cosne-Cours-sur-Loire(58520) 18 Rue Gambetta.

La Gérance.

AL580216050

EURL LES JARDINS D'ANTOINE

EURL au capital de 1000€,
11 route de Moulins,
58300 Toury-Lurcy,
502 325 590 RCS Nevers

L'associé unique a décidé, le 4.1.2016, de transférer le siège social de la société au 1 ter Impasse des Marronniers, 58300, Decize. Mention au RCS de Nevers

AL580216052

FEDDAL IDIR

Siège : 13, rue Francs Nohain
58000 Nevers
SARL au capital de 10.000€
RCS de Nevers N°808525877

L'AGE du 05/01/2016, a décidé de transférer le siège social au 77, Rue Danton 93310 Pré-Saint-Gervais.

Gérant: M. FEDDAL IDIR 16, rue Bernard Palissy 58000 Nevers

Durée : 99 ans au RCS de Nevers et de Bobigny.

AL580216082

RECTIFICATIF

PLANET'ZIC

Rectificatif à l'avis de constitution de la société PLANETE ZIC (817 451 123 RCS Nevers) paru dans TERRES DE BOURGOGNE n° 1354 du 25/12/2015 concernant la dénomination sociale : il fallait lire PLANET'ZIC.

AL580216081

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER notaire associé à Nevers, le

22 décembre 2015, Monsieur Michel Marie Bernard BERNARDI, né à Moulins

Engilbert (Nièvre) le 19 juillet 1949, et Madame Françoise Brigitte

VILLANOVA, son épouse, née à Aunay en Bazois (Nièvre) le 28 novembre

1948, demeurant à Varennes Vauzelles (58640) 36 rue Louise Michel, ont

modifié pour l'avenir leur régime matrimonial par l'adjonction d'une

clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront

être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Francis LHERITIER notaire à Nevers où

il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du

changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

Me Francis LHERITIER

AL580216056

SCP GAUTHIER - CLERGET
Notaires associés
La charité sur Loire (58400)
37 ter avenue Maréchal Leclerc

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Joël GAUTHIER & Emmanuel CLERGET», titulaire d'un Office Notarial à La Charité sur Loire, 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, le 7 janvier 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Régis BORNAT,et Madame Sonia Marie LUDWIG, son épouse, demeurant à

- Monsieur: Corbigny (58800) 7 rue du Presbytère,

- Madame: Bazolles (58110) lieu-dit Mougny.

Mariés à la mairie de Colmar (68000) le 5 juin 1998 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL580216083

MODIFICATION DE STATUTS

AUTO BILAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 €
Siège social : route de Saint Saulge
58800 Corbigny
RCS Nevers 489.012.765

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 décembre 2015, les associés ont décidé :

De changer la dénomination sociale en SARL Auto-Lavage-Location-Conseil, en abrégé SARL ALLC à compter du 24 décembre 2015,

De transférer le siège social à Cervon (58800), Montliffé, 4 chemin de la Roche à compter du 24 Décembre 2015

De supprimer à compter du 24 décembre 2015 l'objet social actuel et de le remplacer par : l'acquisition, exploitation, gestion, administration de tout fonds de commerce de lavage de véhicules, location de véhicules légers et utilitaires, prestation de services de secrétariat,

Est modifié l'article 2 des statuts :

Ancienne mention : La société a pour objet, tant en France, qu'à l'étranger :

Le contrôle technique des véhicules particuliers et utilitaires de moins de 3,5 tonnes ; les 4x4 permanents ;

Le contrôle anti-pollution et l'analyse technique de l'huile à moteur ;

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance ou d'association en participation,

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Nouvelle mention : La société a pour objet, tant en France, qu'à l'étranger :

L'acquisition, exploitation, gestion, administration de tout fonds de commerce de lavage de véhicules, location de véhicules légers et utilitaires, prestations de services de secrétariat,

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance ou d'association en participation,

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Est modifié l'article 3 des statuts :

Ancienne mention : La société a pour dénomination sociale : « AUTO-BILAN ».

Nouvelle mention : La société a pour dénomination sociale :

SARL Auto-Lavage-Location-Conseil en abrégé SARL ALLC.

Est modifié l'article 4 des statuts :

Ancienne mention : Le siège social est fixé à Corbigny (58800) – route de Saint Saulge.

Lors d'un transfert décidé par la gérance, celle-ci est habilitée à modifier les statuts.

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à Cervon (58800), Montliffé – 4, chemin de la Roche.

Lors d'un transfert décidé par la gérance, celle-ci est habilitée à modifier les statuts.

RCS de Nevers

Pour avis : le gérant

AL580216054

MECA MAINTENANCE

SARL au capital social de 15 000 Euros
Siège social : Rue des Grands Prés

ZA de Saint Éloi
58000 Nevers
817 380 363 R.C.S. Nevers

Le 05 janvier 2016, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'objet social de la manière suivante :

- La maintenance industrielle,
- Serrurerie, mécanique, chaudronnerie.

Le reste sans changement.

Pour avis.

AL580216071

GAEC BRETMONT

Montbenoît
58200 Pougny
RCS Nevers - n° 439.813.809

Par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, le GAEC BRETMONT a été transformé en :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : EARL BRETMONT

Siège social : 1 rue de l'Arpent - Montbenoît - 58200 Pougny

Associé et gérant : M. Grégory POURSIN, demeurant 1 rue de l'Arpent - Montbenoît - 58200 Pougny

Capital social : 135.000 euros divisé en 135 parts de 1.000 euros représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immmatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, la gérance.

AL580216075

➜ FUSION

GBN

SARL au capital social de 88 010 euros
Siège social : 42 rue des Docks
58000 Nevers
581 880 564 RCS Nevers

Le 22 décembre 2015, l'associé unique de la société GBN, société absorbante, a approuvé le projet de fusion avec la société BOUCHE GADEAU, société à responsabilité limitée au

capital de 1 000 euros dont le siège social est à Magny-Cours (58470), 12 rue du Vieux Magny, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 500 316 336, les apports réalisés et leur évaluation avec effet au 1er janvier 2015.

Le boni de fusion s'élève à 221,71 euros.

Aux termes de la même assemblée, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à toutes activités de boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces, traiteur, plats à emporter, restauration rapide, vente de boissons alcoolisées ou non, tournées, vente de produits et articles régionaux.

Pour avis.

AL580216059

BOUCHE GADEAU

SARL au capital de 1 000 euros
Siége social : 12 rue du Vieux Magny
58470 Magny-Cours
500 316 336 RCS Nevers

Le 22 décembre 2015, l'associé unique de la société GBN, société absorbante, Société à responsabilité limitée au capital de 88 010 euros dont le siège social est à Nevers

(58000), 42 rue des Docks, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 581 880 564, a approuvé le projet de fusion signé avec la société

BOUCHE GADEAU, société absorbée, les apports effectués ainsi que leur évaluation au 1er janvier 2015.

En conséquence, la société BOUCHE GADEAU a, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation.

Pour avis.

AL580216060

➜ VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend six pavillons en copropriété
à Nevers (58000)
9 – 11 – 13 – 19 – 21 – 17 Rue Pablo Neruda

Référence : 1333/8871/1 : Ce pavillon **T4** d'une surface Carrez de **85,25 m²** avec **jardin** dispose au rez-de-chaussée : d'une entrée, d'une cuisine, d'un séjour, d'un w.-c. A l'étage : d'un dégagement d'une salle de bain avec w.-c. et de trois chambres. **Garage** en sous-sol. **Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 367 € annuels (soit 31 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 64.062 € *** - Lot soumis au statut de la copropriété

Total de 32 lots

Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.

Référence : 1333/8870/2 : Ce pavillon **T4** d'une surface Carrez de **86,78 m²** avec **jardin** dispose au rez-de-chaussée : d'une entrée, d'une cuisine, d'un séjour, d'un w.-c. A l'étage : d'un dégagement d'une salle de bain avec w.-c. et de trois chambres. **Garage** en sous-sol. **Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 362 € annuels (soit 31 € mensuels)

Référence : 1333/8869/3 : Ce pavillon **T4** d'une surface Carrez de **86,78 m²** avec **jardin** dispose au rez-de-chaussée : d'une entrée, d'une cuisine, d'un séjour, d'un w.-c. A l'étage : d'un dégagement d'une salle de bain avec w.-c. et de trois chambres. **Garage** en sous-sol. **Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 360 € annuels (soit 30 € mensuels)

Référence : 1333/8866/6 : Ce pavillon **T4** d'une surface Carrez de **86,78 m²** avec **jardin** dispose au rez-de-chaussée : d'une entrée, d'une cuisine, d'un séjour, d'un w.-c. A l'étage : d'un dégagement d'une salle de bain avec w.-c. et de trois chambres. **Garage** en sous-sol. **Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 355 € annuels (soit 30 € mensuels)

Référence : 1333/8865/7 : Ce pavillon **T4** d'une surface Carrez de **86,78 m²** avec **jardin** dispose au rez-de-chaussée : d'une entrée, d'une cuisine, d'un séjour, d'un w.-c. A l'étage : d'un dégagement d'une salle de bain avec w.-c. et de trois chambres. **Garage** en sous-sol. **Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 355 € annuels (soit 30 € mensuels)

PRIX DE VENTE pour chaque pavillon : 63.354 €*

Lots soumis au statut de la copropriété

Total de 32 lots

Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557

du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH

Référence : 1333/8867/5 : Ce pavillon **T5** d'une surface Carrez de **94,85 m²** avec jardin dispose au rez-de-chaussée : d'une entrée, d'une cuisine, d'un séjour, d'un w.-c. A l'étage : d'un dégagement d'une salle de bain avec w.-c. et de quatre chambres. **Garage** en sous-sol. **Classe Energie : C** - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 394 € annuels (soit 33 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 69.245 €** * - Lot soumis au statut de la copropriété - Total de 32 lots

Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557

du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.

* (hors frais de notaire et bancaires)

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 (appel non surtaxé) – **jnoel@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA NIEVRE ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL580216026

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 01.01.2016, M. Mehmet Kocabey, sis 12 Impasse Bellevue à Marzy, immatriculé au RCS de Nevers sous le N° 532 867 330,

A donné en location-gérance, à Madame Selvi Yildiz, sise 8 C Rue Devieur Robelin à Nevers en cours d'immatriculation au RCS de Nevers,

Un fonds de commerce de restauration rapide à consommer sur place ou à emporter, situé 53 Avenue du Général de Gaulle à Nevers, pour une durée d'une année à compter du 1er Janvier 2016, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

AL580216058

LOCATION-GÉRANCE

Par acte ssp du 28/12/2015 à Voisins-le-Bretonneux, EUROP-HALL, SAS dont le siège social est 5 rue Albert Thomas - Le Forum - 25000 Besançon, 349 194 910 RCS Besançon, a confié en location-gérance à EUROPCAR FRANCE, SAS dont le siège social est 2 rue René Caudron, Parc d'Affaires «Le Val Saint Quentin» Bat L - 78960 Voisins-le-Bretonneux, 303 656 847 RCS Versailles, un fonds de commerce de location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers sis 84 bis rue du 13e de Ligne - 58000 Nevers, pour une durée de deux années entières et consécutives à compter du 1er janvier 2016.

Pour avis

AL580216062

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

LES CARS CHARLES

Sarl au capital de 150 000 euros
Siège social : Dun Les Places
58230 Montsauche
RCS Nevers 309 230 084

Il résulte de la décision des associés du 28/12/2015, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié, avec effet du 1er janvier 2016 :

Anciennes Mentions

Gérant : M. Fabrice Charles, né le 10 juin 1951 à Avallon (Nièvre), dmt à Dun Les Places (58230).

Nouvelles Mentions

Gérance :

M. Fabrice Charles, sus nommé et domicilié.

M. Roman Charles, né le 7 décembre 1983 à Avallon (58), dmt à Le Bourg - 58230 Dun Les Places.

Pour avis.

AL580216063

SELARL DU DOCTEUR ERIC GENESTE ET ASSOCIES

SELARL de chirurgiens-dentistes
au capital de 2 000 €
Siège social : 4, Avenue Jean Jaurès
58150 Pouilly sur Loire
803 727 106 RCS Nevers

L'AGE du 18/12/15 a nommé à compter du 31/12/15, en qualité de cogérant, pour une durée illimitée, Mme Marie-Charlotte Leporho dmt 15, rue Jacques Hillairet 75012 Parisen remplacement de Mme Coraline Behaghel, démissionnaire à compter du même jour.

AL580216078

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

STE AQ3B

13 Place de la République
58240 St Pierre le Moutier

l'assemblée générale du 07/12/2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêté au 30/09/2015, déchargé Mr Chaudy Guy de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes sont déposés aux greffes du tribunal de commerce de Nevers

Pour avis.

AL580216022

EARL BAILLAIS

Parigny
58200 Alligny-Cosne
Société civile en liquidation
au capital de 145 850 euros
R.C.S. Nevers - N° 489 672 493

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2015, l'associé unique de l'EARL BAILLAIS a décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2015.

Monsieur Louis-Joseph BAILLAIS est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL BAILLAIS en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Le liquidateur.

AL580216047

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DES PRODINS

« Les Prodins »
58 240 Chantenay Saint Imbert
RCS de Nevers sous Le N° 441 505 054

Avis de dissolution

Suivant acte sous seing privé du 31 octobre 2015, enregistré au SIE de Nevers le 23 décembre 2015, Bordereau n°1304, Case n° 1, Ext 1 2854, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du GAEC DES PRODINS a :

- constaté le retrait de Monsieur Fossez Paul par cession de l'intégralité de ses parts sociales à compter du 31 octobre 2015, et mis fin à ses fonctions de gérant,
- décidé de prononcer par anticipation la dissolution de la société à compter du 31 octobre 2015,
- nommé Monsieur Fossez Jérôme, demeurant « Les Prodins » - 58240 Chantenay Saint Imbert, liquidateur à compter du 31 octobre 2015 et déterminé ses pouvoirs,
- fixé le siège de la liquidation à « Les Prodins » - 58240 Chantenay Saint Imbert, lieu ou toute correspondance devra lui être adressée.

La société procédera aux formalités requises par la loi.

Pour avis et mention, le liquidateur

AL580216053

CUMA DES BEAUX JOURS

Société en liquidation
N° d'agrément : 58-357
N° d'immatriculation
au RCS de Nevers : 402 982 870
Siège social : Mairie de Vitry Lache
58240 Brinon sur Beuvron

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 novembre 2010 à Crux la Ville a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 16 novembre 2010.

et désigné aux fonctions de liquidateurs :

M. GUYARD Patrice demeurant à Cloiseau – 58330 Crux la Ville

M. COINTE Benoit demeurant à Les Perrières – 58330 Crux la Ville

lequel disposent à cet effet des pouvoirs les plus étendus.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à M GUYARD Patrice – Cloiseau– 58330 Crux la Ville siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

Les liquidateurs.

AL580216055

EURL PROXI PAYSAGE

EURL au capital social de 6 000 Euros
Siège social : 37 boulevard Boigues
58600 Fourchambault
518 809 942 R.C.S. Nevers

Le 22 décembre 2015, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2015. Monsieur Guillaume Pichon demeurant 37 boulevard Boigues 58600 Fourchambault, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Fourchambault (58600), 37 boulevard Boigues.

Pour avis.

AL580216061

GAEC BLANDIN JEAN ET JEAN-LOUIS

en liquidation
Route de l'Armance - Bonneçon
58190 Nuars
Au capital de 239 600 euros
RCS Nevers - N° 452 108 731

L'assemblée générale réunie le 15 décembre 2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Jean-Louis BLANDIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL580216065

CHAROLIX

Société par actions simplifiée
Au capital social de 5 000 Euros
Siège social : Le Bourg
58340 Diennes-Aubigny
790 953 715 R.C.S. Nevers

Le 22 décembre 2015, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2015. Monsieur Frédéric DEBACKER, demeurant Le Bourg, 58340

Diennes-Aubigny, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Diennes-Aubigny (58340), Le Bourg.

Pour avis.

AL580216066

EARL GIRARD

Société civile en liquidation
au capital de 93.984,82 euros
Ferme du Thuau - 58420 Moraches
RCS Nevers - N° 330.415.159

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2015, la collectivité des associés de l'EARL GIRARD a décidé la dissolution de la société à compter du 15 décembre 2015.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. et Mme Roger et Joëlle GIRARD et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à EARL GIRARD en liquidation, Ferme du Thuau - 58420 Moraches, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les liquidateurs.

AL580216069

EARL DES NARCYS

12 Route du Patis de Cours
Villeprévoir
58200 Cosne Cours sur Loire
Au capital de 53 723,03 euros
RCS Nevers - 325 696 342

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2015, l'associé unique de l'EARL des NARCYS a décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2015

Monsieur LIEVRE Didier est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL des NARCYS en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL580216070

COMPAGNIE CONTINENTALE DE LA CORNEILLE, LES 3 C

SARL au capital de 7622,45 €
Siège social : 22, rue des Hôtelleries
58400 La Charité/Loire
SIREN: 412 612 533
RCS: Nevers

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 17 décembre 2015, la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 décembre 2015 à 24h,

désigné en qualité de liquidateur Mr Philippe TARDY demeurant 22, rue des Hôtelleries 58400 La Charité/Loire, et fixé le siège de liquidation et

l'adresse de correspondance au 22, rue des Hôtelleries 58400 La Charité/Loire .

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Le liquidateur : Ph. TARDY

AL580216084

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 NEVERS

SCM LES PROMENADES

SCM au capital de 762.25 euros
7 Rue Nicolas Colbert
58210 Varzy
RCS Nevers 429 144 157

L'A.G.E. du 01/01/2007 a autorisé le retrait d'un associé à compter du 31/05/2007 et constaté la réduction du capital social de 762.25 euros à 609.80 euros par rachat et annulation de 10 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :Le capital est fixé à 762.25 euros. Il est divisé en 50 parts sociales de 15.24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Nouvelle mention :Le capital est fixé à 609.80 euros. Il est divisé en 40 parts sociales de 15.24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis La Gérance

.....

A.G.E. du 28/12/2015 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Nomination de M. Olivier Grandin, dt Bel-Air 58410 Menestreau en qualité de liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 7 Rue Nicolas Colbert 58210 Varzy. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

.....

L'A.G.O. du 28/12/2015 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 28/12/2015, déchargé M. Olivier Grandin de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.

Le liquidateur

AL580216087

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Etude
de Me Jean-Philippe BELLIN,
Notaire à Saint-Pierre-Le-Moutier
(Nièvre),
34, Avenue du Général de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Philippe BELLIN, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Maître Jean-Philippe BELLIN», titulaire d'un office notarial dont le siège est à Saint-Pierre-Le-Moutier (Nièvre), 34, Avenue du Général de Gaulle, les 11 et 18 décembre 2015, enregistré à : Pole Départemental d'Enregistrement Nevers le 30/12/2015 beau n° 2015/1 332 case 1, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est dénommée : BOURGOGNE INVESTISSEMENTS

Le siège social est fixé à Saint-Pierre-Le-Moutier (58240), 1 rue de Beaudrillon.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de 100,00 €.

Les apports sont en numéraire et seront libérés ultérieurement. toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant est : TANIERE Brice Laurent demeurant à St Pierre Le Moutier 2 route du Stade La Chaume Champierre.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

Le notaire.

AL580216064

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 6 janvier 2016 par Maître Dominique MARTIN, Notaire à Lucenay Les Aix (58380) - 2 Route De Dornes, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : LE MULTI

Forme : SASU

Capital social : 200 €

Siège social : 12 LE BOURG, 58300 St Germain Chassenay

Objet social : Bar, restaurant multiservices

Président : Madame Nathalie Ferion demeurant 12 Le Bourg, 58300 St Germain Chassenay

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580216068

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 04/01/16, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière ;

Dénomination : SCI DE L'ECHINTRE

Capital : 1.000 euros ;

Siège: Le Carège à Sichamps – 58700

Objet : l'acquisition, la location de terrains et éventuellement la vente de biens immobiliers **Durée :** 99 ans ;

Associés : SARL SANZ CONSTRUCTIONS sise le Carège SICHAMPS (58700) M Christian SANZ dt 16 Route de Nevers Sichamps (58700) et M Jérôme REUTER dt 18, rue de la Vallée de Charrant – Les Etiveaux Mesves sur Loire (58400) ;

Gérant : Monsieur Christian SANZ

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour Avis.

AL580216072

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes **: Dénomination sociale** : SOCIETE SUPERIEURE TECHNIQUE SPECIALISEE - SSTS

Forme sociale : SAS

Capital social : 2 000 €

Siège social : Résidence du Parc – 6 Bis, rue des Renardats - 58000 Nevers

Objet social : Mise en relation d'entreprises entre la France et le Moyen-Orient et tous autres pays dans le domaine des technologies de communication et d'énergies renouvelables - Conseil en matière de rapprochement d'entreprises et notamment l'étude d'accords commerciaux et de conventions de partenariat interentreprises - Conseil et étude en matière de stratégie et de développement des entreprises dans le domaine des technologies

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Souheil Nasser dt à Nevers (58) – Résidence du Parc – 6 Bis, Rue des Renardats

Immatriculation : RCS de Nevers

AL580216074

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ESPACE AVENTURES

Forme sociale : SAS

Capital social : 31 000 €

Siège social : 13, rue des Grands Prés – 58000 Nevers

Objet social : Exploitation de salles de jeux, de sites de paint-ball, de jeux de tir au laser et de toutes activités se rapportant aux loisirs - Exploitation de fonds de commerce de café, bar, restauration rapide - Achat, vente, location de matériels, équipements et accessoires se rapportant aux loisirs - Achat, vente de vêtements et de tous accessoires s'y rapportant - Organisation de soirées à thèmes, réceptions, séminaires, congrès et de tous types de manifestations

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr David Schneider dt à Marzy (58) – 3, Impasse des Perdrix

Directeur Général : Mr Patrick Ovise dt à Saint Eloi (58) – 22, Route d'Aubeterre

Immatriculation : RCS de Nevers

AL580216076

YONNE

➜ DÉMISSION

SCEA ST HUBERT

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société SCEA ST HUBERT, société civile d'exploitation agricole au capital de 195 000 euros dont le siège social est Ferme de St Hubert 89460 Trucy sur Yonne, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 348694274 a pris acte de la démission de Mme. Françoise LIXON, de ses fonctions de cogérante à compter du 31 octobre 2015 et a décidé de pas procéder à son remplacement.

Pour avis

La gérance.

AL890216161

AVIS

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP du 26/12/2015, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TERRES D'AVENIR

Siège social : Route de Chablis, 89800 Préhy

Objet : La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine constitué exclusivement de participations dans la société FINANCIERE CHAUDENAY (société par actions simplifiée au capital de 1.286.300 euros, ayant son siège social à Préhy (89800), route de Chablis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 449 971 126), ainsi que dans des sociétés du même groupe que cette dernière et ayant une activité soit similaire soit connexe et complémentaire.

Durée : 99 ans

Capital : 3.810.980 €, constitué d'apports en nature

Gérant : Julien Brocard, demeurant 108 rue de Paris, 89000 Auxerre, est nommé gérant pour une durée indéterminée

Cessions de parts : Libres entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant. Soumises au consentement des associés statuant à la majorité simple dans les autres cas.

Immatriculation : RCS Auxerre

Pour avis

AL890216114

NOMINATION

SAINT-GOBAIN PERFORMANCE PLASTICS FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 27.000.000 Euros
Siège social : La Mothe aux Aulnaies
89120 Charny
562 032 292 R.C.S. Sens

Par Décision du 1er janvier 2016, l'Associé Unique a nommé M. Laurent Guillot, domicilié à Courbevoie (92400), Les Miroirs, 18 avenue d'Alsace, en qualité de Président à effet le 1er janvier 2016, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Philippe Nouailhac, Président démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis,

Le représentant légal

AL890216115

SARL BOURGOGNE FORETS

SARL au capital de 4 000 €uros
Siège : 1rue Folie Jeannot
89100 Sens
RCS Sens 808328827

Aux termes d'une AGE en date du 06/01/2016, lil a été décidé de nommer en qualité de Gérant M. Ezzyad Abdellaziz demeurant 5 Place de la Liberté 89190 Villeneuve l'Archevêque, en remplacement de M. Turan Ozhan, à compter du 06/01/2016.

Mention au RCS de Sens

AL890216118

TRANSFERT DE SIÈGE

SPARK RACING TECHNOLOGY

SAS au capital de 5 428 496 euros
Siège social : Zone Artisanale la Garenne,
89340 Villeneuve La Guyard
788 630 457 RCS Sens

Par décision du 14/10/2015, l'Associée Unique de la société a décidé de transférer le siège social à la ZAC des Fossés Neufs – rue du Parc des Vergers - 91250 Tigery à compter du 1er octobre 2015

Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS d'Evry.

AL890216123

LA SARL LA NOUE

L'AGE du 18.12.2015 de la SARL LA NOUE au capital de 1.000 €, siège social à Lignorelles (89) 3, rue Montfort, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour.

Ancienne mention publiée :

Siège social : Lignorelles (89) 3, rue Montfort.

Nouvelle mention :

Siège social : St-Pierre-les-Nemours (77) 6, rue de Larchant. La société qui est immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 538 942 640 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Melun.

AL890216163

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL DU CLOS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500,00 euros
Siège social
5 rue Saint Protais 89500 Dixmont
812 607 034 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2015 a décidé d'augmenter le capital social de 153 500 euros ce qui a pour effet de le porter à la somme de 161 000 euros, et a nommé M. Joël SOUCHET, demeurant à Dixmont (Yonne), 18 rue Berthiau, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890215994

SCI MONAQUATRE

Société civile immobilière
au capital de 137 204,12 euros
Siège social : Rue Gabriel Cordier,
89400 Mignnes
419 606 207 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 23 décembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'augmenter le capital d'une somme de 495,88 € par apport des comptes courants d'associés, pour le porter de 137 204,12 € à 137 700,00 €, par l'augmentation de la valeur de la part, initialement 152,449 €, passée à 153,00 € sans création nouvelle de parts sociales.

- d'augmenter le capital d'une somme de 76 500,00 € pour le porter de 137 700,00 € à 214 200,00 €, par création de 500 parts nouvelles de 153,00 € de valeur nominale chacune, numérotées de 901 à 1 400, réservée à la Sc REFUGE CONFORT, à libérer par appel de fonds de la gérante.

Pour avis, la gérance.

AL890216108

FERMETURES AUXERROISES

SARL au capital de 30 000 €
Siège social : RN 6
Zone d'activité Les Bréandes
89000 Perrigny
500 483 748 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2015 :

1. Le capital social a été réduit de 10 000 € pour être ramené de 30 000 € à 20 000 € par voie de rachat et d'annulation de parts ;

2. Le capital social a été augmenté d'une somme de 10 000 € par incorporation de pareil montant prélevé sur les Réserves Ordinaires pour être porté de 20 000 € à 30 000 €.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL890216119

RECTIFICATIF

MERRANDERIE DES VOSGES DU NORD

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : ZA Les Hâtes du Vernoy
89130 Toucy 501788467 RCS Auxerre

Rectificatif à l'annonce parue le08/01/2016. L'adresse du cogérant nommé, Monsieur Rémy Sylvain, est Résidence Le Millésime, Bât C, Apt 303, 5 rue de Bellevue, 21 200 Beaune..

AL890216113

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

ETUDE DE MAITRES ERIC SPOOR GUY PIGAUX GUILLAUME HERON et CAROLINE SPOOR Notaires à Dives sur Mer.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Eric SPOOR, notaire à Dives sur Mer, le 28 décembre 2015, il résulte que Monsieur **Alain Yves Kernec,** né le 9 mars 1948, à Paris (75013) de nationalité française, Retraité, et Madame **Elisabeth Charlotte Françoise Louvet,** son épouse, née le 10 mars 1947, à Paris (75 014) de nationalité française, Retraitée demeurant ensemble route de Marchais Béton, 89 120 Malicorne, mariés le14 juillet 1973 à Malicorne, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par les articles 1 526du code civil. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Eric SPOOR, notaire à BP 30043 - 14162 Dives sur Mer.

Eric SPOOR.

AL890216173

MODIFICATION DE STATUTS

SYDEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 70 000 €
Siège social : 41 Avenue Jean Jaurès,
89000 Auxerre
RCS Auxerre 518 897 152

L'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2015 a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile, a constaté l'augmentation de capital de 1 000 200 € par apport de parts, à compter du 22 décembre 2015 et a constaté la démission de Mme Delphine Ribouelau épouse Duval de ses fonctions de gérante et a nommé M. Sylvain Duval nouveau gérant pour une durée illimitée.

À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : SYDEL

Forme : Société Civile, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société,

Capital social : 1 070 200 euros.

Siège social : 41 Avenue Jean Jaurès, 89000 Auxerre

Durée : Jusqu'au 22 décembre 2039.

Gérant : M. Sylvain Duval demeurant au 41 Avenue Jean Jaurès, 89000 Auxerre

Cessions de parts : Soumises à l'agrément des trois quarts des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres quand la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL890216071

MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2015, l'assemblée générale de la société Forman a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 1er novembre 2015. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention : Monsieur Jean-Louis Forrier, gérant.

Nouvelle mention : Monsieur Jean-Louis Forrier, président.

Madame Denise Forrier, directrice générale.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des trois-quarts des associés présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL890216099

LABEL ENSEIGNES

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 143, rue Alsace Lorraine
89100 Sens
484 335 757 RCS Sens

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 28/12/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions :

La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Fabrice Closier et Monsieur Franck Sorel, co-gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la Société : M. Fabrice Closier demeurant 15, rue Beauregard 89100 Paron - Directeur Général : M. Franck Sorel, demeurant 2 Impasse des Roseaux - 89100 Nailly.

Pour avis - Le Président

AL890216112

EARL GLAUDIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 167 693,92 euros
Siège social : les Guérins
89130 Moulins sur Ouanne
335 043 709 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2015, la collectivité des associés a décidé de :

- nommer M. Thibault Glaudin demeurant à Leugny (Yonne), 28 route de Châtre, aux fonctions de gérant,

- réduire le capital social de 2 693,92 euros, portant celui-ci à la somme de 165 000 euros,

- proroger la durée de la société de 90 années, reportant son terme au 1er juillet 2113,

- transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 15 décembre 2015.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC GLAUDIN.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 165 000 euros.

Siège social : Les Guérins - 89130 Moulins sur Ouanne

Durée : Jusqu'au 1er juillet 2113.

Gérants : M. Jean-Marie Glaudin et M. Thibault Glaudin, demeurant tous deux à Leugny (Yonne), 28 route de Châtre.

Pour avis, la gérance.

AL890216124

PCIC

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 5 rue des Chamognots,
89100 NAILLY
442 756 060 R.C.S. SENS

Le 15/12/2015, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : les cessions d'actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mme Valérie Cellier, gérante, a cessé ses fonctions, du fait de la transformation.

Mme Valérie Cellier, demeurant au 5 rue des Chamognots, 89100 Nailly, est nommée Présidente de la Société.

Mention au RCS de Sens.

AL890216126

BP PACKAGING

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 198 183,72 euros
Siège social : 23 Rue de la Porte d'Auxerre
89800 Beine
388 234 189 RCS Auxerre

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 198 183,72 euros.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Henry Bruno Pfyffer D'altishofen, gérant demeurant 3 A Bd Eugene Spuller 21000 Dijon, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été nommé Président pour une durée illimitée.

Pour avis

Le Président

AL890216133

GANDNER MANUTENTION TRANSPORT- GMT

SARL au capital de 59.911,63 €
Siège social Route de Cudot
89330 Verlin
RCS Sens 431 413 699

Aux termes d'une délibération en date du 18.12.2015, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 59.911,63 €.

Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Sous sa nouvelle forme en SAS a été désigné en qualité de président, M. Philippe GARDNER, COUGNAC 46300 Payrignac, son mandat de gérant ayant pris fin de plein droit.

Pas de commissaire aux Comptes désigné.

AL890216164

TRANSPORTS BOUGIS

SARL au capital de 7 622 €
Siège social : Rue des vignes
89140 Villethierry
348 343 435 RCS Sens

Aux termes d'un procès-verbal d'AGE du 31/12/2015, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du même jour.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : société par actions simplifiée

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

Nouveaux organes de direction :

Président : M. Pierrick BOUGIS, demeurant à Cannes-Écluse (Seine et Marne) 22 allée des Tilleuls, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL890216166

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI BERTRAND-DEVOVE

Société Civile Immobilière
au capital de 32 014,29 €
Siège social : les Petites Barreries
89690 Cheroy
419 533 138 RCS Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2015, la collectivité des associés a :

- Constaté la fin des fonctions de gérant de M. Albert DEVOVE, à compter du 11 juin 2011, date de son décès,

- Nommé Mme Marie-Madeleine BERTRAND épouse DEVOVE, demeurant à CHEROY (Yonne), les Petites Barreries et M. Christophe DEVOVE, demeurant à Villeblevin (Yonne), 60 Grande rue, aux fonctions de gérants pour une durée non limitée.

Pour avis, la gérance.

AL890216052

SARL BOUCHERIE DU PILORI

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : 7 place du Pilori
89300 Joigny
RCS Sens 327 734 133

Aux termes d'une délibération en date du 2 décembre 2013, l'assemblée générale extraordinaire a constaté la nomination en tant que gérant de Monsieur Michaël Defois demeurant 7 place du Pilori 89300 Joigny en date du 1er janvier 2014.

pour avis, la gérance

AL890216109

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Claudine THOMAZEAU LEVIEUX** 7 place de l'Hotel de Ville 89390 Ravieres. RCS Auxerre 390803062. CIP 1424.

AL890216142

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Franck GAUVRIT** 8 rue Cornu 89160 Senenvoy Le Haut. RCS Auxerre 344686381. CIP 3245.

AL890216143

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl MACASA** 122 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 495237893. CIP 3538.

AL890216144

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **SAS ALCHIMISTES BOURGUIGNONS** 9 allée du Poitou 89000 Auxerre. RCS Auxerre 790233431. CIP 3541.

AL890216145

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **S.B.S.K.** avenue de Worms ZA Les Clairions 89000 Auxerre. RCS Auxerre 515234318. CIP 3689.

AL890216146

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl LES GRANDS PRES** 3 Bis rue de Milaine 89800 Lignorelles. RCS Auxerre 532181757. CIP 3717.

AL890216147

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl A.T.3. BEAUTE** 25 rue du Temple Carré du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 493128219. CIP 3713.

AL890216148

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de l**a Sàrl MORVANDELLE DU BATIMENT** hameau Moulin Colas 89630 Quarré-les-Tombes (maçonnerie, charpente). RCS Auxerre 341864866. CIP 3665. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 Auxerre .

AL890216149

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 convertissant en Redressement Judiciaire la procédure de sauvegarde ouverte au profit de la **SAS TRANSPORTS ODELOT FRANCK** La Ferme du Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin (Transports). RCS Auxerre 338018047. CIP 3768. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 Auxerre. Mandataire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL890216150

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 convertissant en Redressement Judiciaire la procédure de sauvegarde ouverte au profit de **la SAS ODELOT ENVIRONNEMENT** La Ferme du Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin (récupération métaux, ferraille). RCS Auxerre 427020409. CIP 3769. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 Auxerre. Mandataire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL890216151

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la résolution du plan et ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de

Monsieur Manuel DA CONCEICOA PIRES (maçonnerie). Repertoire des métiers 450.535.778 . CIP 3784. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2, Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890216152

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la SAS HIWISH** 7 rue des Bons Enfants 89000 Auxerre (commercialisation de tous supports de communication virtuels ou non). RCS Auxerre 530011774. CIP 3778. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890216153

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl L'EMBUSCADE** 41 avenue de Champleroy 89000 Auxerre (Vente et débit de boissons). RCS Auxerre 808216915. CIP 3779. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890216154

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la Sàrl CLAMARN** 3 quai de la Marine 89000 Auxerre (bar, restaurant). RCS Auxerre 338549975. CIP 3782. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890216155

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl M.2.R.C**. 5 allée du Tacot 89470 Monéteau (prise de participation dans toutes sociétés). RCS Auxerre 532124971. CIP 3780. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890216156

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl VEZELAY MARTI HOTEL ou VMH** Place du Champ de Foire 89450 Vézelay (hôtel, restaurant). RCS Auxerre 807583406. CIP 3783. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890216157

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la SAS ENTREPRISE CHIAVAZZA** 5 allée du Tacot 89470 Monéteau (Peinture, plâtrerie). RCS Auxerre 426520490. CIP 3781. Administrateur: Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 DIJON. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890216160

SCI PARC DES BEAUX LIEUX

SCI au capital de 3000,00 Euros
94 rue Emile Zola,
89100 Sens
490951530 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/01/2016 il a été pris acte de la nomination de SCI EHPAD 1, au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 752 337 501, domiciliée 33 Boulevard du Général leclerc 06 240 BEAUSOLEIL représentée par CPC GESTION en qualité de nouveau Gérant, à compter du 05/01/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame CECILE ERRERA NALET, Gérant démissionnaire.

Autres modifications :

- Suite à la liquidation judiciaire de Solabios, la SCI EHPAD 1 reprend la propriété de 150 parts à Monsieur Frédéric ERRERA cédant.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL890216116

LOCATION GERANCE

Par acte ssp du 28/12/2015 à Voisins-le-Bretonneux, EUROP-HALL, SAS dont le siège social est 5 rue Albert Thomas - Le Forum - 25000 Besançon, 349 194 910 RCS Besançon, a confié en location-gérance à EUROPCAR FRANCE, SAS dont le siège social est 2 rue René Caudron, Parc d'Affaires «Le Val Saint Quentin» Bat L - 78960 Voisins-le-Bretonneux, 303 656 847 RCS Versailles, un fonds de commerce de location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers sis 13 avenue Georges Pompidou - 89100 Sens, pour une durée de deux années entières et consécutives à compter du 1er janvier 2016.

Pour avis.

AL890216127

LOCATION GERANCE

Par acte ssp du 28/12/2015 à Voisins-le-Bretonneux, EUROP-HALL, SAS dont le siège social est 5 rue Albert Thomas - Le Forum - 25000 Besançon, 349 194 910 RCS Besançon, a confié en location-gérance à EUROPCAR FRANCE, SAS dont le siège social est 2 rue René Caudron, Parc d'Affaires «Le Val Saint Quentin» Bat L - 78960 Voisins-le-Bretonneux, 303 656 847 RCS Versailles, un fonds de commerce de location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers sis ZA Nord «Grande Corvée» - 89200 Avallon, pour une durée de deux années entières et consécutives à compter du 1er janvier 2016.

Pour avis.

AL890216128

LOCATION GÉRANCE

Par acte ssp du 28/12/2015 à Voisins-le-Bretonneux, EUROP-HALL, SAS dont le siège social est 5 rue Albert Thomas - Le Forum - 25000 Besançon, 349 194 910 RCS Besançon, a confié en location-gérance à EUROPCAR FRANCE, SAS dont le siège social est 2 rue René Caudron, Parc d'Affaires «Le Val Saint Quentin» Bat L - 78960 Voisins-le-Bretonneux, 303 656 847 RCS Versailles, un fonds de commerce de location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers sis Le Dessus des Chapottes les Chesnez - 89000 Auxerre, pour une durée de deux années entières et consécutives à compter du 1er janvier 2016.

Pour avis.

AL890216129

SCEA DOMAINE DE LA GRANDE CHAUME

Société Civile au capital de 34.000€
Siège social : 1 place Emile Lamotte,
89800 Chablis
433 884 525 RCS d'Auxerre

Le 15/12/2015 , l'AGE a décidé de nommer gérant, BOUCHARD TREMBLAY FINANCE, Société Civile au capital de 76.224,50€ 17 boulevard Lamarque, 89800 Chablis 418 226 098 RCS d'Auxerre, représentée par M. Pascal Bouchard en remplacement de M. Romain Bouchard.

Mention au RCS d'Auxerre

AL890216141

➜ NON DISSOLUTION

SAS PILATE

Chemin de la Chapelle
89470 Monéteau
Capital : 3000 euros
Numéro SIREN 793 694 126 RCS Auxerre

Par délibération en date du 1er juin 2015, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis et mention.

AL890215908

AJ SERVICES

EURL au capital de 5 000 €.
Siège : 96 A Rue Drapes
89100 Sens
497 599 811 RCS Sens

le 15/12/2015, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Dépôt légal RCS Sens. Pour avis

AL890215965

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL LA CLEF DU METAL

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social : Za route de Paris,
89700 Tonnerre
RCS Auxerre 483 917 647

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter

du 31 décembre 2015.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

– M. Stéphane Paris, demeurant 6 avenue Aristide Briand, 89700 Tonnerre

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

6 avenue Aristide Briand, 89700 Tonnerre,adresse du liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, les liquidateurs.

AL890216004

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

PANDA MOTOS 89 SARL

Liquidation Judiciaire du 20/01/2015

49, Rue Carnot 89500 Villeneuve-sur-Yonne

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 21 décembre 2015.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890216046

LES BRIZARDS L'AUBERGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au Capital de 1 500 €
Siège social : Les Brizards
89630 Quarré Les Tombes
R.C.S. Auxerre 479 425 548

Aux termes du procès-verbal du 22/12/2015 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Besancenot Jérôme demeurant Les Brizards 89630 Quarré Les Tombes, déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 22/12/2015. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis

AL890216069

EURL PIPA

Société à responsabilité limitée
à associée unique
Au capital de 40 000,00 euros
Siège social : 24 rue Dilo
89600 Saint Florentin
532 338 761 RCS Auxerre

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant décision de l'associée unique, celle ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2015.

A été nommé liquidatrice, pour la durée de la liquidation :

– Madame Isabelle Pescheux demeurant 2 route de la Roche - Linant - 89570 Turny.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

24 rue Dilo - 89600 Saint Florentin

e dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL890216073

JIBY CONSULTING

SARL en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation :
13 rue des Ardillières
89140 Villmanoche
RCS Sens 803 859 891

Le 22 décembre 2015, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de

son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL890216134

ELECTRO-DESTOCK 89

SAS au capital de 7500 euros,
92 Route de paris
89380 Appoigny.
RCS Auxerre 810662130.

A compter A.G.E du 08-01-2016: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Pereira Fréderic, 3 rue Georges Brassens, 89000 Auxerre. Siège liquidation: siège social.

Mention au RCS Auxerre.

AL890216174

SCI J3

SCI au capital de 1000,00 Euros
9 rue de l'église,
89100 Saint Martin du Tertre
453759318 R.C.S. Sens

Par décision en date du 30/12/2015 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/12/2015, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Gérald Josselin, 4bis rue de Lyon, 75012 Paris et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Gérald Josselin.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL890216178

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LDG ERIC BOISSET

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège Social : 30, route d'Auxerre – 89113 Guerchy

Objet: conception, fabrication et vente de dispositifs médicaux sur mesure et prothèses dentaires ;

Durée : 99 ans

Capital : Deux Mille (2.000,00) euros

Gérance : Mr Boisset Eric demeurant 30, route d'Auxerre – 89113 Guerchy.

Immatriculation : au RCS de Sens. Pour avis,

AL890216062

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI JEANNIN SAMOREAU au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Auxerre (89) 40, av. de Gaulle, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. La SAS AMSI capital de 150.000 € siège social à AUXERRE (89) 44, av. C. de Gaulle, 349 580 191 RCS Auxerre, représentée aux présentes par son Président, M. Yves JEANNIN demeurant à Auxerre (89) 40, av. de Gaulle a été nommée gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL890216106

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI JEANNIN VSD au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Auxerre (89) 40, av. de Gaulle, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. La SAS AMSI capital de 150.000 € siège social à Auxerre (89) 44, av. C. de Gaulle, 349 580 191 RCS Auxerre, représentée aux présentes par son Président, M. Yves JEANNIN demeurant à Auxerre (89) 40, av. de Gaulle a été nommée gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL890216107

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/01/2016, il a été constitué une société

Dénomination sociale : FAMILY

Siège social : 2 rue des Francs Bourgeois à Sens 89100

Forme : SCI

Capital : 100 Euros

Objet social : l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés.

Président : Monsieur Rachid Is Idene, demeurant à Sens(89), 2, rue des Francs Bourgeois, pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890216120

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ESPACE GREEN SENONAIS

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : Deux Mille euros

Siège : 25 rue du Général Leclerc - 89100 Sens

Objet : Exploitation d'un fonds artisanal d'entretien d'espaces verts (travaux de jardinage, élagage, arrosage...), Conception, création de parcs et jardins ; Commerce de détail de plantes, arbres, petits ameublements.

Durée : 99 années

Admission aux Assemblées et Droit de Vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Mr VISSE Jean-Michel, demeurant 63, rue Victor Guichard - 89100 Sens,

Immatriculation : au RCS de Sens. Pour avis,

AL890216121

AVIS DE CONSTITUTION

Forme juridique : SCI

Dénomination : LemAub89

Siège social : 40 rue sous murs 89000 Auxerre

Capital social : 500 euros en numéraire

Objet : l'acquisition, la vente, l'administration et la location de tous biens immobiliers

Co-gérance : Vincent Aubert demeurant 40 rue sous murs 89000 Auxerre et Adrien Lemoine demeurant 42 rue de l'Eglise 37150 Chisseaux

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890216122

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Villevallier en date du 03-01-2016 de: HLBS.

Forme: SCI à capital variable .

Capital et minimum: 500 Euros. Maximum: 5000 euros.

Siège: 17 Rue de la république, 89330 Villevallier.

Durée: 99 ans.

Gérance: Bruno Saulquin, 17 Rue de la république 89330 Villevallier, Helene Saulquin (Ledoux), 17 Rue de la republique 89330 Villevallier.

Objet: Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: Sens.

AL890216132

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 04/01/2016 à Auxerre(89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : SCI BROC

Siège : 14/16 Avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre

Objet : acquisition, construction, propriété, gestion, location, administration par tous moyens à sa convenance, de tout immeuble bâti ou non bâti et de tous biens ou droits immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

Capital : 300.000 € en numéraire

Gérant : M. Jérôme CHAUFOURNAIS 53 Rue André Vildieu 89580 Coulanges-La-Vineuse

Parts sociales : Agrément par l'AG dans tous les cas sauf entre associés.

AL890216135

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP en date du 04/01/2016, il a été constitué une société :

Dénomination sociale : ATOUT NET

Forme : SASU

Capital social : 5000 €

Siège social : 1 Lotissement Le Séchât - Le Clos De Noé - 89320 Noé

Objet : Entreprise de Services à la Personne

Président : Monsieur MUGNIER Christophe, Domicilié à Noé (89320), Le Clos De Noé, 1 Lotissement Le Séchât, de nationalité française.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890216137

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à Sens du 22/12/2015, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : CARROSSERIE ROY

Siège : 3 Rue du Commerce, 89100 SENS

Objet : La carrosserie, la peinture et accessoirement la mécanique automobile, le dépannage, le remorquage.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

Capital : 5 000 euros

Gérance : Julien Roy, demeurant 3 Rue de la galande - Heurbise 89320 Vaudeurs

AL890216138

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cédex

CHARRON

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 40, rue Saint Roch,
89360 Butteaux

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Butteaux du 7 janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CHARRON

Siège social : 40, rue Saint Roch, 89360 Butteaux

Objet social : achat et gestion de biens immobiliers bâtis ou non bâtis

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

- Monsieur Yohann LEMONNIER, demeurant 14 rue Chanterelle - 89360 Butteaux

- Monsieur Alain LEMONNIER, demeurant 21 rue de l'Armance - La Chaussée 89360 Butteaux

- Madame Chantal LEMONNIER, demeurant 21 rue de l'Armance - La Chaussée 89360 Butteaux

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés, représentant au moins les trois-quarts des parts sociales, requis dans tous les cas

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

La Gérance.

AL890216162

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LHUILLIER RECYCLAGE AUTOMOBILE

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège Social : Rue de Dublin – 89470 Monéteau

Objet: Démontage et recyclage de véhicules, montage et réparation de véhicules, enlèvement d'épaves, vente de véhicules d'occasion, vente de véhicules accidentés, récupération de métaux non ferreux, huiles minérales, batteries et autres résidus, vente de pièces neuves, ventes de pièces de réemploi.

Durée : 99 ans

Capital : 10.000,00 euros

Gérance : Lhuillier Arthur, demeurant : 7, rue de Chemilly – 89250 Seignelay

Immatriculation : au RCS de Auxerre.

Pour avis, La gérance

AL890216175

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sens (Yonne) du 2 janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI AUX CHAMPS NOUVEAUX

Siège social : 4 Rue de l'Etang Serbois - Appt 12 - 89100 Sens

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Philippe Baudet, demeurant 4 Rue de l'Etang Serbois - Appt 12 - 89100 Sens

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Gérance,

AL890216176

Scp Lendais & Associés,
Notaires
à Villeneuve sur Yonne (Yonne),
8 Quai du Commerce

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à Villeneuve sur Yonne (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 8 janvier 2016, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCI SAINT GERVAIS.

Le siège social est fixé à : Dixmont (89500), 6 rue Saint Gervais.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR)

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Gilles Gueudre et Madame Marie-Pierre Geudre née Plaisance, demeurant ensemble à Gurgy (89250), 19 chemin de l'Ormée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis

Le notaire.

AL890216180





CREUSE (23)

Paroles de jeunes

SALARIAT

A 31 ans, Mickael Losing a naturellement choisi le salariat pour exercer sa passion.





Varier les horizons et les productions

De père employé de mairie et de mère assistante maternelle, rien ne prédestinait Mickaël à se diriger vers le monde agricole. Et pourtant... Issu d'une fratrie de 6 enfants, il est le seul à avoir emprunté le chemin de l'agriculture. Son amour des bêtes et son besoin de la nature l'ont tout naturellement conduit dans les exploitations agricoles : « *déjà tout petit, je passais tout mon temps libre chez mon copain de l'époque qui habitait à côté de chez moi et qui avait ses parents exploitants.* »

Après la 3e, il est donc parti en apprentissage au Lycée Agricole d'Ahun, période-test, ce qui a confirmé son choix d'orientation professionnelle.

Ensuite, il a enchaîné avec un Bac Pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole) toujours en apprentissage, au lycée agricole de Dun-le-Palestel. Après son diplôme obtenu en 2002, son maître d'apprentissage, exploitant à Saint-Quentin-la-Chabanne, l'a embauché pendant un an, au cours duquel il a vécu sa première expérience du salariat.

En 2003, Mickaël a intégré le Service de Remplacement de la Creuse et effectue ainsi des missions à court terme.

Le Service de Remplacement est un groupement d'employeurs dirigé par des agriculteurs bénévoles. Cette association est implantée localement et peut ainsi remplir son rôle de service de proximité et être totalement efficace. Il a pour vocation de faciliter la vie des agriculteurs en leur proposant une personne qualifiée afin de les remplacer pendant leur absence.

> *« Il y a toujours du travail et je rencontre beaucoup de gens différents. En plus, cela m'offre la sécurité de l'emploi avec ce côté dynamique, très important à mes yeux. »*



Pour le salarié, l'avantage est certain puisque ça lui permet d'acquérir une expérience professionnelle très intéressante. En effet, travailler sur plusieurs types d'exploitations (il peut très bien aller en remplacement chez un éleveur bovin ou ovin par exemple, comme se rendre chez un éleveur/producteur de lait) en tant que salarié permet de découvrir diverses façons de travailler.

Différentes façons de travailler

Depuis 2004, Mickaël cumule ainsi deux activités : l'activité de remplacement de juillet à décembre, et une activité salariée « *en direct* » chez Mme Rouffet à Néoux à partir du mois de décembre, quand les bêtes sont rentrées dans les stabulations. « *J'ai fait le choix de cumuler les deux activités pour travailler à temps plein toute l'année. À la ferme, je sais déjà ce que je vais faire. Il n'y a pas le côté « surprise » comme lors des remplacements. C'est pour ça que j'ai choisi de ne pas cumuler deux contrats en direct. En plus, cela me permet de découvrir des techniques et des façons de travailler différentes sur des exploitations avec des productions diverses.* »

Il est vrai que faire des remplacements engendre des déplacements et Mickaël peut se rendre dans tout le département. En général, il va sur l'exploitation demandeuse un jour ou deux avant le début de la mission pour prendre ses repères et prendre note de ses futures tâches. « *C'est important pour moi, mais aussi pour l'exploitant parce que cela permet de nous rassurer mutuellement pour le premier jour de travail.* »

Pour toutes ces raisons, Mickaël ne projette pas de s'installer à son compte pour le moment. Le rythme double du salariat en direct et des remplacements lui convient parfaitement. « *Il y a toujours du travail et je rencontre beaucoup de gens différents. En plus, cela m'offre la sécurité de l'emploi avec ce côté dynamique, très important à mes yeux.* »

CECILE DEVOREIX

A Paris, après avoir installé des ruches sur quelques toits de la capitale, Audric de Campeau produit désormais de l'ambroisie.

Paris a son hydromel

Depuis toujours passionné par la nature, Audric de Campeau a mis en œuvre très tôt son idéal de cultures. A 15 ans, il réclame des pieds de vigne à ses parents - pinot noir, pinot meunier et chardonnay - afin de réaliser un petit vignoble sur les terres familiales en Champagne. Il apprend seul à vinifier selon la méthode champenoise et est fier de n'utiliser aucun intrant. Il poursuit sur sa lancée avec un volailler et un arboretum : « *Je l'ai réalisé parce que j'aime les arbres, avec pour thème l'été indien. Tout l'été, il est vert et les couleurs explosent à l'automne. Il se compose de 250 variétés d'arbres issues de toute la planète* ». Et puis lui vient l'idée de se lancer dans l'apiculture. Toujours, en parfait autodidacte, il apprend dans les livres et sur You Tube. Il démarre avec une dizaine de ruches, là encore en terre champenoise. Il se souvient aujourd'hui : « *Avec les abeilles, quand on fait une erreur, on le paye tout de suite, contrairement aux vignes. Avec les ruches, on apprend vite* ». Il entend dire qu'il existe des ruches sur le toit de l'Opéra et au Luxembourg, il se dit alors « pourquoi pas moi ? ». Le passionné de nature n'en délaisse pas pour autant les cours. Après des études de philosophie médiévale en Sorbonne, il intègre HEC en 2009 et se spécialise en marketing. C'est cette même année qu'il installe des ruches sur les toits de la capitale : Invalides, Ecole militaire, musée d'Orsay, place Beauveau, Monnaie de Paris, Boucheron place Vendôme… Il réalise que le miel produit est extraordinaire, tant en qualité qu'en quantité, et a la chance de ne pas perdre ses colonies l'hiver. Les abeilles de l'espèce buckfast qu'il a installées à Paris ont en effet à disposition dans les parcs et jardins privés des fleurs et des arbres à profusion : marronnier d'Inde, sophora du Japon, tilleul argenté, fleurs exotiques… Toutes ces espèces qui ne sont pas contaminées par les pesticides donnent au miel un goût unique. Pas de risque de pollution non plus puisque l'abeille est filtre de son environnement et ses polluants. La marque Le Miel de Paris voit le jour et est vendue dans les magasins de luxe et à l'export.



V. GODEMENT

Les toits de Paris accueillent les ruches d'Audric de Campeau. Hydromel et miel sont présentés dans des flacons numérotés.

PRODUCTION LIMITÉE

Entre temps, l'apiculteur est embauché chez Tag Heuer en Suisse comme chef de projet marketing. Cela ne l'empêche pas de poursuivre son activité apicole parisienne et viticole en Champagne les week-ends. Il quitte entreprise helvétique peu de temps après son embauche pour se lancer à fond dans sa passion, à savoir le lancement de son projet d'abeilles urbaines en Suisse (voir encadré). La soif entrepreneuriale ne s'étanche pas et Audric de Campeau s'investit dans une nouvelle aventure en 2014 : la production d'hydromel réalisé avec son miel parisien. « *Cela m'a semblé une évidence de me servir de ce miel pour fabriquer ce nectar divin de manière limitée et très qualitative* » confesse aujourd'hui l'apiculteur. Il réalise cet hydromel sous le modèle d'un grand Sauternes construit pour une grande garde : élaboration en liquoreux, puis élevage douze mois minimum en fûts de chêne bourguignons et sherry (xérès espagnol). La recette est simple puisque l'alcool est obtenu à partir de la fermentation du miel et d'eau pure. Et pour que l'hydromel bénéficie de conditions optimales, Audric de Campeau a trouvé l'endroit idéal : une ancienne carrière privée, nichée rive gauche au cœur du grand réseau souterrain abritant les catacombes. La température de 12 °C est y stable toute l'année, l'hygrométrie est à 90 %, l'obscurité totale. Le lieu est de plus exempt de toute vibration et d'odeurs généralement si communes aux caves parisiennes. Le résultat est étonnant : en bouche, une belle rondeur avec des notes d'agrumes et de litchi, une finale sur des fruits rouges (mûre, griotte macérée) confortée par le sherry. Le chêne apporte quant à lui un côté brioché et la structure des grands bourgognes. « *Je ne cherche pas à faire du volume, mais de la qualité. Je goûte l'hydromel à une température de 14-15 °C pour voir ses éventuels défauts. Il s'agit d'un travail de longue haleine puisque chaque étape est réalisée manuellement* ». Comme pour les pots de Miel de Paris, chaque flacon d'hydromel est unique et numéroté à la main. L'aventure ne s'arrête pas en si bon chemin puisque Audric de Campeau vient de lancer la production de bougies… en cire d'abeilles de Paris.

VALÉRIE GODEMENT



V. GODEMENT

Fûts

L'hydromel est conservé, depuis plus d'un an déjà, sous terre, dans deux fûts de chêne et deux fûts de sherry, soit un total de 200 litres. Le moment venu, il sera mis dans des flacons numérotés et vendu exclusivement à la Grande épicerie du Bon Marché.

UN HOMME DE PASSIONS


V. GODEMENT

Audric de Campeau ne limite pas ses activités à l'apiculture. Il est aussi passionné par l'astronomie, la botanique, l'entomologie, l'ornithologie, la géologie, la lépidoptérologie. Bref, c'est un mordu de toutes les sciences naturelles. C'est aussi un fana de la préhistoire, de la paléontologie et des grottes ornées. Côté musique, il n'est pas en reste puisqu'il affectionne particulièrement le piano classique et le jazz, l'harmonica blues, la batterie et la guitare. Il a même créé un trio de jazz. Il aime aussi le blues et est grand amateur d'opéra. La palette de ses centres d'intérêts prend de l'ampleur quand on ajoute le dessin, notamment le fusain et la sanguine et son goût porté pour le théâtre puisqu'il a créé une troupe amateur en 2010. Malgré ces activités foisonnantes, l'apiculteur a trouvé le temps d'apprendre l'anglais, l'allemand et l'italien et d'étudier le latin, le grec ancien et l'hébreu. Son chien, le fidèle Filou, l'accompagne dans tous ses déplacements.

ENTREPRISE

Des ruches high-tech

Apiculteur visionnaire, soucieux d'utiliser toutes les technologies de son temps, Audric de Campeau a eu l'idée de connecter ses ruches urbaines. Pour ce faire, il a créé la société Citizenbees à Neufchâtel en Suisse. Les ruches qu'il propose à sa clientèle peuvent ainsi être équipées d'une balance ultraprécise mesurant la production de miel en temps réel, de webcams HD filmant les abeilles aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des thermomètres intérieur et extérieur sont aussi intégrés aux ruches tout comme des hygromètres, anémomètres et des compteurs d'abeilles en temps réel. Les ruches sont par ailleurs dotées de panneaux solaires autorisant l'indépendance énergétique de la technologie. Toutes les données recueillies permettent de suivre la vie de la ruche en temps réel et ainsi de déboucher sur des animations mais aussi de proposer une application smartphone pour toutes les entreprises hébergeant des ruches.


V. GODEMENT

Les ruches de Paris seront peut-être aussi connectées.